

Introduction

Conformément à l'article 88 de la Loi Organique des CPAS, la note de politique générale doit être jointe au Budget.

Comme chaque année, elle sera commentée par le Président du CPAS lors de la séance du Conseil Communal à l'ordre duquel est inscrite l'approbation du Budget.

La note de politique est le reflet du travail quotidien des agents, tous départements confondus, pour mettre en œuvre la principale mission de notre CPAS : accorder le droit à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le CPAS de Mons continue à développer de nombreux services indispensables non seulement pour les plus démunis et les plus faibles de notre population mais également pour tout citoyen montois qui se retrouverait ponctuellement ou de manière imprévisible dans une situation d'importante précarité sociale.

Toutes nos actions s'inscrivent dans un souci permanent de cohésion sociale et d'émancipation individuelle.

La présente note tient évidemment compte des perspectives budgétaires contenues dans le plan de gestion 2011 – 2015 du CPAS de Mons. Malheureusement, les hypothèses retenues pour le plan de gestion ne correspondent pas toujours à la réalité de terrain.

Cette année, pour équilibrer le budget, la dotation communale dépasse d'1 million d'€ le montant qui était prévu au plan de gestion pour 2012.

Ce million sera à récupérer d'ici 2015.

En parallèle à ce plan de gestion, le CPAS a élaboré et réalisé un plan de redéploiement mobilisateur de ses forces internes afin de continuer à proposer à tous les citoyens qui s'adressent à lui la meilleure réponse possible et à optimiser l'efficacité de ses services.

Département 1 : Le Social

Résumons en quelques chiffres l'action sociale

Différents types d'aide	Nombre de bénéficiaires	Dépenses consacrées
R.I.S.	2209 (+9,46% en 3 ans) 171 sanctions chômage (+ 30% en 2 ans) 237 attestations sans – abri (+ 11% en 1 an)	18.790.000 € (21,5% en 3 ans)
Autres aides sociales	40 expulsions (+82 % en 3 ans)	6.009.281 €

Personnel et infrastructure

- 7 antennes « généralistes » ;
- 3 antennes « spécialisées » pour le public 18/24, les ressortissants étrangers et pour l'aide urgente ;
- Des maisons de quartier à Epinlieu et à Havré (CPAS, ONE, Police, Service de Prévention, Toit et Moi)

Les travailleurs sociaux

Les assistants sociaux occupés au sein de ces antennes sont aujourd'hui 46 ETP (soit 49,5 personnes physiques) compte tenu du service étrangers/ILA.

Les travailleurs sociaux sont répartis comme suit :

- Mons Centre : 8 EQTP + ½
- Le service étrangers/ILA : 8 EQTP + 1 ½
- Cuesmes : 2 EQTP
- Epinlieu : 1 ½ EQTP
- Flénu : ½ EQTP
- Ghlin : 2 EQTP
- Havré : 1 EQTP
- Jemappes : 5 EQTP + ½
- Maisières : ½ EQTP
- Nimy : 1 EQTP
- Obourg : ½
- Petites communes (Harveng, Nouvelles, Spiennes, Saint-Symphorien ; Harmignies, Villers-Saint-Ghislain, Hyon, Ciply, Mesvin) : 1 EQTP
- Le service 18/24 : 10 ½ + 1
- Le service 18/24 étudiants : 3 ½
- Le service d'urgence de jour : 2

LES GRANDES MISSIONS DE L'ACTION SOCIALE :

1. ACCUEILLIR LE PUBLIC :

Pour le citoyen, le premier contact avec l'administration est primordial ; on peut même dire que c'est lui qui va conditionner la poursuite de la relation avec le CPAS.

C'est pourquoi, outre l'accueil du service social proprement dit, le CPAS a développé un Pôle d'Accueil social montois et a rénové pour accueillir ce service les bâtiments de la Chapelle Saint Quentin.

L'entité montoise compte notamment sur son territoire un riche réseau d'acteurs sociaux institutionnels et issus du secteur non-marchand proposant une offre de services étendue tant en termes d'actions que d'implantations.

Cependant, la lisibilité de cette offre n'est pas toujours aisée pour le citoyen, qui peut ne pas être informé des services mis en place pour répondre à ses besoins ou utiles à son parcours de vie. Elle l'est encore plus pour une personne analphabète, d'origine étrangère, ne maîtrisant pas la langue française ou confrontée à une difficulté sociale.

Le CPAS et la Ville de Mons se sont donc unis pour élaborer un Pôle social d'Accueil transversal à destination de la population.

POLE D'ACCUEIL SOCIAL

Il s'agit donc d'une porte d'entrée unique en matière d'informations et d'orientation qui regroupe les services auxquels les habitants du Grand Mons peuvent avoir accès.

Inauguré en avril 2010, le guichet social, sis 29-31 rue Lamir, accueille :

- Au rez-de-chaussée, le staff administratif composé de quatre agents (1 ETP responsable de service et 1 ETP, engagés par le CPAS, consacrés aux missions du Pôle, 1 ART. 60 engagé par le CPAS consacré au secrétariat/1 collaborateur agent d'accueil financé par la Ville) - l'équipe initiale ayant aussi été rejointe par la centrale téléphonique du CPAS dès le début d'année 2011 ;
- Au 1^{er} étage, une salle d'expositions encourageant la promotion des richesses culturelles locales. Espace accessible au public la semaine pendant les heures d'ouverture du service ;
- Au 2^{ème} niveau, la salle polyvalente « Jean-Claude Carpentier » pouvant contenir un maximum de 49 personnes au sein de laquelle se déroulent réunions, conférences, assemblées associatives et formations.

Les objectifs du service consistent à :

- Assurer un accueil qualitatif à horaires adaptés, accessible à tous (notamment aux personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap visuel, auditif...);
- Filtrer adéquatement les requêtes (1^{ère} ligne) afin de faciliter le travail en interne ;

- Réduire le temps d'attente des demandeurs et éviter les déplacements inutiles. Les mécontentements relatifs à l'accueil physique proviennent en effet souvent d'un défaut d'information qui entraîne un circuit et une attente vains, juste pour s'entendre dire que ce n'est pas le bon endroit ou qu'il manque une pièce au dossier ;
- Développer une culture de la satisfaction de l'utilisateur et les facteurs favorisant la gestion améliorée des files d'attente ;
- Démultiplier l'usage des médias : permettre de compléter/commander des documents administratifs en ligne ou sur place, rendre le visiteur autonome en favorisant l'utilisation des bornes informatiques... ;
- Désenclaver l'accueil grâce à l'intégration d'un volet culture dans l'espace d'accueil...

Depuis janvier 2011, le Pôle d'Accueil social collabore avec Handicontact / Cellule Egalité des Chances dans le cadre du SPF DG en tant qu'accueil de première ligne pour les introductions des demandes d'allocations pour personnes handicapées. D'autre part, la centrale téléphonique du CPAS de Mons a intégré également le service.

Bilan quantitatif

1. Relevé des demandes introduites au Pôle en 2011

De janvier à fin septembre 2011, le Pôle d'Accueil social a enregistré **1193** demandes :

1058 demandes citoyennes (**989** demandes face to face (desk), **38** demandes par téléphone et **31** demandes par mail).

Ces demandes portent notamment sur :

- Allocations personnes handicapées : **579 (desk et téléphone confondus).**
- Rencontre avec une assistante sociale : **191**
- Revenu d'intégration sociale : **47**
- Demande d'attestation : **35**
- Recherche de logements : **35**
- Recharge compteur à budget : **27**
- Crèches : **25**
- Aide financière/prime : **18**
- Ecoles : **17**
- Conflit locataire/propriétaire : **16**
- Orientation /localisation : **13**
- Maintien à domicile : **10**
- Aide juridique : **10**
- Prêt vert / FRCE : **10**
- Activités sur le territoire + bénévolat : **9**
- Aînés (recherche d'une maison de repos + infos voyages et santé) : **9**
- Dons/grenier aux trouvailles : **5**
- Exonération taxe redevance : **2**

26 demandes téléphoniques émanant d'associations relatives à la réservation de la salle du

deuxième étage.

63 demandes (téléphone et mail) émanant de services administratifs Ville et/ou CPAS relatives à la réservation de la salle du deuxième étage.

46 demandes essentiellement téléphoniques provenant de professionnels extérieurs (organisation d'évènements, contacts pour AS, appels à projets, organisation de formations, séminaires, dépôts de flyers, visite de la Chapelle,...

Nous pouvons noter une nette progression des requêtes introduites par les citoyens en cette année 2011 en raison du fait d'un bouche à oreille positif relatif au guichet unique d'accueil, de la multiplication des canaux de communication - le sollicitant a de plus en plus de moyens de contacter l'administration - et des missions supplémentaires accordées au Pôle d'Accueil (SPF DG et centrex).

2. Centrale téléphonique du CPAS

Tous les jours, les standardistes réceptionnent, en moyenne, plus de **150 appels** (cf. historique des appels du centrex). Pendant la période des paiements, les requêtes sont décuplées : majoration de 100 appels par jour (environ **250 appels par jour**).

3. Relevé des réservations de salles depuis janvier 2011

a) Expositions

5 expositions ont été accueillies pour l'année 2011 (une convention-type pour la salle d'expositions a été créée).

b) Espace Jean-Claude Carpentier

86 demandes de réservations pour la salle du deuxième ont été enregistrées depuis janvier 2011 (**59** internes au CPAS, **2** internes à la VILLE, **25** par les associations extérieures). Une convention type pour la salle de conférences a été créée.

Bilan qualitatif

En 2011, de manière générale, les demandes ont été traitées avec complétude par les agents du service (feedback positif des citoyens à 95%) et sont recensées par catégorie. Les formations initiales des agents d'accueil leur permettent d'être proactifs en de nombreuses situations. Le journalier des demandes a aussi été clarifié pour plus de limpidité statistique. Des tableaux doivent encore être agencés pour favoriser la lecture simplifiée. D'autre part, la procédure pour l'introduction des allocations personnes handicapées devra être améliorée : les formalités administratives doivent être davantage adaptées aux personnes souffrant de handicaps (perspective d'une e-fiche et d'autres solutions intégrées).

Perspectives 2012 :

- Poursuivre le traitement des demandes individuelles et collectives dans leur volet administratif et relationnel ;
- Poursuivre la communication à destination des partenaires associatifs afin de les informer des missions du Pôle et de ses ressources (salle d'exposition et salle Jean-Claude Carpentier) ;
- Organiser la mise en place de plusieurs expositions et ateliers ;
- Acquérir le complément des équipements utiles (bornes, pcs...) pour renforcer l'autonomie des usagers ;
- Effectuer des bilans trimestriels du service afin de fluidifier les returns vers les autorités ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil présentiel et téléphonique par des formations ;
- Créer un espace d'accueil pour les enfants (permettant à leurs accompagnants d'introduire leurs demandes plus commodément)...

Cette politique de l'accueil accompagnée d'une véritable mutation de la culture administrative tend à se rapprocher du citoyen tangiblement et à répondre aux enjeux émis par l'institution. Elle concrétise un engagement de plus de la note de politique sociale Ville-CPAS 2012.

2. TRAITER L'URGENCE

L'ensemble du dispositif d'urgence sociale est subsidié par la Région wallonne via « le relais social ». Notre CPAS s'est vu octroyer **172.926 €** pour **2011**.

Pour 2012, vu l'augmentation des frais de fonctionnement et des frais de personnel, le CPAS va solliciter **203.589,56 €**.

Le **Relais social urbain de Mons-Borinage** a entamé depuis 2008 une étude des besoins des villes de l'arrondissement administratif en matière d'urgence sociale car il est envisagé de développer un vaste partenariat (dont les formes restent à définir) pour traiter l'urgence sociale dans l'arrondissement de Mons-Borinage.

Actuellement deux axes sont à l'étude : la création d'une maison d'accueil sur le borinage et la création d'un DUS qui regrouperait les communes de Boussu, Frameries et Quaregnon.

L'étude a pointé, entre autres, de nombreux besoins non rencontrés par la population précaire au niveau du logement.

Une partie des actions que le relais social mène en collaboration avec les C.P.A.S. de l'arrondissement et le secteur associatif est liée à cette problématique (logement d'urgence, de transit et d'insertion).

De plus, une méthodologie intercommunale visant à répondre rapidement à des situations d'urgence sera définie et un baromètre permanent de l'évolution locale sera implémenté.

Il va de soi que si l'élargissement du dispositif proprement dit ou toutes formes de collaborations avec les nouveaux dispositifs ouverts sur l'Arrondissement en matière d'urgence sociale, devaient se concrétiser, cela devra reposer sur une répartition équitable des tâches et dépenses et ne pourra se faire sans un subventionnement accru. En attendant cette évolution, notre service d'urgence s'articule toujours entre un dispositif 24 H sur 24 et un service d'urgence de jour (qui est actif durant les heures de service).

Le DUS (dispositif d'urgence sociale) 24H/24H

Le dispositif initié par le CPAS de Mons permet de répondre, en urgence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à toute situation de détresse qui doit être traitée sans délais dans les limites légales, ceci afin d'éviter un danger et/ou de répondre à un besoin fondamental primaire et immédiat des personnes tel que manger, boire, se vêtir, se chauffer ainsi que préserver l'intégrité physique ou psychique de la personne.

	2008	2009	2010	2011 (au 30.06.2011)
Nombre d'interventions	76	53	76	41 (+ 28% par rapport à la même période en 2010)

Ce service est assuré par l'ensemble des assistants sociaux des services d'aide générale du CPAS. Des gardes sont prévues au sein du CPAS ainsi qu'en dehors des heures de bureau via une permanence téléphonique. En cas de gros problèmes, les AS de garde peuvent faire appel aux différents responsables du service d'aide générale selon le principe de la cascade.

Le service d'urgence de jour

Depuis 2005, un service d'urgence de jour a été créé afin de professionnaliser l'urgence en la confiant, en journée, systématiquement aux mêmes assistantes sociales.

Le but de ce service est multiple:

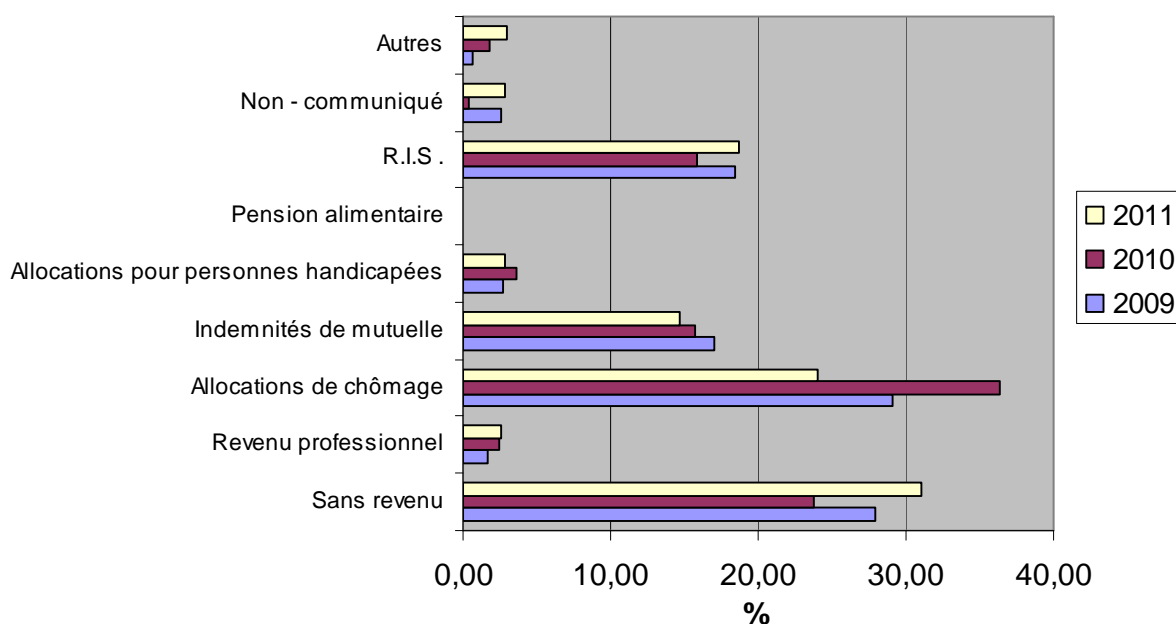
- Il permet de garantir la cohérence à long terme du traitement de demandes d'aide urgente;
- Il permet d'assurer l'égalité de traitement des usagers;
- Il permet de mieux gérer les permanences sociales qui ne sont plus de ce fait perturbées par la gestion des urgences sociales ;

Le service de jour couvre les plages horaires suivantes: 8h00-12h00; 13h00-16h21.

De janvier à juin 2011 : 757 interventions (1219 en 2010, 599 en 2009 et 668 en 2008 pour la même période) ont été réalisées par le service d'urgence de jour (+ 21% par rapport à la même période en 2010).

Il s'agit, pour la majeure partie, de personnes âgées entre 25 et 60 ans et qui vivent seules. Arrivent en seconde place les familles monoparentales. Comme les années précédentes, la plupart d'entre eux sont des allocataires sociaux qui ne parviennent pas ou plus à subvenir à leurs besoins primaires. Ceci étant toujours sans doute dû à l'augmentation constante du coût de la vie.

Les personnes prises en charge par le dispositif « service d'urgence de jour »



Les tickets "S" et les aides urgentes en espèce

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'aide urgente, la plupart des interventions se font sous forme de tickets "S". Ce ticket permet de répondre à un besoin urgent alimentaire (hors alcool et cigarettes) et ce via des achats en moyenne/grandes surfaces et les petits commerçants.

Pour des situations plus spécifiques (visites médicales, tickets de bus ou de train, factures à payer immédiatement,...), l'aide en espèce reste le moyen préconisé.

Quelques chiffres

	2009		2010		2011 (30/06/11)	
Tickets "S"*	4 €	6 €	4 €	6 €	4 €	6 €
	1.050	1.700	1.186 (+ 13 %)	1.200 (- 29 %)	900	766

* 6 € pour les personnes isolées ou chef de famille et 4 € pour les personnes à charge.

	2009	2010	2011 (31/08/11)
Aides en espèces	29.253 €	25.084 € (- 14 %)	8.929 €

En ce qui concerne le crédit total de l'article « aide sociale ROI » (ROI = en fonction du règlement sur l'aide sociale urgente), voilà la situation :

En 2009 : 36 319,99 €

En 2010 : 36191,69 €

Pour les 8 premiers mois de l'année 2011, le montant s'élève à **20.115 €** (NB cette dépense n'inclut pas que l'octroi de tickets S mais également leur achat auprès du fournisseur).

Les aides urgentes sont donc reparties à la hausse ce qui n'est pas étonnant vu le contexte économique difficile.

L'importance des aides en espèce malgré l'emploi privilégié des tickets S s'explique notamment par les aides demandées pour recharger les compteurs à budget.

3. METTRE EN ŒUVRE LE DROIT A L'AIDE SOCIALE

Dans un souci de proximité et d'efficacité, le service social d'aide générale est décentralisé en 7 antennes sociales « généralistes » réparties dans les anciennes communes, une antenne « spécialisée » pour le public 18/24 ans, une antenne « spécialisée » pour les ressortissants étrangers et un service spécialisé dans l'octroi de l'aide urgente situés à Mons.

L'antenne qui reçoit principalement les demandes est celle de Mons. Cette antenne est « la porte d'entrée » au CPAS où convergent toutes les demandes d'aides qui seront traitées par une antenne extérieure ou encore par un service plus spécialisé.

En 2007, a été lancé un projet de transfert de certaines antennes vers des « Mairies de quartier » dans le but de rassembler les différents services œuvrant dans les quartiers.

Les services concernés sont : l'ONE, le service de prévention de la Ville, la Police, l'agence immobilière sociale Toit et moi et le CPAS. Les antennes concernées sont situées dans des cités d'habitations sociales : il s'agit d'Epinlieu et d'Havré.

Cette action permet d'augmenter l'efficacité des services par le biais d'échanges d'informations et de coordination des moyens. Il n'y a cependant plus de nouveau projet de ce type en cours.

Signalons que depuis 2011, la permanence sociale de Jemappes a intégré le bâtiment du « Phare de Jemappes » où s'est également installé le service de guidance budgétaire et énergétique.

Pour des raisons de sécurité, deux petites antennes ouvertes (1/2 journée par semaine) ont été fermées. Il s'agit d'Hyon qui rejoint l'antenne de Cuesmes et d'Obourg qui rejoint l'antenne d'Epinlieu avec une permanence à Mons centre.

Enfin, pour des raisons d'organisation interne, les deux cellules 18/24 ans ont été fusionnées.

Dans les prochains mois, Cuesmes et Ghlin devront déménager vers une nouvelle localisation en raison de la disparition des locaux occupés actuellement.

Le personnel occupé au sein de ces antennes est aujourd'hui de 44 équivalents temps plein compte tenu du service étrangers /ILA.

Ils peuvent compter sur le soutien d'une accompagnatrice sociale.

3.1 Le Revenu d'Intégration

Revenu d'intégration sociale : Revenu minimum (anciennement minimex) destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre, ou ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. La loi détermine les catégories de bénéficiaires au revenu d'intégration.

3.1.1. Les catégories de bénéficiaires :

Modifiées en 2005, elles sont actuellement au nombre de trois :

- Les isolés
- Les cohabitants
- Les personnes avec charge de famille
 Cette catégorie couvre toute personne qui vit exclusivement avec une famille à sa charge, à condition qu'il y ait au moins un enfant mineur non marié.

Evolution des montants de base mensuels indexés du revenu d'intégration sociale

	Famille monoparentale avec charge d'enfant(s)	Personne isolée - Redevable d'1 pension alim. - Garde alternée	Isolé	Cohabitant
01/10/2004	817,77	715,55	613,33	408,89
Personne avec charge de famille				
01/08/2005	817,77		613,33	408,89
01/10/2006	859,31		644,48	429,66
01/04/2007	876,50		657,37	438,24
01/05/2008	930,14		697,61	465,07
01/09/2008	948,74		711,56	474,37
01/06/2009	967,72		725,79	483,86
01/09/2010	987,09		740,32	493,54
01.05.2010	1006,78		755,08	503,39
01.09.2011	1026,91		770,18	513,46

Depuis 2009, le montant du RIS a progressé de **6,12** %.

Il est toujours intéressant de noter que la part du remboursement du RIS varie en fonction de certains critères et du nombre de RIS dans la commune.

RIS	% subside	Conditions particulières	Durée de la subvention
Commun	65%	Néant	Tant que le droit au RIS est ouvert

Formation	70%	PIIS*, formation 10h/ semaine au moins ou preste dans le cadre d'une formation par le travail de 10H/semaine au moins et de 20H/semaine au plus. La formation doit répondre à certaines conditions.	6 mois
Etudiants	75%	PIIS et respect des conditions prévues art 26 et 28 loi DIS (implication Débit. alim. ou renonciation par décision individuelle pour motifs d'équité)	Pendant la durée du contrat constatant le PIIS
ART 60 + de 25 ans temps plein	100%	Contrat de travail temps plein	Pendant la durée du contrat de travail même si la situation familiale ou financière du travailleur se modifie pendant le contrat de travail ou s'il s'établit dans une autre commune
Art. 60 + de 25 ans temps partiel hors initiative d'économie sociale	500 euros par mois calendrier limité à la rémunération brute du travailleur	Contrat de travail à temps partiel a) d'au moins un 1/2T et pour 6 mois maximum (auprès du même employeur) b) Si cumulé avec un autre contrat de travail à T. partiel, la durée peut être égale à celle nécessaire pour recouvrer le droit aux All. Chômage c) Si 2 contrats à 1/2T auprès d'un même employeur = subside à 100%	Pour 6 mois maximum ou pour durée maximale égale à la période nécessaire pour recouvrer le droit aux allocations de chômage si cas de figure b
ART 60 - de 25 ans temps plein	125% mais limité au coût salarial brut de la personne mise au travail	Contrat de travail temps plein	Pendant la durée du contrat de travail même si la situation familiale ou financière du travailleur se modifie pendant le contrat de travail ou s'il s'établit dans une autre commune
ART 60 – de 25 ans temps partiel	625 euros par mois calendrier, limité à la rémunération brute du travailleur	Contrat de travail à temps partiel Mêmes conditions que pour le + de 25 ans Nb : le bénéficiaire doit être majeur	Pour 6 mois maximum ou pour durée maximale égale à la période nécessaire pour recouvrer le droit aux AC si cas de figure b
Sans abri	100%	Le bénéficiaire perd sa qualité de sans abri en occupant un logement qui lui sert de résidence principale	2 ans
Bénéficiaire	100%	Inscrit au registre des	5 ans maximum et jusqu'au

La majorité des RIS octroyés sont des RIS à taux de remboursement de 65 %.
Le solde à couvrir pour le CPAS est donc de 35%.

3.1.2. Evolution du RIS (65%)

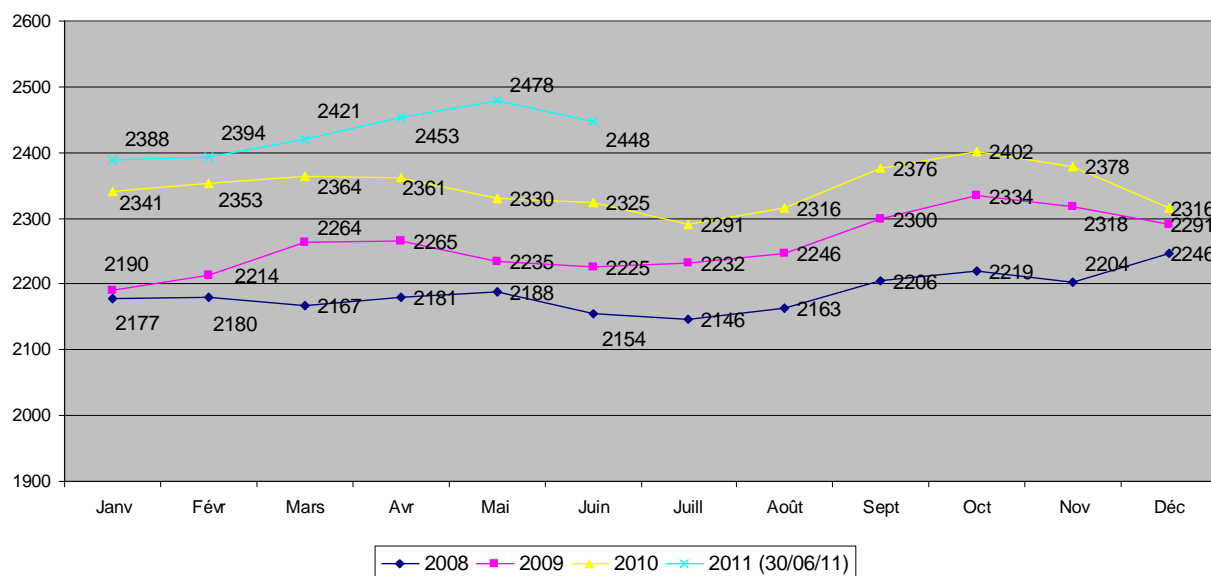
RIS 65 %	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Dépenses	11.182.947,67	12.109.500,02	12.686.596,97	13.371.076,70	13.900.000	14.000.000
Subsides	7.230.122,07	7.790.417,66	8.159.889,48	8.428.818,06	9.034.500	9.100.000
A charge du CPAS	3.952.825,60	4.319.082,36	4.526.707,49	4.942.258,64	4.865.500	4.900.000

L'évolution des dépenses en matière de RIS résulte non seulement de l'augmentation du nombre de bénéficiaires mais également du montant de base de ce RIS.

De 2007 à 2011, on note une augmentation de notre intervention de plus de 23,96 %.

Partout en Europe et singulièrement dans notre région, les perspectives de croissance économique sont revues à la baisse. De telles situations auront incontestablement une incidence directe sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et donc sur les dépenses en matière de RIS.

Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du RIS+MPP (2008-2011)



L'évolution du nombre de bénéficiaires est constante. Différents facteurs peuvent être mis en évidence pour expliquer ces chiffres :

1) Il y a une modification structurelle de la société qui s'accroît et qui comprend :

- Une individualisation croissante des vies ;
- Une désaffiliation des individus des différents cadres sociaux. ;
- Une précarisation des individus et de la société dans son ensemble ;

2) Les sanctions chômage

Le monde du travail se conjugue de plus en plus sur 1 mode précaire. De nouvelles catégories de citoyens commencent à frapper à la porte des CPAS pour une aide complémentaire puisqu'elles ne peuvent plus joindre les deux bouts. Nous évoluons malheureusement vers une société duale.

A Mons, la paupérisation de la population peut être appréhendée au travers de la donnée suivante : le revenu médian par déclaration 2007/2008 est supérieur à celui de 1996/1997 de **2,09 %** alors qu'il croît en Belgique sur la même période de + de **13 %** et sur la Région wallonne de + de **9 %**.

Sur la même période, l'indice santé de la Belgique a augmenté de **23,84 %**. Nouvelle preuve de la dualité de la société, plus de riches et plus de pauvres.

Villes	Revenus 1997	Revenus 2008	% 2008/1997	Revenus 1997	Revenus 2008	% 2008/1997
	Revenu médian par déclarant (en €)	Revenu médian par déclarant (en €)		Revenu moyen par déclaration (en €)	Revenu moyen par déclaration (en €)	
Bruxelles	15.771	15.363	- 2,58	20.565	21.948	+ 6,73
Mons	17.122	17.480	+ 2,09	21.502	23.578	+ 9,65
Région Bruxelloise	16.703	16.959	+ 1,53	21.981	23.972	+ 9,06
Liège	16.113	16.373	+ 1,61	20.146	21.812	+ 8,27
Charleroi	15.491	15.836	+ 2,23	18.964	20.448	+ 7,82
Namur	18.111	19.133	+ 5,64	22.965	25.798	+ 12,34
La Louvière	15.870	16.850	+ 6,18	19.400	21.947	+ 13,13
Région, Wallonne	17.169	18.764	+ 9,29	21.681	25.159	+ 16,04
Belgique	17.801	20.142	+ 13,15	22.623	26.722	+ 18,12
Anvers	16.864	19.001	+ 12,67	21.242	24.220	+ 14,02
Région Flamande	18.314	21.390	+ 16,80	23.218	28.022	+ 20,69
Gand	16.537	20.118	+ 21,65	21.091	25.973	+ 23,15
Indice santé (calculé sur base des revenus de 1996)	101,29	125,44	+ 23,84 %	101,29	125,44	+ 23,84 %

En conséquence, les demandes de revenu d'intégration sociale sont en hausse perceptible dans l'ensemble du pays et plus particulièrement en Région bruxelloise et en Région wallonne. Celle-ci compte **43.765** bénéficiaires du RIS en **2011** contre **39.210** en **2009** soit une augmentation de **18,59 %**.

Parmi les grandes villes wallonnes, Mons se situe toujours entre Liège et Charleroi mais avec une augmentation moins importante que ces dernières.

Si nous analysons l'évolution du nombre de Revenu d'Intégration par province.

	2009	2011	Evolution
Mons	1.920	2.144	11,67 %
Brabant Wallon	1.850	1.944	5,08 %
Liège	16.009	16.959	5,93 %
Luxembourg	1.654	1.759	6,34 %
Namur	4.271	4.834	13,18 %
Hainaut	15.426	18.269	18,43 %
Wallonie	39.210	43.765	11,62 %

Si Mons (11,67% d'évolution) se maintient correctement par rapport à la moyenne wallonne (11,62%), on remarque néanmoins sans surprise que c'est la Province de Hainaut qui connaît la plus forte progression (18,43%). Notre province est donc bien la plus touchée par un appauvrissement de sa population.

A Mons, ce résultat est sans doute le fruit d'une politique d'intervention très active notamment dans l'insertion socioprofessionnelle. Toutefois, même si notre CPAS connaît une progression plus faible, il n'est pas épargné.

Si nous choisissons de prendre une période de dix ans afin de mieux cerner encore les diverses tendances, l'évolution peut être appréhendée depuis le début de « l'ère de l'Etat social actif » (entamé chez nous fin 1999). Ainsi, si nous prenons comme référence le nombre de dossiers RIS de l'année 2000 en lui accordant l'indicateur pivot de 100%, les pourcentages d'évolution jusque 2010 nous fournissent un éclairage plus large sur la situation.

	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Mons	100,00	92,07	101,30	100,72	105,78	111,66
Hainaut	100,00	81,70	81,50	83,10	85,80	109,60
Liège	100,00	87,40	101,10	105,40	110,00	123,50
Namur	100,00	84,20	91,30	85,80	85,30	101,30
Brabant Wallon	100,00	91,50	94,80	95,60	93,80	100,30
Luxembourg	100,00	88,50	84,10	94,20	90,70	102,80
Région Wallonne	100,00	84,90	90,60	93,00	95,00	112,70

Après 2000, les CPAS connaissent donc globalement une baisse du nombre de bénéficiaires jusqu'en 2008 où, on le voit très clairement, commence pour tous une forte hausse.

En dix ans, la province de Liège affiche la progression la plus importante (23,5 %) et le Brabant wallon la progression la plus faible (0,3 %).

Si le Hainaut est la deuxième progression sur les dix ans (+ 9,6 %), il connaît cependant la plus grande progression sur deux ans (23,8%), ce qui n'est guère encourageant pour l'avenir.

Un autre élément statistique dont il faut tenir compte dans notre analyse est l'évolution du nombre de bénéficiaires par 1000 habitants sur Mons.

Année	Pop.	Nbre de bénéficiaires moyen d'existence RIS/art 60	Nbre bénéficiaires R.I.S. (moyenne)	Nbre de bénéficiaires sur 1000 habitants	Nbre de bénéficiaires RIS < 25 ans	Pourcentage de bénéficiaires < 25 ans
2001	90.860	1.826	1.706	20,04	685	40,15
2002	91.010	1.927	1.728	21,21	662	38,30
2003	91.181	2.088	1.826	23,07	561	30,70
2004	90.978	2.120	1.867	23,30	586	31,40
2005	90.975	2.113	1.843	23,19	568	30,70
2006	91.142	2.108	1.827	23,13	607	33,20
2007	91.115	2.035	1.828	22,33	525	28,70
2008	91.448	2.214	1.964	24,21	679	34,60
2009	91.713	2.262	2.018	24,66	710	35,20
2010	92.389	2.337	2.130	25,30	728	34,18
2011	92.706	2.430	2.209	26,21	754	34,13

L'analyse permet de conclure à une augmentation du ratio ce qui prouve une augmentation plus rapide des bénéficiaires que de la population.

Ce n'est malheureusement pas tout.

Notre Centre n'est plus seulement sollicité par des personnes qui sont sans revenus mais il l'est aussi par des personnes/ménages dont la situation de précarité ne leur permet pas de faire face à des besoins sociaux de 1^{ère} nécessité (se loger, se soigner, se chauffer, parfois se nourrir,...).

Cette paupérisation croissante a un impact sur le nombre de bénéficiaires mais également une influence considérable sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale autre que le RIS.

On le sait, de plus en plus de personnes commencent à venir au CPAS pour une aide complémentaire car elles ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Types d'aides*	2009	2010	2011 (31/08/11)
RIS	2018	2130	2209
ASE	184	221	275
Logement (loyers, garanties locatives, primes à l'installation)	1018	1085	614
Energie (fonds	1408	1055	1034

mazout, fonds des énergies, fonds des eaux,...)			
Santé (aide médicale et pharmaceutique, paramédicale,...)	2255	2851	1749
Total des bénéficiaires	6.883	7.342	5.881

* Une même personne peut cumuler plusieurs aides et être comptabilisée plusieurs fois.

Dans le cadre du plan de gestion, l'hypothèse qui a été intégrée est : le RIS représente 80% des dépenses de transfert.

La projection est réalisée à partir des tendances 2008. Un index de 2 % est appliqué en septembre de chaque année.

C'est donc sur ces éléments que nous nous sommes basés pour élaborer nos budgets en matière d'aide sociale. Il est clair que si la situation sociale de Mons se dégrade plus rapidement que les hypothèses prises dans le plan, les chiffres devront être revus ainsi que le plan de gestion. Ce sont des éléments qui clairement ne dépendent pas du CPAS.

Evolution des dépenses (Hypothèses retenues dans le plan de gestion)

	2011	2012	2013	2014	2015
Coût	17.497.600 €	18.600.000 €	18.972.000 €	18.351.440 €	19.738.468,80 €

A chaque étape, les dépenses sur fonds propres du CPAS augmentent.

Toutefois, des éléments ne sont pas de notre ressort et impactent directement les charges de notre Centre : les exclusions du chômage.

On le voit, les défis sont importants ! Le CPAS mettra tout en œuvre pour respecter son plan de gestion.

3.1.3. Les sanctions chômage

Depuis quelques années, notre CPAS connaît une évolution constante du nombre de dossiers RIS. Parmi ceux-ci l'évolution la plus préoccupante entre 2009 et 2011 est celle des exclusions définitives des allocations de chômage (+ 46% entre juin 2009 et juin 2011).

Evolution 2009-2011

Type	2009			2010			2011					
	01	06	12	01	06	12	01	02	03	04	05	06
SCP	34	28	28	35	21	31	26	28	26	27	29	29
SCD	6	11	15	15	19	25	34	29	27	23	28	28
SPA	61	60	56	53	34	32	59	61	64	68	69	69
SDP	18	39	66	63	67	62	36	34	41	37	48	45
TOTAL	119	138	165	166	141	150	155	152	158	155	174	171

SCP = sanction classique provisoire
 SCD = sanction classique définitive (= exclusion)
 SPA = sanction plan d'accompagnement provisoire
 SDP = sanction plan d'accompagnement définitive (= exclusion)

Les sanctions classiques sont celles qui existaient déjà avant la mise en route de l'activation des chômeurs, les plans d'accompagnement concernent l'activation des chômeurs.

Entre juin 2009 et juin 2011, l'augmentation est de 24 %.

Pour la même période, les sanctions classiques augmentent de 46% (avec une augmentation particulière des exclusions définitives (254%).

Au niveau des sanctions liées aux plans d'accompagnement, l'augmentation globale est de 15% (même pourcentage en sanctions provisoires et définitives).

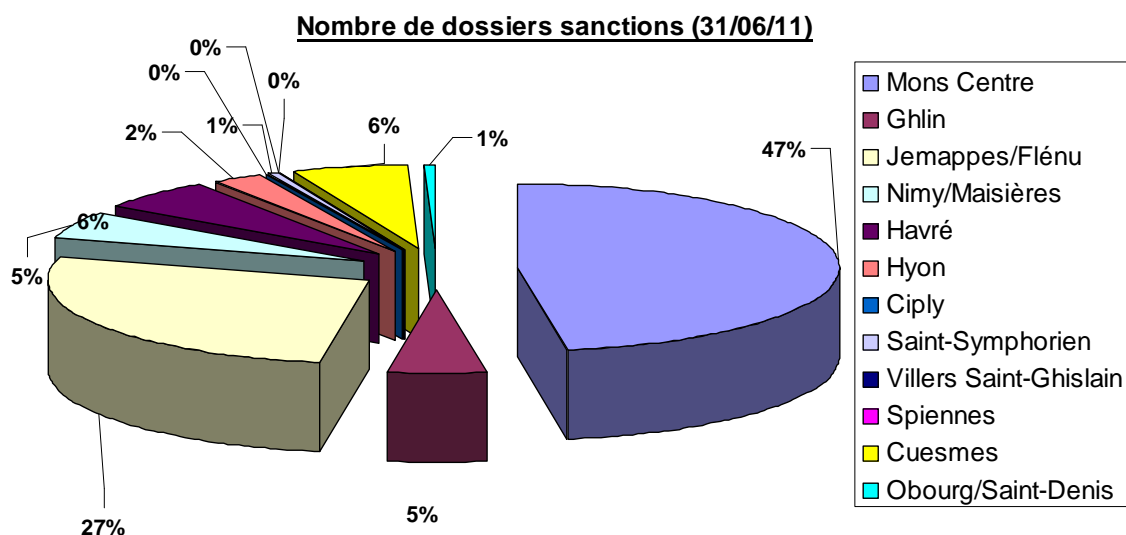
Qui sont les personnes majoritairement sanctionnées* ?

MOIS	Femmes	Hommes	18/24	25/44
Janvier 2009	38,7%	61,3%	17,6%	73,1%
Jun 2009	45,7%	54,3%	26,1%	68,1%
Décembre 2009	45,3 %	54,7 %	19,4 %	70,9 %
Janvier 2010	43,3 %	56,7 %	14,5 %	73 %
Jun 2010	53,9 %	46,1 %	13,5 %	73 %
Décembre 2010	45,7 %	54,3 %	23,33 %	61,33 %
Janvier 2011	55,4 %	44,6 %	18 %	67 %
Février 2011	55,9 %	44,1 %	17,7 %	65,1 %
Mars 2011	51,8 %	48,2 %	15,8 %	68,3 %
Avril 2011	49,6 %	50,4 %	16,6 %	67 %
Mai 2011	54 %	46 %	17,2 %	68,3 %
Jun 2011	54,3 %	45,7 %	16,9 %.	68,4

*Ne figurent ici que les personnes sanctionnées et qui s'adressent au CPAS

Les sanctions touchent davantage les personnes âgées de 25 à 44 ans (particulièrement les femmes) ou plus exactement c'est cette catégorie qui s'adresse majoritairement au CPAS.

Intéressons-nous à la ventilation des sanctions par commune



Sans surprise, ce sont Mons et Jemappes qui sont les plus touchés :

- Mons représente **31 %** de la population et **47 %** des sanctions ;
- Jemappes représente **17 %** de la population et **27 %** des sanctions.

Outre la charge financière que cela représente (la majeure partie de ces personnes entre dans la catégorie du RIS 65 %), les travailleurs sociaux sont aussi confrontés à une charge de travail croissante.

De plus, le système de sanction temporaire vu son caractère limité dans le temps empêche un réel travail d'insertion avec ces personnes : PIIS, mises à l'emploi. Vient s'ajouter à cela le système « **Job Tonic*** » qui, lui en quelque sorte, sanctionne les jeunes qui n'embraient pas dans ce processus par la prolongation du stage d'attente, les laissant ainsi à charge du CPAS plus longtemps que prévu ce qui engendre du travail supplémentaire également pour les assistants sociaux qui tentent de suivre les jeunes gens dans les démarches qui sont attendues d'eux et dont bien souvent ils ne perçoivent pas l'importance.

De plus, les personnes sanctionnées découvrent les services du CPAS. Ceci peut induire des demandes annexes en matière notamment d'avances pour garanties locatives, aides spécifiques pour débiteurs alimentaires.

3.1.4. Le RIS sans abri

Une subvention majorée (à 100%) est due au CPAS qui octroie un RIS qui perd sa qualité de sans abri et ce durant une durée maximale de deux ans.

Cette durée était auparavant de 1 an.

Ce RIS est en augmentation constante depuis plus d'un an.

Il faut bien garder à l'esprit que bien qu'appelé communément « RIS sans abri », ce dernier vise des personnes qui ne sont plus sans abri.

2009

Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre	57	65	74	87	81	76	87	91	99	103	106	108

2010

Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre	98	103	105	110	118	116	115	113	118	117	119	117

2011

Mois	01	02	03	04	05	06
Nombre	122	128	139	128	127	139

Entre janvier 2009 et janvier 2011, une augmentation de 214 % est à constater et est continue. Il faut lier cette augmentation à celles que connaissent les aides logement (voir infra) notamment les primes à l'installation accordées également lorsque la personne retrouve un logement et les avances pour garantie locative.

Au niveau de l'analyse sociologique de ces bénéficiaires, on constate une majorité de personnes âgées de 25 à 44 ans et une majorité d'hommes. La proportion est de 65 % d'hommes et 35 % de femmes.

Comme on pouvait s'y attendre les isolés sont en plus grand nombre et ne descendent jamais en-dessous de 75 % des bénéficiaires.

Un élément important est l'analyse du RIS sur notre budget 2011.

En effet, **une partie du RIS** est une charge inévitable qui croît et constitue une part à supporter.

3.1.5. Les projets d'intégration sociale (PIIS)

Rappelons que la loi sur le dispositif d'intégration sociale reconnaît le droit à l'intégration sociale pour chacun et que ce droit revêt la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS).

Pour les jeunes de moins de 25 ans, le droit à l'intégration sociale prend prioritairement la forme d'un emploi soit via un contrat de travail soit via un PIIS menant dans une période déterminée à un emploi et ce dans les 3 mois de la demande.

La loi prévoit un régime dérogatoire à l'obligation d'être disponible pour le marché de l'emploi pour les étudiants mais le suivi des études doit faire l'objet d'un projet individuel d'intégration sociale.

Dans l'attente d'un emploi ou dans le cadre d'un PIIS ou si la personne ne peut travailler pour des raisons de santé ou d'équité, le jeune peut avoir un droit à un RIS mais le PIIS (emploi, formation, études), sauf mesure d'équité, est obligatoire pour les moins de 25 ans.

Pour les plus de 25 ans, il est facultatif et s'établit soit à la demande de l'intéressé, soit à celle du Centre.

Il faut cependant noter qu'il existe un cas particulier, celui du sans abri qui, pour bénéficier d'un taux isolé alors qu'il habite durant son hébergement chez un particulier, doit s'engager dans le cadre d'un projet d'intégration sociale visant à la recherche d'un logement.

En 2008, on comptait **792** contrats.

Début 2009, suite à la réorganisation du service d'insertion professionnelle, les projets d'intégration sociale (PIIS), emploi et formation ont été réunis dans un PIIS insertion. En 2010, le CPAS comptait **1147** contrats d'intégration.

Evolution des contrats

Type	2010	2011 (31/08/11)	Pourcentage évolution
Général	90	214	+ 138 %
Sans abri	88	113	+ 28 %
Etudes de plein exercice	295	391	+ 32 %
Insertion	674	968	+ 44 %
TOTAL	1147	1686	+ 47 %

La croissance des PIIS insertion (anciennement formation et mise à l'emploi) est la conséquence de la réorganisation du SIP et de la conclusion systématique d'un PIIS dès que la personne est orientée vers le service insertion.

Suite à cette réorganisation et réorientation systématique vers les PIIS insertion, les PIIS général vont au fil du temps connaître une décroissance.

3.1.6. Les étudiants

Le nombre d'étudiants accompagnés par notre Centre justifie qu'on y attache une importance particulière : un dispositif d'accompagnement spécifique a été mis sur pied il y a quelques années et une cellule spécifique « étudiants » a été créée au sein du 18/24.

Il y a, au 1^{er} janvier 2010, 6.537 étudiants dans les CPAS wallons. C'est un chiffre en évolution permanente (en chiffre absolu) : il était, à titre de comparaison, de 3.866 en 2002, 6.068 en 2008. On constate ainsi une croissance de près de 169% entre 2002 et 2010.

La loi sur le DIS « invite » les CPAS à soutenir les bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens conséquents, suffisants pour mener à bien cette mission. Les CPAS ont assumé cette responsabilité et ont fortement renforcé leur politique de mise aux études lorsque cela était possible.

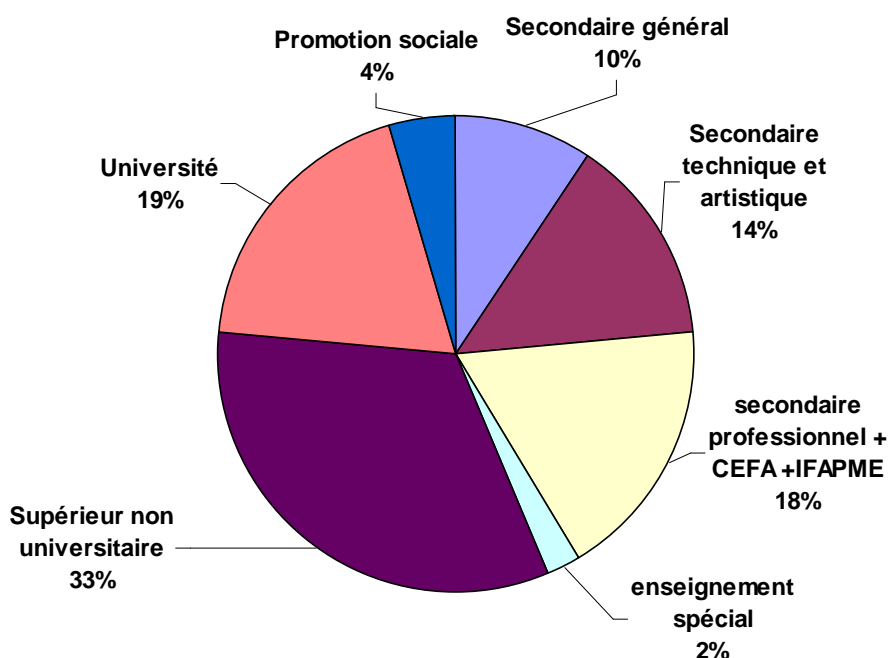
Plus de 15% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté en Belgique. Le pouvoir d'achat des bénéficiaires est mis à mal ces dernières années.

Rien d'étonnant à ce que de plus en plus de parents ne puissent prendre en charge les études de leurs enfants. Cela explique en partie cette forte progression.

On peut, bien entendu, se poser la question de savoir si la prise en charge par les CPAS – et donc par les communes – des études est un phénomène « normal ». A tout le moins, on peut estimer que le gouvernement devrait octroyer aux CPAS des moyens « justes » pour cette mission, ce qui n'est objectivement pas le cas actuellement.

Au CPAS de Mons, **391 PIIS étudiants** sont en cours en 2011 contre **323 en 2009**. Cela représente donc une **augmentation de 21% en deux ans**.

Intéressons-nous aux étudiants suivis par le CPAS et aux types d'études suivies :



Il est à noter que les étudiants s'orientent plus vers le secondaire professionnel et vers le supérieur non universitaire. Il s'agit d'un constat commun au niveau de la région wallonne.

Les résultats des étudiants

Résultats scolaires 2010/2011 (24/09)	Nombre d'étudiants ayant réussi et pourcentage		TOTAL
	Service 18-24 ans *	Autres secteurs	
Secondaire général	11 (55 %)	5 (45 %)	16 (9 %)
Sec technique et artistique	16 (55 %)	13 (81 %)	29 (17 %)
Sec professionnel	23 (61 %)	12 (60 %)	35 (20 %)
Secondaire spécialisé	4 (67 %)	0 (0 %)	4 (2 %)
Promotion sociale	8 (80 %)	3 (60 %)	11 (6 %)
Supérieur non-universitaire	34 (44 %)	14 (50 %)	48 (28 %)
Université	16 (42 %)	13 (59%)	29 (17%)
Ensemble	112 (64,36 %)	62 (35,63 %)	174

* 37 étudiants non comptabilisés car le CPAS n'est pas en possession de leur résultat.

Sur base des résultats portés à la connaissance du service, le taux de réussite est en moyenne de 64 %.

Pour aider au maximum les étudiants dans la réussite de leur cursus, le dispositif de remédiation est maintenu : des critères précis sont élaborés afin de rencontrer une meilleure rentabilité sociale et le crédit réservé de 15.000 euros est maintenu dans le budget.

Les étudiants qui répondent aux critères suivants peuvent bénéficier des cours particuliers de remédiation :

- Bénéficiaire ou dont la famille est bénéficiaire du RIS ou de l'aide sociale équivalente
- Etre motivé et volontaire;
- Etre élève/étudiant régulier (pas libre) durant l'année scolaire concernée ;
- Suivre des études de plein exercice ou donnant droit au bénéfice des allocations familiales ;
- Avoir obtenu l'accord du CSSS de poursuivre les études;
- L'aide est limitée à 3 cours au maximum à raison d'une moyenne de 12 heures par Matière (géométrie, algèbre, anglais...), en plus de la participation aux ateliers « Echec à l'échec ».

Une aide demandée vers la fin de l'année, alors que l'étudiant est en échec depuis les premières épreuves et qu'il était informé de l'existence de cette opportunité, pourra être refusée (moindre chance de combler les lacunes...).

L'aide pourra être retirée ou refusée ultérieurement si les modalités n'ont pas été respectées (rendez-vous, ponctualité avec le professeur, ...);

Ces critères constituent une base, une ligne de conduite qui permet aux dossiers qui s'y conforment de passer en ratification au CSSS. Toutefois, l'assistant social peut toujours proposer d'y déroger, dans un sens ou dans l'autre, sur base d'un rapport social circonstancié. Le dossier est, alors, examiné par le CSSS.

Résultats de la remédiation

Remédiation scolaire 2010/2011	Nombre de participants	Réussite
Secondaires générales	11	4 (36 %)
Secondaires techniques et artistiques	8	5 (62,5 %)
Secondaires professionnelles	1	0 (0 %)
Secondaires spécialisées	2	1 (50 %)
Supérieures non-universitaires	5	2 (40 %)
Université	4	0 (0%)
TOTAL	31	12 (38,71 %)

Le nombre d'étudiants ayant réussi après avoir suivi les cours de remédiation est en moyenne de **38,71** %.

3.1.7. Le Budget RIS

Les dépenses

RIS	Compte 2010	B. 2011	B. 2012
RIS 65 %	13.371.076,70 €	13.900.000 €	14.000.000 €
RIS 70 %	34.161,24 €	70.000 €	80.000 €
RIS code 120	235.871,11 €	870.000 €	1.020.000 €
RIS sans abri 100%	1.055.591,37 €	1.400.000 €	1.400.000 €
RIS étudiant 75 %	1.759.722,74 €	2.000.000 €	2.100.000 €
RIS Code 102 100 %	144.442,87 €	190.000 €	190.000 €
TOTAL	16.600.866,03 e	18.430.000 €	18.790.000 €

Les transferts

	Compte 2010	B. 2011	B. 2012
TOTAL	11.432.675,79 €	13.044.300 €	13.341.000 €

Evolution des coûts nets du RIS (Dépenses – Recettes)

	Compte 2010	B. 2011	B. 2012
Evolution Charges Recettes	5.168.190,24 €	5.385.700 €	5.449.000 €

Le Budget 2012 a été établi sur base :

- Du nombre de bénéficiaires actuels ;
- De projections liées à l'évolution du nombre de bénéficiaires.

3.2. Les autres aides financières

Le CPAS n'a pas pour seule mission d'octroyer le RIS ou le droit à l'intégration par le biais d'une insertion professionnelle. Le législateur a défini les différentes aides qui ont pour but de permettre à chacun de mener une existence conforme à la dignité humaine. Ces aides peuvent être octroyées aux bénéficiaires du RIS et à toutes personnes et ménages répondant aux critères définis. En raison de la situation socioéconomique difficile, de nombreux citoyens éprouvent de plus en plus de difficultés à faire face aux besoins de la vie courante. Ce constat pose de nombreux défis pour le Centre.

Outre les aides non matérielles, des aides financières visant à prendre en charge le coût des soins de santé, du maintien à domicile, le coût du logement (les aides logement feront l'objet d'un autre chapitre) sont octroyées.

Pour répondre à ce défi, le Comité spécial de l'action sociale met en œuvre les actions suivantes :

3.2.1. L'octroi des aides sociales diverses.

Parmi les missions légales du Centre, figure l'octroi de l'aide spécifique pour débiteurs alimentaires. Il s'agit d'ayant droit au RIS ou à l'aide sociale financière, redevable d'une part contributive pour un enfant placé ou d'une pension alimentaire et qui apportent la preuve de paiement de cette pension alimentaire ou part contributive. Cette aide spécifique reste majoritairement accordée aux hommes (82% pour les 6 premiers mois de 2011).

Cette aide varie bien évidemment en fonction du montant de la pension alimentaire. Elle s'élève à 50% du montant contributif et est plafonnée à 1100 €/an.

Le non paiement d'une pension alimentaire peut induire la saisie totale des revenus sans qu'il soit tenu compte du seuil d'incessibilité. C'est aussi le seul cas où des revenus comme le RIS peuvent être saisis.

Afin de permettre aux personnes de mener une vie conforme à la dignité humaine tout en « marquant le coup » puisque la situation est imputable à la personne saisie, le CPAS de Mons accorde une aide sociale équivalente au revenu d'intégration à 80% s'il s'agit d'un premier octroi et que la pension alimentaire due est versée et à 60% s'il s'agit d'une récidive ou si la pension alimentaire mensuelle n'est pas versée.

Ces aides sont payées sur le budget aide sociale en espèces (qui comprend d'autres types d'aide). Depuis 2010, elles sont regroupées sur un article avec les aides sociales équivalentes accordées aux mineurs belges nés de parents illégaux afin de pouvoir identifier les aides équivalentes au RIS et non subsidiées. Le crédit demandé pour 2012 est de 200.000 €.

Le budget aide sociale en espèces « aides diverses » comprend des aides sociales (non équivalentes au RIS) de plusieurs natures notamment des frais d'internat , les allocations langes et lait

Le crédit demandé pour 2012 est de 143.500 €.

Evolution du budget aide sociale en espèces

2008	2009	2010	2011	Prévisions 2012
		131.578,85 € aides diverses	138.500 €	143.500 €
220.466,37 €	316.853,68 €		—————	
		154.294,64 €	200.000 €	200.000 €

3.2.2. Les soins de santé :

Pour de nombreuses personnes précarisées, se soigner devient un luxe. Dans certaines situations (pathologies lourdes et coûteuses, situations sociales particulières de non-intervention de l'intervention majorée, faible intervention de l'INAMI pour certains soins, restriction de plus en plus grandes dans les remboursements,...), le coût des soins reste trop important pour des personnes/ménages aux revenus plus faibles, ce qui fait que ces demandes sont en croissance quasi constante.

Le CPAS accorde l'aide médicale, la dérogation pharmaceutique à 50% ou à 100% (médicaments), intervient dans les frais paramédicaux (lunettes, prothèses, ...) et les frais d'hospitalisation. Afin de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur logement, nous prenons aussi en charge les frais relatifs aux repas livrés à domicile et aux aides familiales.

Evolution de l'aide médicale

Années	Nombre de dossiers concernant les aides médicales
2003	794
2004	835
2007	1454
2008	1379
2009	1309
2010	1370
2011 (en cours)	753

Quelques explications complémentaires

- Dérogations pharmaceutiques

	2009	2010	2011 (en cours)
Dérogation à 50 %	712	766	519
Dérogation à 100 %	154	182	141

- Frais de lunettes

2009	2010	2011 (en cours)
132	143	92

- Frais de prothèses dentaires et auditives (prise en charge effective)

2009	2010	2011 (en cours)
41	56	40

- Frais de maintien à domicile (nombre de dossiers actifs) concernant la prise en charge des repas à domicile et des aides familiales.

2009	2010	2011 (en cours)
142	126	99

- L'aide médicale urgente

Prises en charge	2009	2010	2011 (en cours)
AMU frais pharmac.	2	3	5
AMU frais ambulatoires	227	115	23
AMU frais hospital.	19	13	10
AMU honoraires	59	77	78
TOTAL	307	208	105

Il s'agit de la seule aide à laquelle ont droit les personnes en séjour irrégulier.

En ce qui concerne la répartition par nationalité, on retrouve une majorité d'africains suivis des ressortissants des anciennes républiques soviétiques (Asie Centrale et Europe).

3.2.3. La taxe communale sur les immondices

Sous certaines conditions, notre Centre prend en charge les factures d'immondices des usagers et ce depuis 2002.

Evolution de la prise en charge

	2003	2005	2007	2009	2010
Nbre dossiers traités	1.400	721	631	532	551
100%*	1.330	640	570	489	523
50%**	27	31	30	12	9
Refus	43	50	31	22	19
TOTAL	128.760 €	54.763 €	52.385,92 €	44.755 €	46.326,50 €

* prise en charge à 100%

** prise en charge à 50%

3.3. L'aide sociale équivalente

Les principaux bénéficiaires de l'aide sociale équivalente sont les personnes de nationalité étrangère pour lesquelles le CPAS a créé un service spécifique.

Celui-ci s'adresse aux personnes de nationalité étrangère, résidant sur le territoire de Mons ; inscrite au registre d'attente ou au registre des étrangers et aux personnes qui ont un code 207 pour notre commune (lieu d'inscription obligatoire attribué par les autorités fédérales).

Le service est composé de 6,5 équivalents temps plein assistants sociaux qui gèrent actuellement +/- 527 dossiers sociaux. (ASE, AMU, aides sociales diverses....) contre une moyenne de 405 dossiers en 2010. Il est également à noter une très importante rotation dans les dossiers suivis.

Cette augmentation s'explique principalement par la saturation du réseau d'accueil. En effet, les différentes mesures prises par Fedasil en matière d'accueil des candidats réfugiés ont permis aux demandeurs s'installer dans des logements personnels et ainsi sous certaine condition, de bénéficier de l'aide sociale.

Les problématiques rencontrées :

- **Les régularisations** : le service traite le dossier des personnes qui ont obtenu la régularisation de leur statut administratif (qui peut être définitive ou provisoire) et qui leur permet sous certaines conditions d'obtenir une aide sociale.
La dernière campagne de régularisation mise en place du 15 septembre 2009 au 15 décembre 2010 a permis à de nombreuses personnes en situation illégale de bénéficier d'un statut administratif.
Ceci a entraîné de nombreuses demandes d'aide. L'aide apportée par notre Centre a été un tremplin vers une réinsertion sociale et professionnelle. Les réponses à cette régularisation continuent à produire leur effet et nous avons régulièrement des demandes de personnes régularisées. De plus, certains critères sont permanents, nous avons donc des demandes en continu pour cette problématique ;
- **Les mesures prises par Fedasil** : Vu la saturation des structures d'accueil pour demandeurs d'asile, l'agence qui s'occupe de l'asile a pris des mesures qui ont entraîné une augmentation des situations traitées ;
- Certains candidats réfugiés ont pu quitter leurs centres d'hébergements (ILA ou centre organisé par le Fédéral) pour s'installer dans des logements privés et bénéficier d'une aide financière auprès des CPAS.
De plus depuis juillet 2010, Fedasil dirige directement les demandeurs d'asile vers les communes, sans inscription obligatoire, où ils peuvent dès leur inscription au registre d'attente bénéficier d'une aide financière de la part du CPAS. L'accueil de ces primo arrivants engendre un accroissement de travail, un encadrement et un suivi plus particulier (frais de logement, garantie locative, 1^{er} loyer, affiliation mutuelle, ...) ;
- **Enfants mineurs belges** : Nous octroyons également une aide sociale sur fond propre aux enfants mineurs belges de parents illégaux qui vivent sur le territoire de notre commune et qui par la carence de statut de leurs parents, bénéficient de l'aide sociale pour vivre (quelques familles concernées) ;
- **Les CEE** : La modification de la législation en juin 2008 au niveau des ressortissants CEE et des conjoints d'un CEE a pour conséquence le maintien de l'inscription de ces personnes au registre des étrangers pour une durée maximale de 3 ans (avant 5 mois). De ce fait, ces dossiers sont traités plus longtemps par la cellule « Etrangers » ;
- **L'instauration des cartes d'identité électroniques** a également pour conséquence le fait que toute une série de personnes qui jusqu'à présent bénéficiaient d'une ASE bénéficient maintenant du RIS :
 - Les CEE avec un séjour de plus de 3 mois
 - Les épouses et les membres de la famille d'un belge qui sont hors CEE qui ont une carte F*.

Il faut également noter que les personnes en situation illégale peuvent également s'adresser à ce service pour obtenir l'aide médicale urgente qui est la seule aide, avec l'aide psychosociale et administrative dont elles puissent bénéficier.

L'aide sociale équivalente pour les étrangers est subsidiée à raison de 100%.

Année	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
ASE	1.527.954,75	1.770.599,76	2.444.416	2.735.000

4. REpondre aux besoins sociaux spécifiques.

4.1. Le logement :

4.1.1. Situation générale du logement sur Mons

Le problème de l'accès au logement à Mons pourtant consacré par la constitution comme un droit fondamental, demeure comme dans les autres villes wallonnes un problème crucial.

Manque de logements sociaux, salubrité des logements privés « bon marché », nombreuses expulsions, difficultés à conserver le logement trouvé, part prépondérante du loyer dans le budget des familles sont les principaux problèmes.

La Ville de Mons et le CPAS collaborent activement au sein de la Maison du logement, maison qui centralise l'essentiel des acteurs du logement de la Ville : l'agence immobilière sociale, Mons-logement, la société wallonne des crédits sociaux et l'atelier recherche logement.

La création de la Maison du logement permet à la population de Mons de savoir où se présenter pour toutes questions ou problème relatif au logement. Au même endroit, elle a la possibilité de trouver tous les formulaires relatifs aux demandes de logements sociaux et aux logements de transit.

Les expulsions :

Depuis plusieurs années, le CPAS est confronté à un nombre croissant d'expulsions.

	<u>Citations</u>	<u>Jugements</u>	<u>Expulsions</u>	<u>Significations</u>	<u>Renvoi vers le CPAS compétent</u>
TOIT ET MOI	51	8	5	10	1
PARTICULIERS	232	42	30	14	4

CPAS	3	0	0	0	0
SOCIETES	27	7	5	4	0
	313	57	40	28	5

Ces expulsions émanent de propriétaires privés, de sociétés de logements sociaux.

A Mons le coût moyen d'un logement privé est 500 euros pour un studio, 1000 euros pour une maison de 4 chambres ou plus :à comparer avec les montants mensuels du RIS :770,18 pour un isolé : 1.026,91 pour une famille.

Il n'est pas rare que plus de 50% des revenus soient consacrés au logement chez nos bénéficiaires, ce qui les conduit à une situation compliquée.

Le parc privé demeure majoritaire. Les logements publics sont gérés par l'AIS, Toit § moi et le CPAS.

L'AIS

L'AIS gère 252 logements (pour 242 l'année dernière) dont 191 sur Mons et anciennes communes.

Parmi ceux-ci :

- 38 appartements ou maisons à 4 chambres ou plus (seulement 10 sur Mons) ;
- 48 à 3 chambres et plus (29 sur Mons).

Comme dans notre parc CPAS, il est difficile de pouvoir répondre aux besoins des familles comportant 3 ou 4 enfants.

La structure des locataires se présente comme suit :

- 35,07 % de chômeurs ;
- 9,52 % de bénéficiaires du RIS ;
- 20,35 % de pensionnés ;
- 14,29 % de personnes indemnisées par la mutuelle ;
- 3,46 % percevant une allocation de handicap ;
- Soit 82,69 %.

Les autres locataires travaillent.

Au niveau sociologique

- 39,39 % de familles monoparentales dont l'écrasante majorité sont des femmes seules avec enfants ;
- 42,42 % d'isolés dont 57 % de femmes ;
- Le solde représente des couples avec ou sans enfant.

Le montant moyen des loyers réclamés aux locataires est de **215,81 €** pour un studio à **360,59 €** pour une maison à 4 chambres, soit au maximum à 35,40% du revenu.

Comme dans les logements de transit, les locataires font l'objet d'un accompagnement social.

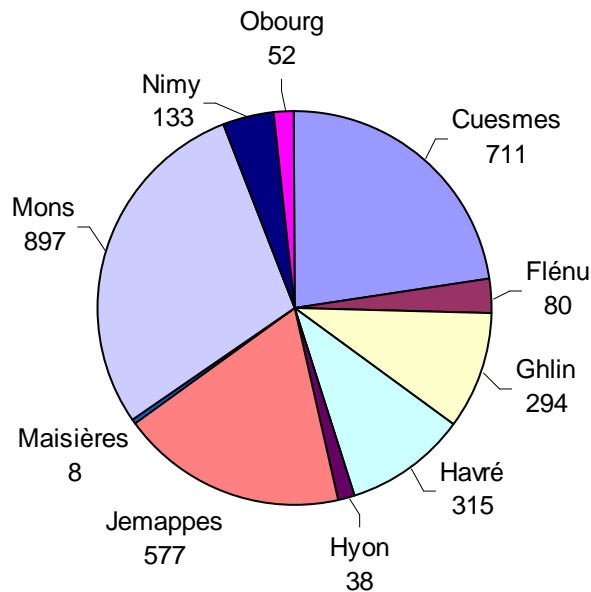
Au 01/01/2011, 39 locataires étaient en retard de paiement dont 21 pour plus de 3 mois.

Toit & Moi

Le seul opérateur de logement social est la société « Toit & Moi ».

Toit § Moi possède un parc locatif de 3.667 logements sur l'entité de Mons, dont 3.234 occupés.

Le nombre de logements sociaux par commune



La société est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation des logements (PEI), ce programme est toujours en cours et de nombreux logements sont en travaux.

Les candidats locataires sont au nombre de 790 pour l'entité de Mons (657 l'année dernière à la même époque), soit une augmentation de 5,2 %.

La structure des locataires se présente comme suit :

- 28 % de chômeurs
- 7 % de bénéficiaires du RIS (le plus grand nombre à Mons, Jemappes ensuite)
- 31 % de pensionnés
- 14 % de personnes indemnisées par la mutuelle
- 0,30 % percevant une allocation d'handicapé
→ Soit, 80,30 %.

Les autres locataires travaillent.

176 procédures contentieuses ont été initiées en 2011(→ 44 sur Jemappes, 41 sur Mons et 35 sur Cuesmes).

Il n'y a plus d'accompagnement social à proprement parler dans l'immobilière sociale.

Depuis quelques années, une collaboration existe entre le CPAS et Toit § Moi. Le CPAS est averti des retards de paiement et ce, de manière à proposer et assurer un accompagnement social.

4.1.2. Les actions menées par le CPAS

Le CPAS dispose de logements de transit, d'insertion, d'urgence et d'intégration.

- 50 maisons unifamiliales (insertion et transit) ;
- 7 logements d'intégration sont loués à Toit & Moi ;
- 3 logements d'urgence sont en cours de rénovation dans le cadre des appels à projet lancé par le Ministère de l'intégration sociale. L'un d'entre eux pourra entrer en fonction avant le 31/12/2011.

Il gère également un abri de nuit et un atelier de recherche de logement.

Les locataires du CPAS :

→ 42 adultes et 76 enfants occupent 37 logements (31 août 2010).

- 19 % sont bénéficiaire du RIS
 - 10 % ont un travail
 - 16 % sont bénéficiaires d'indemnités de mutuelle
 - 49 % ont un chômage
 - 3 % une pension
 - 3 % une allocation pour personne handicapée.
- soit, 90%.

Les autres locataires travaillent.

L'attribution d'un logement social est souvent la seule solution pour ces locataires. De ce fait, cette attribution permet ainsi à notre Centre de jouer son rôle d'hébergement temporaire.

Attestations d'extrême urgence sociale

Il s'agit d'attestations que le CPAS est habilité à délivrer aux personnes se trouvant dans une situation d'extrême urgence sociale c'est-à-dire sans abri, victimes d'une calamité ou de violence conjugale.

Ces attestations permettent de recevoir 8 points de priorité dans le cadre d'une demande de logement social.

Le service tient depuis le 10 février 2009 un tableau statistique relatif à ces attestations.

Le nombre d'attestations sans abri est de **152** entre le 01/01/2011 et le 30/06/2011 (contre 237 pour l'exercice 2010 entier)

La répartition est de : 59 % hommes

41 % femmes

La situation familiale des personnes bénéficiant de cette attestation

	Nombre	Pourcentage
Couple	5	3,28 %
Couple avec enfants	13	8,55 %
Isolé	106	69,74 %
Isolé avec enfants	28	18,42 %

La cause de l'attestation

	Nombre	Pourcentage
Calamité	2	1,31 %
Sans abri	148	97,37 %
Violences conjugales	2	1,31 %

A noter que les locataires de logement de transit et d'insertion disposent du même nombre de points de priorité par le fait qu'ils sont locataires de logements temporaires.

Les adresses de références

Pour une personne sans abri, rayée des registres communaux, l'adresse de référence permet d'obtenir une inscription à l'adresse du CPAS, afin de maintenir ou de retrouver des droits sociaux. Cette inscription est cependant inopérante pour la détermination du centre domicile de secours.

Au 30/06/2011, 130 personnes ont déjà bénéficié de cette inscription (contre 111 au 30/06/2010, soit une augmentation de 17%).

Les PIIS sans abri

Il s'agit de projets d'intégration sociale conclus avec des personnes sans abri bénéficiaires du RIS. L'objectif du contrat est de tout mettre en œuvre pour trouver un logement.

La signature du PIIS permet à la personne –même si elle cohabite provisoirement dans l'attente d'une solution durable – de bénéficier d'un taux RIS isolé.

La sanction du non-respect du PIIS sans abri consiste en l'octroi du taux cohabitant.

Les PIIS sans abri conclus entre le 01/01/2011 et le 30/06/2011 sont au nombre de 135 (contre 106 durant la même période de l'année 2010, soit une augmentation de 27%).

Le RIS sans abri

Il s'agit d'une catégorie de RIS faisant l'objet d'une subside majorée durant 2 ans. Elle concerne les bénéficiaires « sans abri » qui ont retrouvé par leurs propres moyens un logement durable.

Ce type de RIS est en pleine croissance et représente un indicateur non seulement de la demande de logement mais également de la difficulté à le conserver : beaucoup de personnes trouvent un logement, le perdent pour diverses raisons, en retrouvent un autre

Entre le 01/01/2011 et le 30/06/2011, il y a 138 dossiers traités (contre 122 durant la même période, soit une augmentation de 13%).

Conclusion sur les indicateurs

	Adresse de référence	PIIS sans abri	RIS sans abri
Au 30/06/2010	111	106	122
Au 30/06/2011	130 (+17,11%)	135 (+27,36%)	138

On constate une augmentation du RIS sans abri de 13,11 % en 1 an et de 82 % en 2 ans.

Les interventions financières en matière de logement :

Le CPAS accorde des aides liées au logement sous différentes formes :

- Avance pour paiement d'une garantie locative (aide récupérable) ;
- Prime à l'installation : mission légale définie par la loi sur le RIS et la loi organique (pour les allocataires sociaux depuis 2004) : il s'agit d'un montant équivalent au RIS famille à charge accordé une seule fois pour toute une vie au sans abri qui a retrouvé un logement .Cette aide est subsidiée à 100% ;
- Prise en charge de loyers ou d'arriérés de loyers : cette aide est le plus souvent récupérable ;
- Les frais d'hébergement en maison d'accueil.

L'évolution générale 2007-2011

	Garantie Locative Non RIS	Garantie Locative RIS	Total Garantie Locative	Prime Installation Non RIS	Prime Installation RIS	Total Prime Installation	LOYERS
2007	189	273	462	133	98	231	155
2008	182	275	457	124	133	257	197
2009	179	341	520	115	141	256	242
2010	204	353	557	144	135	279	249
2011 (30/06/11)	210	111	321	72	91	163	130

L'évolution des dépenses 2007-2011

Compte	Garantie Locative	Prime Installation	LOYERS	TOTAL
2007	324329,97	200529,22	69460,8	594.319,99
2008	320102,57	237797,93	76504,62	634.405,12
2009	368109,49	254376,93	93696,93	716.183,35
2010	498233,08	286872,82	110313,31	895419,21
2011 (au 16/09/2011)	208793,68	182035,46	48761,34	439590,48
Budget 2012	400000,00	390000,00	120000,00	910000,00

Les Conventions avec les Maisons d'Accueil

Il n'est pas toujours possible d'éviter l'expulsion. Quand cela se produit il est important de disposer de solutions temporaires de relogement en urgence : une bonne collaboration avec les maisons d'accueil est donc primordiale. Actuellement, 32 maisons d'accueil ont signé la convention avec le CPAS (soit 2 de plus qu'en 2010).

Le coût des frais d'hébergement en maison d'accueil est partiellement subsidié par le Relais social dans le cadre du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) mais il augmente.

Comptes 2010	Exercice 2011 (au 16/09/2011)	Budget 2012
28.050	14.287 (situation basée sur les factures reçues, donc incomplète)	45.000

La Convention avec Toit et Moi

Il ne s'agit pas d'une aide financière à proprement parler mais d'une collaboration proactive avec la société de logement de la région.

Depuis 2005, cette collaboration avec la société de logement « Toit et Moi » a pour but de tenter d'éviter au maximum les retards de paiements des loyers dus à cette société et donc d'éviter au maximum les expulsions.

Grâce à cette collaboration, notre Centre est averti rapidement des problèmes de non paiement de loyers, ce qui permet à notre service social d'intervenir rapidement comme médiateur, afin de dégager des solutions et d'établir une collaboration avec les services de la société de logement pour assurer la guidance et l'aide nécessaire aux locataires.

Le logement temporaire

Différentes formules existent au sein de notre centre.

Le CPAS dispose de « logements de transit, d'insertion et d'urgence ».

Quelques chiffres pour comprendre nos projets

- 1996 : restauration de 28 logements, 8 appartements « sans-abri » ;
- 2001-2003 : 9 logements d'insertion ;
- 2004-2006 : 13 maisons, 4 appartements de transit ;
- 2007-2008 : 3 maisons de transit ;
- 2009-2010 : 3 logements d'urgence sont en cours de rénovation dans le cadre des appels à projet lancé par le Ministère de l'intégration sociale. L'un d'entre eux pourra entrer en fonction avant le 31/12/2011.

Public touché :

De septembre 2010 à août 2011, 22 familles ont été accueillies.

Bien que majoritairement monoparentales, on constate une légère augmentation des demandes pour des couples avec enfants. Ces accueils représentent 29 adultes et 49 enfants.

Durant l'année de référence, nous avons enregistré 17 départs dont 9 vers le logement social. Trois familles ont trouvé un logement dans le privé, deux familles ont été orientées en logement d'insertion. Une famille a acheté son logement grâce au fond des familles nombreuses. Un couple a décidé, au terme de leur convention de transit, de retourner vivre à la rue. Nous avons dû également procéder à une récupération par voie judiciaire.

Les logements de transit

Depuis le 1/04/2011, les appartements de l'hôtel social sont exclusivement dédiés aux victimes de violence intrafamiliale. Le bâtiment a fait l'objet d'une sécurisation spécifique.

Dans l'attente de l'agrément du centre d'accueil pour femmes victimes de violence comme maison d'accueil, ces appartements sont mis à disposition dans le cadre d'occupations précaires de type transit.

Par ailleurs, le service gère actuellement 33 logements de transit.

Les logements d'insertion

17 logements d'insertion sont occupés. L'expérience nous a montré qu'il est plus porteur de mettre les personnes dans un premier temps en logement de transit plutôt que directement en logement d'insertion. Il est en effet plus pertinent, pour maintenir une certaine rotation dans les hébergements, de « décanter » les situations en logements de transit car ce type de convention est plus adapté pour la majorité des familles. Pour ces familles, un transfert en logement d'insertion prend par la suite tout son sens.

Les logements d'intégration.

La société de logement Toit et Moi loue des logements au CPAS qui lui-même les met à disposition aux familles rentrant dans les critères d'attributions mais pour lesquels un suivi social est nécessaire pour qu'ils puissent conserver leurs logements sur le long terme.

Au terme du contrat de bail, par le biais d'un bail glissant, la personne devient locataire de Toit & Moi tout en restant dans le logement qui lui avait été initialement attribué.

A l'heure actuelle, le service logement gère 3 logements d'intégration. Deux d'entre eux arrivent prochainement à leur terme ; la passation se fera sans heurt dans la mesure où le suivi social s'est avéré positif.

Les logements d'urgence

3 logements sont en cours de rénovation dans le cadre des appels à projet lancé par le Ministère de l'intégration sociale. L'un d'entre eux pourra entrer en fonction avant le 31/12/2011.

L'équipe sociale de Jemappes ayant été transférée au Phare, le logement de la rue Mac Donald a pu être rénové. Les finitions sont en cours.

Le 3^{ème} est en cours de rénovation.

Les demandes en cours

Bien que notre Centre ne gère que des logements temporaires qui, par définition, sont des logements d'urgence et pour lesquels nous ne devrions donc pas avoir de liste d'attente comparable à celle des agences immobilières sociales, nous avons, pour les huit premiers mois de 2011, 71 demandes de logement en attente.

La mise en place d'un règlement d'attribution permet de ne prendre en compte que les demandes qui correspondent réellement à l'offre de service que nous pouvons rendre dans le cadre des logements de transit. En effet, nous avons constaté que les personnes qui introduisaient des demandes auprès de notre service pensaient avoir à faire à un service de logement social. Elles n'étaient donc, une fois le logement obtenu, plus forcément d'accord de collaborer dans le cadre de l'accompagnement social. De plus, le critère « maintien de la demande » permet à notre service de travailler avec des personnes réellement en demande d'un suivi social.

Pour les autres situations rencontrées, l'assistante sociale affectée à mi-temps à l'atelier recherche logement se charge de les orienter au mieux vers les services adéquats et peut, le cas échéant, les aider à compléter leur demande de logement, les orienter en maison d'accueil ou vers le dispositif d'urgence sociale

L'accompagnement social

L'accompagnement social, quel que soit le cadre des logements (transit, insertion,...) est obligatoire. Les difficultés qui ont amenés la famille à introduire une demande auprès de notre service sont analysées par le service et un plan d'accompagnement social est élaboré avec l'ensemble des acteurs sociaux concernés. La finalité de ce plan d'accompagnement social est l'accès à un logement durable.

Cet accompagnement est assuré par un(e) assistant(e) sociale et un(e) éducateur/trice. Les situations rencontrées sont de plus en plus complexes.

Les familles prises en charge n'ont généralement aucun (ou peu) de, repère par rapport à l'occupation d'un logement (hygiène, gestion administrative et financière, entretien...). Elles n'ont aussi que rarement des projets concrets d'insertion sociale (alimentation, éducation des enfants, activités extra -scolaire ou d'épanouissement personnel,...).

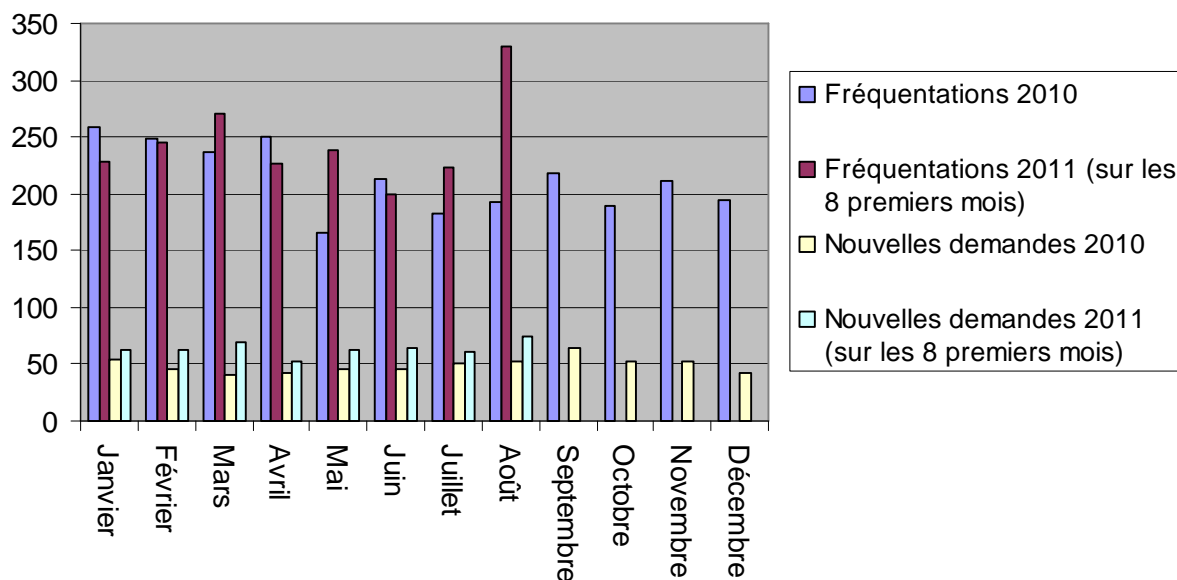
Pour encadrer adéquatement les familles, nous avons donc été amenés à travailler en co - intervention. La co - intervention permet d'avoir une attention accrue sur l'ensemble de la problématique sociale de la famille car les entretiens sont réalisés au sein même des logements. Elle permet également d'observer et d'entendre non seulement la personne qui est à la base de la demande (l'adulte) mais également de laisser une place aux enfants, qui sont directement partie prenante dans le bon déroulement de l'hébergement de la famille.

L'atelier recherche logement

L'atelier « recherche logement » se situe à la Maison du logement.

Le travail d'accompagnement du prospecteur logement est complémentaire au travail d'analyse du travailleur social qui détermine avec les demandeurs leurs besoins en matière de logement.

Sur l'année écoulée, 2770 passages à l'atelier ont été enregistrés, dont 726 nouvelles demandes. Cela représente la prise en charge moyenne de 11 personnes par jour ouvrable dont 3 nouvelles demandes par jour ouvrable. Bien que les nouvelles demandes aient sensiblement augmenté, l'occupation journalière de l'atelier est relativement stable par rapport à l'année dernière.



L'abri de nuit

L'abri de nuit pour les hommes (8 places) et les femmes (4 places) constituent le dernier maillon de l'action sociale en matière d'hébergement.

Quelques statistiques de septembre 2010 à août 2011

L'abri de nuit a mis à disposition **6.292** lits pour l'année de référence. Globalement, **62,2 %** des lits ont été effectivement occupés comme le démontrent les chiffres repris ci – dessous (3914 lits occupés).

	Hommes	Femmes	TOTAL
septembre	211	57	268
octobre	220	71	291
novembre	223	80	303
décembre	335	75	410
janvier	392	99	491
février	402	179	581
mars	218	135	353
avril	207	82	289
mai	194	41	235
juin	173	54	227

juillet	186	34	220
août	187	59	246
TOTAL	2948	966	3914

Bien que notre offre s'élève habituellement à 12 lits répartis en 8 lits hommes et 4 lits femmes, nous avons dû, pour cette période hivernale 2010-2011, quasiment tripler notre capacité d'accueil. En effet, en novembre, nous avons demandé une extension de 12 places (8 pour les hommes et 4 pour les femmes). Rapidement insuffisant, nous avons demandé une seconde extension de 8 lits au mois de janvier 2011 pour en arriver à un total de 24 lits hommes et de 8 lits femmes.

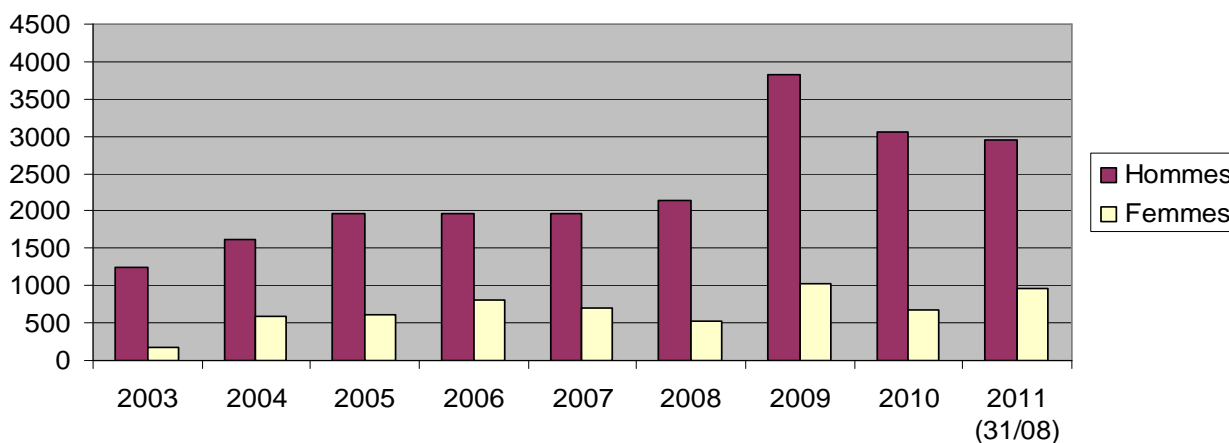
Quelques constats sur l'abri de nuit :

Le taux d'occupation est supérieur à celui de l'année dernière (257 nuitées en plus). Le nombre de nuitées a sensiblement diminué chez les hommes (- 53 nuitées) tandis qu'ils ont « explosés » chez les femmes (+310 nuitées).

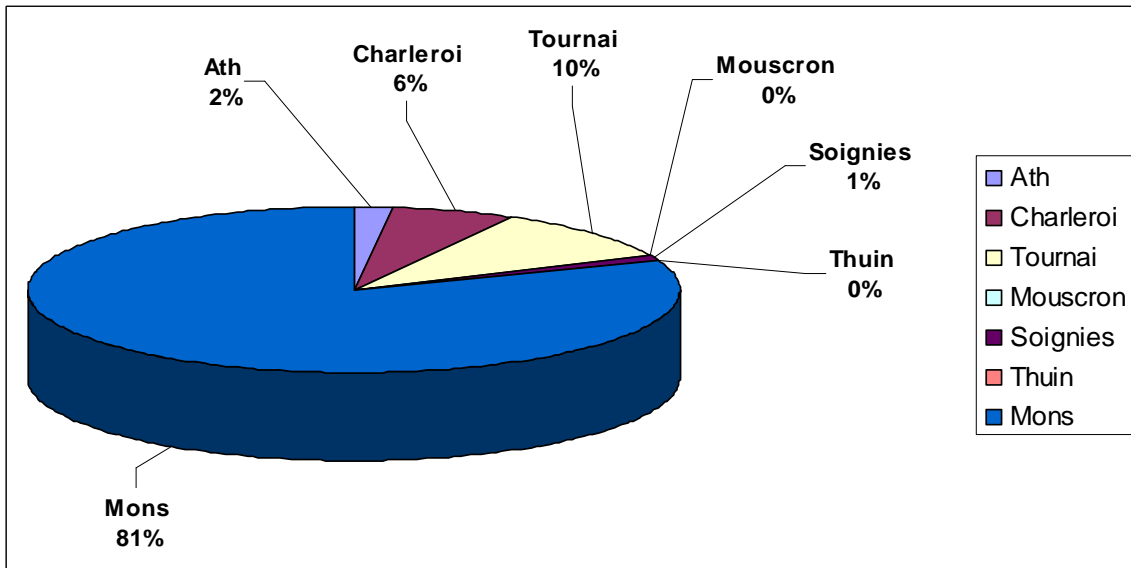
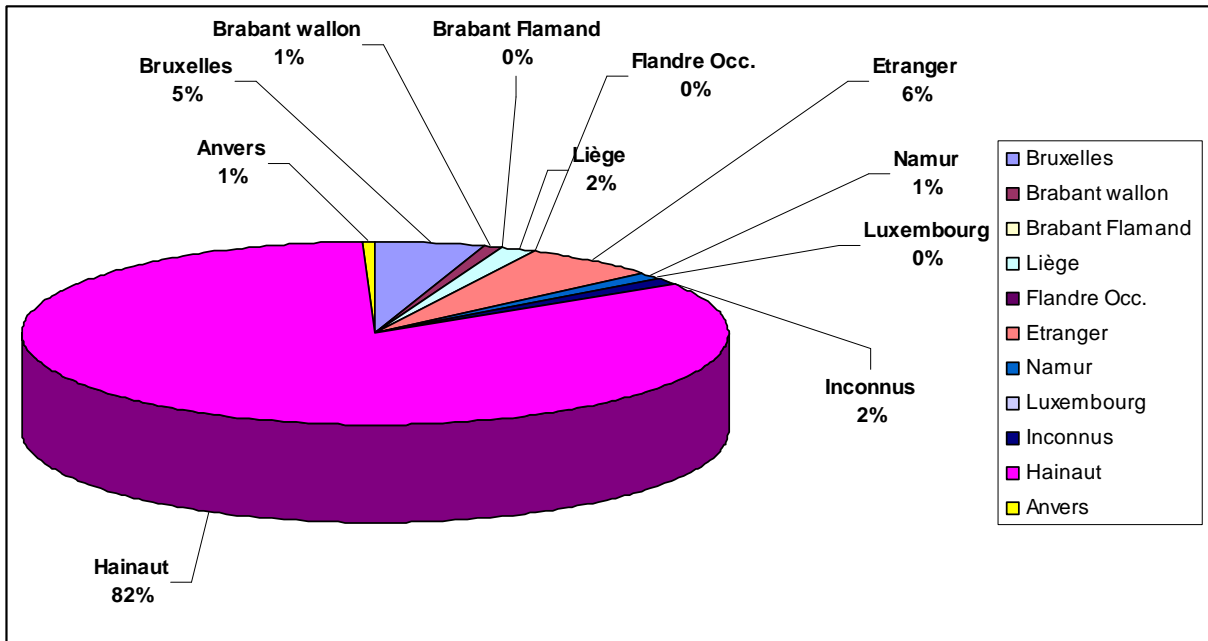
Ces 3914 nuitées ont été réparties sur 519 séjours, soit une moyenne de durée d'hébergement de 7,5 nuitées.

Au cours de l'année 2010, 295 demandes ont dû être refusées : 56% d'entre elles à cause d'un manque de place, 23% en raison de l'heure à laquelle la personne a fait la demande (après 22h), 12% pour inadéquation avec le projet pédagogique du service et 9% pour cause d'écartement dû au séjour antérieur.

Occupation de l'abri de nuit



Origine géographique des personnes hébergées



Mons	Borinage
71%	29%

Leur destination après le séjour au sein de l'abri de nuit :

Logement autonome	39
Institution	83
Famille	22
Aucun endroit fixe	189
Inconnu	123

Soit, **144** sorties positives (= 31,5%) !

Perspectives

La scission de l'équipe éducative a permis d'avoir une équipe mieux formée et plus présente. Cela permet aussi de donner plus de points d'accroches, de stabilité aux personnes que nous hébergeons. Il est néanmoins encore nécessaire, à certaines périodes telles que les grandes vacances et lors du plan hivernal, de recourir à un soutien ponctuel des éducateurs de l'équipe logement.

Toutefois, la présence des éducateurs à l'abri de nuit remplit bien le rôle d'accueil et de sécurité des personnes. Il arrive qu'ils doivent désamorcer des situations de violence ayant commencé dans la rue ou des tensions internes à l'abri de nuit dues à la promiscuité. Ce travail est poursuivi par les veilleurs de nuit. Il est maintenant rare de rencontrer de gros problème de violence ou des problèmes de consommation illicite au sein du service.

Certaines situations laissent cependant croire que des solutions complémentaires devraient être mises en place afin d'aider aux mieux les personnes rencontrant une situation de sans-abrisme.

Certaines personnes sont parfois depuis tellement longtemps en rue qu'il devient difficile pour elles d'envisager de trouver un logement durable au départ de l'abri de nuit.

Un projet « Housing first » permettrait de travailler cette transition avec les membres de l'équipe de l'abri de nuit. Cela peut facilement s'envisager dans le cadre des logements de transit.

Ces situations devront être vues au cas par cas dans la mesure où plus qu'un profil type de personne, ce serait la motivation qui pourrait faire la différence dans les situations des personnes

Le travail de rue et la collaboration avec le centre de jour de la Ville de Mons « l'escale »

La collaboration initiée dans ce cadre avec le centre d'accueil l'escale se poursuit avec un travailleur mis à disposition.

Le centre d'accueil de Jour « l'Escale » est ouvert du lundi au vendredi de 9 -19h. (Les plages d'ouverture ont été élargies dans le cadre de l'opération hiver).

Fréquentation du centre d'accueil de jour « L'Escale »

Période	Nombre de passages	Nombre de jours d'ouverture	Moyenne journalière
2006	2043	195	10
2007	1961	242	8
2008	1949	242	8
2009	3233	249	13
2010	3576	277	13
2011 (au 31/07/11)	2529	166	15

4.1.3. Les perspectives en matière de logement

La problématique du logement demeure d'une acuité préoccupante. Cette situation n'est pas particulière à Mons.

La politique de construction et de rénovation a ses limites, même si le CPAS continuera à s'inscrire dans les programmes de rénovation (ancrages communaux).

Il est nécessaire de se pencher sur l'optimisation de l'occupation du parc immobilier existant notamment dans le centre ville où des immeubles restent inoccupés...

Les constats sont là :

- Part prise par le loyer dans le budget des ménages à faible revenus trop importante ;
- Pas de régulation du marché locatif ;
- Salubrité préoccupante de certains logements ;
- Importance de l'accompagnement social pour certaines familles.

4.2. L'aide aux victimes de violence intrafamiliales

Le service VIF (Violences Intra Familiales) a connu de grands changements au cours de cette année 2011 : l'ouverture des appartements d'urgence le 1^{er} avril 2011 et une réorganisation au sein des membres de l'équipe ainsi que l'intégration de nouveaux éducateurs.

L'équipe est composée de :

- Deux psychologues ;
- Une assistante sociale ;
- Quatre éducateurs ;
- Le renfort des veilleurs de nuit de l'abri de nuit ;
- Une technicienne de surface.

Toute personne victime de violences intrafamiliales peut faire appel au service VIF.

Les appartements d'urgence sont, quant à eux, exclusivement destinés aux femmes (avec ou sans enfants) victimes de violences conjugales.

4.2.1. Le pôle hébergement

Le pôle est composé de quatre appartements d'urgence pour femmes victimes de violences (accompagnées ou non d'enfants) dont l'adresse est tenue secrète pour des raisons de sécurité.

L'accueil et l'accompagnement de la femme et de ses enfants durant leur hébergement dans la structure d'accueil d'urgence sont primordiaux.

Il s'agit d'un hébergement temporaire permettant aux femmes victimes de violences (accompagnées ou non d'enfants) de gérer une situation de crise et de faire le bilan de leur situation dans une structure sécurisée, d'être entourées et accompagnées dans leurs démarches par une équipe psychosociale et de trouver une solution adaptée à leur situation.

Elles seront ensuite orientées vers une maison d'accueil spécifique ou tout autre type de logement (famille, amis, logement social, logement de transit ou d'intégration).

Profil des personnes hébergées :

Il s'agit principalement de femmes en situation de grande précarité :

- Soit parce qu'elles ne sont plus en ordre au niveau administratif et social (radiée de leur domicile, plus de document d'identité, plus en règle de mutuelle, aucun revenu car à charge du compagnon,...) ;

- Soit au niveau de leur réseau social et familial inexistant.

Vu la durée limitée de l'hébergement (15 jours maximum), cela implique un travail rapide de remise en ordre administrative avant une orientation vers une structure pouvant accueillir la personne à plus long terme.

Après avoir permis à la personne de « se poser », l'équipe lui explique les démarches qui vont être effectuées pour trouver une orientation.

Des contacts sont pris avec les différentes maisons d'accueil et un accompagnement physique est organisé par un membre de l'équipe en fonction des disponibilités de chacun.

Etant donné la situation précaire de la plupart des femmes hébergées, des collaborations sont mises en place avec les Restos du Cœur et d'autres organismes afin d'obtenir des colis alimentaires ou des vêtements.

Orientation à l'issue du séjour :

- 7 hébergements dans la famille/chez des amis ;
- 6 orientations vers une MA ;
- 6 retours au domicile ;
- 2 orientations en hôpital psychiatrique ;
- 2 locations chez un propriétaire privé.

A l'issue de leur hébergement, la majorité des femmes poursuivent leur suivi au sein du pôle ambulatoire.

4.2.2. Le suivi ambulatoire

Il peut accueillir toute personne victime de violence intrafamiliale : homme, femme, enfant, personne âgée,...

Il réunit en un même lieu assistante sociale et psychologues afin d'éviter aux personnes d'être dirigées d'un endroit à l'autre.

Les personnes victimes de violences demandent de l'aide dans différentes circonstances, selon leurs besoins et leurs difficultés (la séparation, procédures devant les tribunaux concernant la garde de leurs enfants, droit de visite,...).

L'accompagnement peut aller de la transmission d'information, que ce soit par téléphone ou lors d'un entretien, à la prise en charge sociale ou psychologique en passant par un accompagnement physique auprès de divers services comme la police, l'hôpital ou le tribunal.

Une écoute téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

En dehors de ces heures, une garde est assurée par le Dispositif d'Urgences Sociales du CPAS de Mons.

Une collaboration est également mise en place avec le Télé-Accueil, service téléphonique gratuit accessible en permanence.

De plus, des orientations sont opérées via le numéro national : 0800/30.030.

Fréquentation du service :

2010	2011 (au 31/08/2011)
109	170

Au cours des huit premiers mois de l'année 2011, 170 personnes ont fréquenté le service :

- 138 nouvelles situations ;
- 4 enfants de femmes suivies ;
- 28 personnes étant déjà suivies au cours des années précédentes et refaisant appel au service (25 femmes et 3 enfants).

Pour la même période, 109 personnes avaient bénéficié d'une aide en 2010. il y a donc une importante augmentation du nombre de situations prises en charge (+ 56%).

Même si le service n'est pas uniquement destiné aux femmes, la quasi-totalité de notre public est féminin. Nous avons cependant eu quelques situations de violences subies par des hommes.

Nous assistons également à l'augmentation de prises en charge de couples immigrés et des situations de mariages forcés.

Il arrive aussi que des personnes habitant le Borinage soient suivies par les psychologues de la structure ambulatoire conjointement au travail social développé au sein de leur commune.

4.2.3. Le travail en réseau

Les victimes côtoient souvent une multitude de services. Il est donc impératif que les intervenants communiquent et échangent des informations pour assurer la prise en charge de la situation dans sa globalité.

C'est le but du travail en réseau mené avec :

- Le Service d'Aide aux Justiciables « Résilience » dont le créneau d'intervention couvre l'Arrondissement Judiciaire que ce soit au niveau d'une prise en charge sociale ou psychologique ;
- Les Services de Prévention du Borinage ;
- Les Centres de santé mentale ;
- Les Centres de guidance ;
- Les Centres de Plannings Familiaux ;
- Les Psychothérapeutes privés ;
- ...

Les collaborations avec les maisons d'accueil sont essentielles afin d'assurer une complémentarité et une continuité dans l'accompagnement des personnes.

Depuis fin 2008, une Commission Violences Intrafamiliales a été mise en place par la Ville de Mons Elle coordonne les différentes interventions des membres afin d'optimiser l'accueil, l'accompagnement et le suivi des situations de violences intrafamiliales.

4.2.4. Perspectives 2012

Au niveau du pôle ambulatoire :

- Poursuivre la formation des travailleurs de première ligne ;
- Organiser des actions de sensibilisation communes avec différents services sur le territoire de Mons-Borinage ;
- Accroître l'accueil et l'accompagnement individuel des personnes victimes de violences intrafamiliales ;
- Maintenir et développer des activités collectives : groupes de parole, ateliers créatifs ou de bien-être que ce soit pour les personnes hébergées ou suivies par le pôle ambulatoire.

Au niveau du pôle hébergement :

- Continuer les démarches afin d'obtenir l'agrément maison d'accueil ;
- Poursuivre l'hébergement, en urgence, des femmes victimes de violences qu'elles soient accompagnées ou non d'enfant(s) ;
- Accueillir les enfants de manière spécifique (verbalisation de leurs émotions).

Au niveau du travail en réseau :

- Consolider le réseau autour de la problématique des violences conjugales par le biais de la Commission Violences Intrafamiliales de la Ville de Mons, de la Plate-forme d'Arrondissement et du réseau REV.

4.3. Les ILA (Initiative Locale d'Accueil)

Un grand nombre de CPAS accueillent, à la demande de l'Administration Fédérale, des demandeurs d'asile durant toute la durée de leur procédure de demande d'asile.

Le CPAS de Mons organise, depuis 2000, en accord et en collaboration avec FEDASIL, une Initiative Locale d'Accueil (ILA). Elle est agréée pour une capacité de **31** personnes (**18** isolés et **3** familles peuvent être accueillis).

L'ILA est un logement privé meublé, doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens.

L'ILA gérée par notre Centre est composée de **9** logements (8 logements sociaux, dont 1 nouveau depuis mars 2009, et 1 logement appartenant au CPAS).

Chaque résident reçoit :

- Une allocation hebdomadaire afin de prendre en charge ses frais de nourriture ;
- Son argent de poche et les frais divers (**60 €** pour les isolés et chefs de ménage **43 €** pour les cohabitants et de **17 à 29 €** pour les enfants et adolescents (en fonction de leur âge).

Le loyer et les charges (eau, électricité, gaz, taxes communales) sont pris en charge par le CPAS ainsi que les frais liés à l'accompagnement social et médical des demandeurs d'asile.

L'ensemble des coûts est pris en charge par Fedasil moyennant une allocation journalière par jour de présence des résidents (**34,89 € en 2009 et 2010**).

Malgré les dispositions prises par Fedasil, le nombre de demandeurs d'asile a sensiblement augmenté et l'Etat n'était plus capable d'assurer un accueil correct de ces demandeurs. Des mesures additionnelles ont été prises pour faire face à la crise de l'accueil.

En 2010, malgré la pénurie de places d'accueil, il n'y a pas eu de mesures particulières prises par Fedasil. Des demandeurs qui n'ont pas pu se voir attribués un centre d'accueil se sont retrouvés dans les hôtels ou à la rue.

Début 2011, il est possible, dans certaines conditions, pour les demandeurs d'asile se trouvant en centre d'accueil depuis au moins 6 mois de demander leur suppression du code 207. Dans notre ILA, 8 personnes ont quitté la structure et ont obtenu grâce à l'aide sociale (équivalent RI) un logement personnel et une autonomie financière.

Les mouvements

2010	2011 (31/08/11)
16 personnes ont quitté	8 personnes ont quitté
11 personnes ont intégré	5 personnes ont intégré
3 familles ont quitté	1 famille a quitté
3 familles ont intégré	1 famille a intégré
Taux d'occupation : 31 personnes par mois	Taux d'occupation : 31 personnes par mois (capacité totale d'accueil)

Le taux d'occupation de notre ILA :

- **En 2009** (4 derniers mois) : moyenne de 27,75 personnes par mois
- **En 2010** : moyenne de 31 personnes par mois soit la capacité totale d'accueil.
- **En 2011**, le taux d'occupation est au maximum. Nous avons dû à nouveau introduire une procédure d'expulsion envers une personne isolée qui refuse de quitter le logement. Elle est à ce jour toujours en cours.

Perspectives

La rénovation de 5 immeubles appartenant au patrimoine immobilier du CPAS (dans Mons centre) permettra d'éviter la location des appartements à « Toit et Moi » et également de disperser davantage les logements ILA.

Leur situation au centre Ville permettra également de réduire les frais de transport.

Le gouvernement est toujours à la recherche de solutions permettant de faire face à la pénurie de structures d'accueil pour les demandeurs d'asile. Les CPAS seront sollicités, reste à voir quels sont les ressources financières qui seront mises à disposition.

4.4. La prévention et le traitement du surendettement :

Quelques chiffres pour avoir une vision globale du surendettement

A la fin de 2010, la Centrale des crédits aux particuliers contient **8.253.320** contrats de crédit enregistrés.

En comparaison avec l'année précédente, il s'agit d'une progression de **1,18 %**. Comme les années précédentes, le nombre des contrats en cours augmente, tant pour les ouvertures de crédit et les crédits hypothécaires que pour les prêts à tempérament. La progression est toutefois inférieure à celle survenue entre 2007 et 2008.

Le nombre d'emprunteurs enregistrés augmente de **63.724** personnes en **2010** pour atteindre **4.963.644 (+ 1,3 %)** personnes, ce qui correspond à **57 %** de la population majeure.

Le plus grand nombre de crédits sont conclus par des personnes entre 25 et 34 ans (25,6 %) suivies des personnes de 35 à 44 ans (24,4 %).

Le nombre d'emprunteurs ayant un défaut de paiement progresse en 2009 et s'élève à 356 611 personnes.

Fin 2010, **87.125** avis d'admissibilité de règlement collectif de dettes sont enregistrés dans la Centrale, soit **8.978** de plus que l'année précédente (+ **11,5 %**).

17864 nouvelles demandes émanant de personnes qui faisaient appel à la procédure de règlement collectif de dettes ont été déclarées admissibles par les tribunaux, ce qui représente une augmentation de **38 %** par rapport aux années précédentes.

Il s'agit probablement d'une conséquence de la crise économique, qui conduit toujours plus de personnes vers le surendettement.

4.4.1 La médiation de dettes

4.4.1.1 La médiation classique

Mode de solution extra judiciaire des conflits, la médiation de dettes est définie comme une prestation ou service qui, sans la conclusion de contrat de crédit, vise à réaliser un aménagement des modalités de paiement de la dette qui découle des contrats de crédits. Cette recherche d'une solution négociée d'un litige existant s'inscrit dans un contexte plus large que l'endettement lié aux contrats de crédit. La situation doit être envisagée dans un contexte professionnel, social et familial, ce qui nécessite la mise en place d'une série d'étapes pour que le processus ait une chance de mener les parties vers une entente.

Nombre de dossiers :

Année	2007	2008	2009	2010	2011 (31/08/11)
Médiation classique	198	288	352	349	308

Lorsque les personnes font appel au service, un travail de collaboration est entamé avec elles et se divise en plusieurs parties :

- Le service demande aux personnes de signer une convention pour respecter les différentes règles ;
- Dresser avec les intéressés un inventaire précis et détaillé de ses revenus et de ses charges ;
- Analyser le budget et réviser certains postes ;
- L'ensemble des créanciers de l'intervention du service (délai, exactitude de la créance, plan de paiement,...) est dès lors contacté ;
- Par l'ensemble des parties, après accord du plan, une révision est prévue tous les six mois.
- Si le plan est respecté, intervention auprès des créanciers pour obtenir une diminution des intérêts,...

A ce nombre de dossiers effectifs, on peut ajouter :

Les entretiens téléphoniques, les personnes qui ne reviennent plus suite à une autre solution, à la disparition du problème.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de dossiers, le service note **toujours** une augmentation constante d'année en année. Ceci s'explique par l'élargissement de notre population (public de plus en plus jeune ou plus âgé, classe moyenne concernée par l'augmentation du coût de la vie et particulièrement de l'énergie et des soins de santé).

En médiation simple, il n'y a pas une catégorie particulière de public qui est visé. Cependant le service constate une évolution au niveau des causes du surendettement qui se manifeste par une augmentation du coût de la vie, accidents de la vie avec des répercussions sur la structure des créanciers (avant : nombreux contrats de crédits à la consommation, actuellement : à côté des crédits à la consommation, dont l'origine a également fort évolué (avant, on contractait un crédit pour un achat, parfois pour surconsommer, aujourd'hui, les gens font des ouvertures de crédit pour faire leurs courses (exemple : carte CORA – CARREFOUR) ou ont recours au crédit pour payer une facture d'hospitalisation ou remplir leur chaudière) de nombreuses dettes de vie ; factures énergie, soins de santé, taxes,...).

Il est toutefois difficile d'évaluer la durée du suivi d'un dossier en médiation dettes et ce, suite à différentes situations :

- Fonction de la quotité disponible « dégagée » pour élaborer un plan de paiement ;
- Changements de situation des personnes (séparation, divorce, cohabitation,...) ;
- Une fois le plan de paiement établi, les personnes ne donnent plus de nouvelles ;
- Respect du plan de paiement pendant plusieurs mois ensuite abandon, puis reprise de contact avec le service...

4.4.1.2 La médiation judiciaire

4.4.1.2.1 La requête en règlement collectif de dettes

Depuis l'apparition de la loi du 05.07.98 sur le règlement collectif de dettes, bon nombre de personnes qu'elle concerne, aidées ou non par notre service, font appel au CPAS.

En 2011, 25 requêtes en règlement collectif de dettes ont été rédigées.

4.4.1.2.2 La désignation comme médiateur judiciaire

Depuis juin 1999, le CPAS de Mons est désignable en qualité de médiateur judiciaire par le Juge des Saisies. Le service gère actuellement 89 dossiers de médiation judiciaire.

Ce travail nécessite un investissement important et une disponibilité totale pour les « médiés ».

Le rôle du médiateur judiciaire se situe sur quatre niveaux: les médiés, les créanciers, les débiteurs et le Juge des Saisies. Le but du médiateur est de trouver un arrangement qui agréera toutes les parties.

Le fait de désigner le CPAS de Mons pour ce rôle était une volonté du Juge des Saisies et du CPAS.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, date de reprise de la matière par le Tribunal du Travail, le CPAS ne peut plus être désigné en qualité de médiateur judiciaire lorsqu'il a aidé le demandeur à rédiger sa requête.

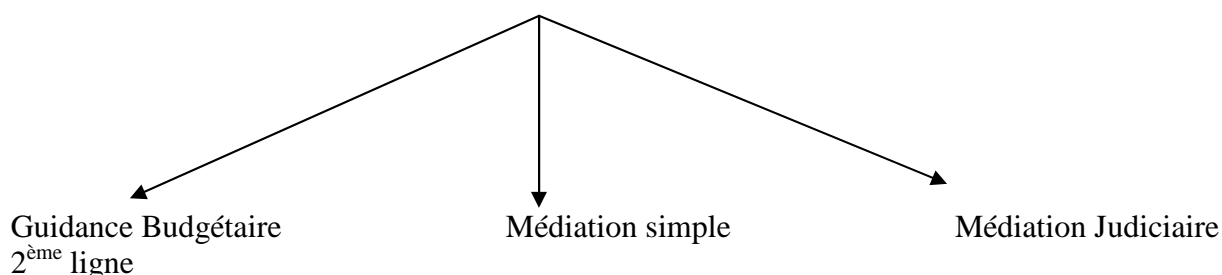
Nombre de dossiers

Année	2007	2008	2009	2010	2011 (01/01 au 31/08)
Médiation Judiciaire	111	103	95	95	89

4.4.2 La guidance budgétaire et énergétique

La guidance « de première ligne » :

- Traite les urgences et interventions ponctuelles ;
- Oriente les usagers vers les services concernés (suivi régulier, en fonction de la situation financière, du type d'endettement).



<u>Type d'intervention / Secteur</u>	<u>Secteur de Mons</u>	<u>Secteur de Jemappes, Flénu</u>	<u>Secteur de toutes les autres communes du grand Mons</u>	<u>TOTAL</u>
Interventions urgentes et/ou ponctuelles	102	99	120	321
Suivis Guidance Budgétaire	97	58	43	198
Total	199	157	163	519

Différents volets existent en matière de guidance budgétaire.

4.4.2.1 Les compteurs à budget

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie en 2007, la procédure de placement de compteur à budget s'est automatisée et généralisée pour l'ensemble des fournisseurs.

En effet, en cas de défaut de paiement, le fournisseur fixe une date précise pour le placement du compteur à budget et envoie cette information par recommandé aux personnes concernées, **les usagers ne font donc plus appel au service de guidance** pour prendre un rendez-vous. La même procédure est appliquée depuis 2008 pour le placement du compteur à budget gaz.

Cependant, les personnes s'adressent au service de guidance budgétaire afin d'éviter le placement du compteur à budget.

Le service négocie alors avec le fournisseur un plan de paiement pour le remboursement de la dette énergie quant la situation le permet ou envisage une prise en charge via l'intervention du Fonds des Energies.

4.4.2.2 La commission Locale d'Energie (CLE)

La CLE a remplacé l'ancienne CLAC (Commission Locale d'Avis de Coupure).

La CLE s'est réunie à 7 reprises entre le 13/07/2010 et le 28/07/2011 pour les clients protégés bénéficiant d'un compteur à budget en électricité.

<u>Date</u>	<u>Nombre de convoqués</u>	<u>Types de convocations</u>
<u>13/07/10</u>	1	Désactivation limiteur de puissance
<u>15/12/10</u>	6	4 secours hivernal 2 pertes de statut de client protégé
<u>17/12/10</u>	11	Pertes de statut de client protégé
<u>21/01/11</u>	1	Secours hivernal
<u>17/02/11</u>	2	Secours hivernal
<u>6/04/11</u>	2	Pertes de statut de client protégé
<u>28/07/11</u>	4	Pertes de statut de client protégé

La CLE doit :

- Évaluer les difficultés sociales et financières du client.
- Apprécier si le client a cherché une solution à ses difficultés de paiement.
- Se prononcer sur le bien fondé ou non de la suspension de la fourniture minimale garantie pour l'électricité. Pour le gaz, elle statue sur la suspension (et donc résiliation automatique du contrat de fourniture), la poursuite de l'octroi des cartes d'alimentation (et de la période d'application) et de la prise en charge des coûts liés à la distribution des cartes (30 % de ces consommations restant à charge du client protégé) après les mesures transitoires.

Si la Commission est favorable à la suspension, elle aura lieu au plus tôt 5 jours ouvrables après la date de notification de la décision.

Remarque : pour l'électricité, le Compteur à budget sera toujours actif ! S'il n'est pas en négatif, la personne pourra le recharger et avoir du courant. C'est la fourniture minimale garantie qui est supprimée ! Idem pour le gaz.

Si par contre la Commission est défavorable à la coupure, un plan de paiement sera proposé, une guidance sociale énergétique sera mise en place.

4.4.2.3 Le Fonds des Energies

Le financement de l'aide sociale financière

La loi du 4 septembre 2002 confie au Centre Public d'Aide Sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies. A partir de 2003, la loi du 4 septembre remplace les conventions dans le cadre des Fonds Sociaux.

La guidance sociale suppose le recours à du personnel. Une partie des moyens prévus dans la loi du 04/09/2002 est dès lors destinée au frais de personnel.

Dans ce cadre, les CPAS sont chargés :

- D'accorder aux personnes qui ont notamment des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité, l'accompagnement et la guidance budgétaire nécessaire, la négociation d'un plan de paiement ;
- D'octroyer une aide financière aux personnes dont la situation d'endettement est telle qu'elles ne peuvent plus faire face au paiement de leurs factures de gaz et d'électricité.

Pour l'année 2011, un montant de 430.133.21 € est octroyé au CPAS.

Dans ce cadre, le CPAS intervient principalement, outre les factures d'énergie, dans les frais liés aux soins de santé, au logement et aux menaces de vente mobilière.

Année	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Projection 2012
Dossiers	342	462	442	381	334	340
Budget	408.941,07	521.888,44	380.981,31	496.839,11	497.260,21	430.133,21

Chaque année le service doit revoir les critères d'interventions afin d'utiliser le Fonds de manière équitable tout au long de l'année. En raison du nombre de plus en plus important, les critères d'intervention sont de plus en plus restrictifs. Aussi, le Ministère a décidé d'utiliser une partie de la subvention pour mettre en place des mesures préventives.

Le volet préventif

Le Fonds Gaz Electricité doit aussi permettre de fournir aux personnes les plus pauvres une aide sociale ciblée afin de mieux lutter contre la précarité énergétique et d'appliquer sur le terrain un politique énergétique efficace.

Quelques actions préventives :

Des actions individuelles

- Intervention dans les coûts pour des appareils plus efficaces et plus sûrs (compteur bi-horaire, ampoules économiques, wattmètres, multiprises avec interrupteur, poêle à pellets, pommeau de douche économique, ...) ;
- Intervention dans la surveillance via un diagnostic, l'entretien, ou la mise en conformité d'appareils énergétiques (installation d'un circuit électrique plus performant, ramonage des cheminées, entretien des chaudières, scan énergétique personnalisé, audit énergétique) ;
- Intervention pour réduire la consommation d'énergie (achat de tentures, isolation des tuyauteries de chauffage, boudins de porte, vannes thermostatiques,...) ;
- Intervention dans le financement de travaux permettant des réductions du coût de l'énergie même dans le cadre du gros œuvre.

Le logement visé doit être celui du public cible (isolation des toitures, murs, planchers et portes extérieures, doubles vitrages et châssis performants, volets, isolation des tuyauteries de chauffage, remplacement de chauffage,...).

Des actions collectives

Des folders de sensibilisation sur la prévention.

4.4.2.4 Fonds Social de l'Eau

Un décret du 20 février 2003 a créé un Fonds Social de l'Eau en Région Wallonne. IDEMLS l'a mis en oeuvre à Mons à partir d'octobre 2004.

Le fonds social de l'eau est avant tout un mécanisme financier voué à intervenir dans le paiement des factures des consommateurs en difficulté. Il est alimenté par une contribution des consommateurs de 0,0125 € par mètre cube d'eau facturé et affecté à quatre catégories de dépenses : 85 % pour les dépenses d'intervention en faveur des consommateurs en difficulté, 9 % pour les dépenses de fonctionnement des CPAS, 5 % pour les dépenses d'améliorations techniques et 1 % pour les dépenses de fonctionnement de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Chaque CPAS dispose d'un droit de tirage déterminé par le nombre de personnes en difficulté de paiement et le nombre de bénéficiaires du RIS par rapport au nombre de raccordements ; Pour le CPAS de Mons, le droit de tirage s'élève à 65.014,49 € pour l'année 2011. Il appartient à la Société Publique de Gestion de l'Eau de calculer chaque année ce montant sur bases de données fournies par le SWDE.

Il faut noter que, chaque année, le montant du droit de tirage non épuisé, est réparti entre les CPAS qui utilisant le Fonds Social de l'Eau.

L'utilisation de ce droit de tirage en 2011 est basé sur les principes suivants :

L'utilisation de ce droit de tirage est de plus en plus difficile. En effet, le montant de droit de tirage alloué au CPAS diminue chaque année alors que le nombre de demandes augmente.

C'est pourquoi à partir de 2011, des critères internes d'intervention seront arrêtés afin de faire intervenir ou non les droits de tirages :

- Indexation annuelle des montants des plafonds d'intervention (287 € par ménage majoré de 86 € par personne à partir de la quatrième personne) ;
- La possibilité de rétroagir sur 3 années pour les personnes n'ayant pas bénéficié de ce fonds auparavant.

2007	2008	2009	2010	2011 (1/01/11 au 31/08/11)
885	367	464	305	299

4.4.2.5 Dossiers MEBAR

Cette opération permet d'intervenir dans l'achat d'un poêle à mazout à concurrence d'un montant fixe par rapport à la situation du demandeur.

Les personnes font de moins en moins appel au service pour ce projet ce qui peut être expliqué par le manque de publicité de l'existence de ce plan et également les délais de mise en œuvre.

2007	2008	2009	2010	2011 (1/01/2011 au 31/08/2011)
64	45	19	25	14

4.4.3 La Guidance Budgétaire

Les fournisseurs d'énergies et la SWDE ne sont pas les seuls créanciers qui font l'objet de négociation. En effet, des études de budget sont réalisées suite à des négociations avec les autres créanciers ; elles aboutissent à des plans de remboursements réalistes et viables.

2007	2008	2009	2010	2011 (1/01 au 31/08/2011)
849	1.174	1.247	1287	519

Constats

Les problématiques sociales récurrentes rencontrées par le service restent les mêmes :

- L'origine des revenus des personnes (R.I.S., les allocations chômages, les allocations mutuelles) ;
- L'augmentation des charges (loyers, facture énergies, soins de santé,...) ;

Suite à l'augmentation du coût de la vie par rapport à ces faibles revenus, il devient de plus en plus difficile de dégager du disponible afin d'établir un échelonnement pour le paiement des factures et proposer un plan de paiement aux créanciers... Pour beaucoup de personnes, il est impossible de payer la facture de régularisation d'énergie ce qui implique que le service fait intervenir systématiquement le fonds des énergie pour ce genre de problème et ce, de manière récurrente.

4.4.4 Le Fonds Mazout

Compte tenu de l'augmentation spectaculaire et rapide du prix du mazout, le Gouvernement a décidé de créer un « Fonds Social Mazout » pour éviter que des milliers de personnes à faibles revenus ne puissent pas se chauffer. Cette allocation de chauffage varie en fonction du type de combustible utilisé et du prix de ce dernier. Pour la période de chauffe 2005-2006, l'AR du 10 août 2006 a apporté des améliorations à celui du 20 octobre 2004.

On peut désormais résumer les critères d'intervention sur base des éléments suivants :

1) La période de chauffe couvre l'année civile.

2) Plus de seuil d'intervention

3) Bénéficiaires :

- Catégorie 1 : Statut VIPO ou OMNIO et revenus annuels bruts inférieurs à 15.364,99 € majorés de 2.844,47€ par personne à charge ;
- Catégorie 2 : Les personnes à « faibles revenus » (revenus annuels bruts inférieurs à 15.364,99 € majorés de 2.844,47€ par personne à charge) ;
- Catégorie 3 : Les personnes surendettées (médiation de dettes et qui ne peuvent pas faire face au paiement de leur facture de chauffage).

4) Combustibles :

- Le gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- Le pétrole lampant en vrac et à la pompe ;
- le propane en vrac ;

Sont exclus

- Le gaz naturel ;
- Le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne.

Allocation pour du combustible à la pompe

L'allocation forfaitaire pour le gasoil de chauffage à la pompe ou pour le pétrole lampant à la pompe s'élève à 210 €.

Montant de l'allocation :

- Une allocation minimum de 210€ pour 1.500 litres ;
- Intervention pour 1.500 litres maximum ;

Combustible en vrac

Prix au litre mentionné sur la facture	Le montant de l'allocation par litre	Montant maximal de l'allocation par tranche de prix
< € 0,930	14 cents	210 €
≥ € 0,930 et < € 0,955	15 cents	225 €
≥ € 0,955 et < € 0,980	16 cents	240 €
≥ € 0,980 et < € 1,005	17 cents	255 €
≥ € 1,005 et < € 1,030	18 cents	270 €
≥ € 1,030 et < € 1,055	19 cents	285 €
≥ € 1,055	20 cents	300 €

2010	2011 (1/01/11 au 31/08/11)	Projection 2012
494 dossiers traités (440 octrois et 54 refus)	401 dossiers traités (351 octrois et 50 refus)	601
Total dépenses : 84.284,62 €	Total dépenses : 57.393,70 €	Budget : 70.000 €

4.4.5 La guidance sociale énergétique

Depuis plusieurs années, le CPAS s'est inscrit dans le cadre de ce projet initié par la Région wallonne :

- Formations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie aux aides familiales du service ACASA;
- Distribution aux participants de la formation d'un livre sur les économies d'énergie;
- Jeux concours sur la télévision locale TLMB ;
- Suivi individualisé de 5 ménages (AS + tuteur Energie) et remise de kits énergie.

4.4.5.1 Projet PAPE (Plan d'Actions Préventives en matière Energie)

Anciennement plan GSE, le projet PAPE 2010-2012 a été approuvé par la Région Wallonne.

Les actions à mettre en œuvre :

- Organisation de séances d'information et de sensibilisation à destination du public cible (public adulte bénéficiaire ou non du CPAS et jugé prioritaire en termes de précarité énergétique). Les professionnels, les travailleurs sociaux, les aides familiales, les employés du CPAS pourront être sensibilisés ;
- Distribution lors de ces séances de kits énergie de sensibilisation ;

- Suivi individualisé de ménages précarisés bénéficiaires ou non du CPAS
Le suivi sera réalisé en 3 étapes :
 - Bilan énergétique ;
 - Conseils et Informations ;
 - Accompagnement du ménage dans la mise en œuvre des solutions identifiées.

Dans le cadre de ces visites, de petites fournitures pourront être placées chez le ménage suivi (réflecteur derrière radiateurs, gaines d'isolation des tuyaux d'eau chaude, ampoules économiques, multiprises, petites isolation de portes et fenêtres,...). Les dépenses liées à ces petites fournitures sont limitées à **200 € par ménage suivi**.

4.4.5.2 Tuteur énergie

Le CPAS dispose d'un tuteur énergie. Ce dernier collabore et travaille avec la Cellule prévention.

Le tuteur - énergie peut dans ce cadre réaliser également des visites ou interventions au domicile des personnes intéressées.

Le tuteur - énergie vient compléter le travail réalisé en première ligne auprès des bénéficiaires pour apporter les aides et conseils spécifiques visant à réduire leurs consommations énergétiques. Cette action s'inscrit donc utilement dans un ensemble d'interventions existantes en développant le volet technique de la prévention énergie.

4.4.5.3 Collaboration FRCE

La mise en place du FRCE (Fonds de Réduction du Coût des Energies) au sein de notre Centre depuis 2010 permet différentes synergies :

- Suivi des ménages considérés en précarité énergétique et intervention du FRCE pour certains travaux (PAPE);
- Augmentation de la sensibilisation à l'existence du FRCE et au principe du tiers investissement (en collaboration avec le tuteur énergie);
- Suivi social des dossiers public cible auprès du FRCE assuré par la Guidance Budgétaire ;
- Sensibilisation à l'existence du FRCE dans certains cas de médiation simple et médiation judiciaire.

4.4.5.4 La Cellule prévention du surendettement et de l'énergie

La Cellule servira de relais pour le Centre en informant le citoyen montois un large éventail de services (aide sociale financière, maintien à domicile, guidance budgétaire, brico - dépannage, régie des travaux,...).

Les projets sont nombreux :

- Mise en place du projet PAPE ;
- Collaboration étroite avec le tuteur-énergie ;
- Collaboration avec le guichet de l'énergie ;
- Collaboration avec le FRCE « Maison de l'Énergie »
- Ecole des consommateurs.

L'aspect préventif est primordial tant en matière de surendettement qu'en matière d'économie d'énergie. Le but est de donner aux personnes non seulement des conseils pour mieux consommer mais également les informer sur l'existence de toutes les aides et services relais existants.

4.4.6. Tableau récapitulatif pour le service de médiation de dettes et de guidance budgétaire

Année	2007	2008	2009	2010	2011 (1/01 au 31/08)	Projection 2012
Médiation classique	198	288	352	349	308	345
Médiation judiciaire	111	103	95	95	89	86
Guidance Budgétaire	849	1.659	1.247	1.287	519	778
Dossiers MEBAR	64	45	19	25	14	24
Eau	885	367	464	305	299	316
Fonds des Energies	225	462	442	381	334	340
Commission Locale D'Énergie	Néant	Néant	48 personnes convoquées	18 personnes convoquées	27 personnes convoquées	-
Total	2.332	2.924	2.667	2.460	1.536	1.889

Travail purement administratif

Fonds Mazout	389	1372	502	494	401	601
--------------	-----	------	-----	-----	-----	-----

4.5. Les personnes âgées :

Depuis le début de l'année 2011, le service personnes âgées a été intégré dans le département social.

Ce service s'occupe de l'orientation et du suivi social des personnes dont l'état de santé ne leur permet plus de demeurer à leur domicile.

Il est donc proposé en concertation avec la personne âgée et sa famille un placement soit dans l'une des maisons de repos du CPAS soit dans une maison de repos extérieure.

Le CPAS peut intervenir après enquête sociale et implication éventuelle des débiteurs alimentaires dans les frais d'hébergement.

Quelques statistiques :

Nombre de nouvelles demandes reçues par le service du 01/01 au 31/08/2011 :

146 qui se répartissent comme suit :

En suspend : **86**

Concrétisés (accord BP) : **50**

En court de finalisation : **10**

Autres aides passées au BP : 55 (lunettes, vacances, DA, augmentation de prix de home externes, ...).

Parmi ces chiffres, nous comptons, 13 dossiers de court séjour

Nombre actuel de pensionnaires :

BMB : **complet**

MRS : **complet**

Homes externes : **118**

Nombre de homes extérieurs sollicités : **51**

En ce qui concerne la part entre les pensionnaires payants et non payants :

58 pensionnaires à charge en homes externes

30 pensionnaires à charge en homes internes dont 7 pour la BMB et 23 pour la MRS

(soit 30 sur un total de 291 lits = 10%).

Bilan et perspective :

Du point de vue du service :

En mars 2011, le service a intégré les locaux de la Bonne Maison de Bouzanton. Ce transfert est positif. Il amène un contact privilégié avec les pensionnaires et leur famille.

Il permet également une collaboration directe avec la direction, le service administratif, le service nursing et le service animation. Si cette collaboration doit encore faire l'objet d'améliorations, elle se déroule déjà pour un mieux.

L'attribution des tâches à accomplir par les AS du Service pour les pensionnaires de la MRS du Bois d'Havré vient également d'être revue. Dans la perspective de l'uniformisation des procédures d'admission et de constitution du dossier social, le service personnes âgées – dont les prestations d'une des AS ont été augmentées - traitera désormais les dossiers d'admission au sein de la MRS.

Problèmes sociaux constatés : la Bonne maison de Bouzanton est agréée pour des lits de courts séjour, le service a constaté que souvent le court séjour en maison de repos devient la seule solution pour un hébergement d'urgence des personnes âgées très précarisées voire à la rue ce qui n'était a priori pas l'objectif premier du dispositif.

5. AGIR POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'insertion socio - professionnelle constitue un élément moteur de notre action sociale car elle permet d'envisager avec un nombre important d'usagers de nouvelles perspectives professionnelles et de nouveaux projets de vie.

Comme le démontrent nos résultats, notre Centre met tout en œuvre pour que les bénéficiaires accèdent à l'emploi et sortent du circuit de l'aide sociale. Le CPAS de Mons propose ainsi un des dispositifs d'insertion les plus complets et les plus aboutis en Région wallonne.

Dans la mesure où le manque de formation représente souvent le principal obstacle à la mise à l'emploi, le Service d'Insertion Professionnelle propose une action intégrée d'alphabétisation, de remise à niveau, de préformation, de formation qualifiante et de diverses formules d'emplois d'insertion afin de viser une insertion professionnelle durable et de qualité.

L'effort réalisé par le CPAS de Mons en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale est rendu possible par la recherche constante de subsides fédéraux, régionaux et européens.

A l'échelle de la Fédération des CPAS wallons, une étude scientifique a pu démontrer que 42 % des stagiaires en contrat d'insertion « article 60 § 7 » accèdent par la suite à une insertion professionnelle durable. Ajoutons également que selon cette même étude, le meilleur outil d'insertion durable est la convention CPAS-Entreprise « article 61 » avec un taux de réussite à long terme de 68 %.

Rappelons encore une fois que l'engagement par un CPAS d'un travailleur en article 60 § 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net d'environ 10.000 euros par an et par engagement. La politique article 60 § 7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Cela mériterait une subsidiation beaucoup plus forte de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance à la mesure de l'effort des Centres.

A Mons, nos résultats annuels montrent clairement que notre service d'insertion professionnelle rencontre les objectifs qui lui ont été assignés. Ils sont le reflet de l'efficacité de tout le service social du CPAS et de sa mobilisation en faveur d'une politique active d'insertion.

5.1 Le dispositif d'insertion professionnelle

Depuis janvier 2011, 442 feuilles de liaison ont été orientées vers notre service au départ du service d'aide sociale générale.

Sur base de ces feuilles de liaison et aussi grâce à la réactivation des dossiers « en attente », **366 candidats** ont été reçus pour un premier entretien de bilan entre janvier et fin juillet 2011. La moitié des candidats reçus se trouve dans la tranche d'âge de 25 à 44 ans (plus de 50%).

Le dispositif repose sur 4 actions intégrées d'insertion.

5.1.1 Suivi socio - professionnel

- Accueil et premiers entretiens sur base des documents de liaisons transmis par l'aide générale ;
- Si un projet d'insertion est possible, élaboration d'un PIIS (si non, équité) ;
- Accompagnement durant le déroulement du PIIS ;
- Orientation vers les actions SIP et les opérateurs extérieurs de formation ou d'insertion ;
- Mise en formation et suivi, stage et évaluation du stage ;
- Mise en contrat d'insertion, suivi de dossier social et professionnel ;
- Organisation de la formation continue des travailleurs en insertion ;
- Organisation de la collaboration avec Proaction.

Entretiens 1er BILAN 2010						
18/24 ans	25/44 ans	45/54 ans	55 ans et plus	TOTAL	H	F
170	223	42	7	442	241	201

Depuis la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement (mai 2009), **1204 PIIS « insertion »** ont été élaborés dont **296 PIIS « insertion »** depuis ce début d'année.

Outre **89 dossiers qui ont été archivés** (sortie RIS) et **31 dossiers qui ont été mis en attente** pour raison d'équité ou problèmes de santé, les candidats reçus ont entamé leur parcours d'insertion et ont été progressivement orientés vers les actions du SIP et les opérateurs extérieurs.

Bilan des mises en formation 2010 (auprès des opérateurs extérieurs)

Du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, **142 mises en formation** ont été réalisées.

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans				
61.3%	38.7%	32.4%	55.6%	12%	CESS	28%	EFT	24%
					CESI	28%	PS	32%
					CEB	14%	ALPHA	14%
					PRIMAIRE NON	19%	FOREM	9%
					ACHEVE			
					PROFESSIONNEL	3%	MONS	6%
					SPECIAL	1%	FORMATION	
					SUPERIEUR	2%	AUTRES	15%
					INCONNU	5%		

En 2012, un effort particulier va être réalisé pour élargir l'accès de nos usagers aux formations proposées par l'enseignement de promotion sociale. Dans la mesure du possible, des formations directement adaptées au besoin de nos stagiaires pourraient être ouvertes en partenariat avec certains établissements. Il s'agit pour nos usagers de la possibilité d'acquérir un premier titre scolaire (brevet ou diplôme) et donc de se requalifier sur le marché du travail.

Par ailleurs, si la formation dure plus d'un an, elle pourrait être entreprise (ou poursuivie) au terme d'un contrat d'insertion art.60 et ce, que la personne ait trouvé ou non un autre emploi plus durable. Un budget spécifique permettant de couvrir certains coûts liés à l'organisation de ces formations peut à court terme être prévu. En fonction des perspectives susceptibles de s'offrir à nos stagiaires, un comité d'accompagnement spécifique pourrait être mis en place dès 2012.

5.1.2 Compétences et Ressources pour l'Emploi

- Ateliers collectifs et suivis individuels : bilan de compétences, mise en projet, atelier multimédia, recherche active d'emploi ;
- Fichier de candidatures ;
- Présélection de candidats ;
- Informations administratives, méthodologiques et financières aux employeurs ;
- Partenariats avec la Mission Régionale pour l'emploi de Mons Borinage (MRMB) ;
- L'agence conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc ;
- Planning collectif fixe, suivi individuel flexible, évaluations.

Ateliers collectifs : (bilan, remédiation, présélection, relations entreprises...)

Dans le cadre des PIIS négociés trimestriellement avec les stagiaires en insertion, divers ateliers sont organisés afin de structurer la progression de chaque candidat et de l'amener dans les meilleures conditions possibles en position d'occuper un emploi d'insertion.

☉ Atelier d'évaluation de compétences (Eval 2) :

Du 1/01 au 31/07/2011 : **119 stagiaires** (+22% par rapport à l'année dernière).

☉ Atelier multimédia : informatique et bureautique (PMTIC) :

Du 1/01 au 31/07/2011 : **90 stagiaires** (+28% par rapport à l'année dernière).

L'évolution sur l'année (de janvier à fin juillet 2011) montre une augmentation de 19% par rapport à l'année dernière et se présente comme suit :

Période	Nombre de personnes	Nombre d'heures
Trimestre 1	44	1352
Trimestre 2	46	1416
Total provisoire 2011	90	2768

Remarque : le nombre d'heures agréées par la Région Wallonne est passé de 3360 à 3960 heures pour l'année 2011.

- ☉ Atelier de Mise en Projet (éveil vocationnel, orientation professionnelle, identification des projets de vie et d'emploi...)
Du 1/01 au 31/07/2011 : **44 stagiaires**
- ☉ Atelier d'Aide à la Recherche d'Emploi (CV, courriers, préparation des entretiens, contacts employeurs...)
Du 1/01 au 31/07/2011 : **94 stagiaires** ;
- ☉ Partenariat mis en place dans le cadre du projet FSE « Mons Inser Formation » avec la Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage (MRMB), l'agence-conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc.
du 1/01 au 31/07/2011 : **19 stagiaires**.
La MRMB offre à certains usagers un programme de coaching visant l'accès à l'emploi sur le marché du travail traditionnel. L'action de Progress et Avomarc porte une sensibilisation au secteur de l'économie sociale, à l'esprit d'entreprendre et à la création de son propre emploi.

L'équipe en charge de ces ateliers collectifs et individuels assure également les présélections de candidats pour les emplois d'insertion et l'organisation des entretiens de recrutement avec les organismes partenaires.

Depuis août 2011, un nouvel agent a pour mission de développer les relations avec les entreprises : information, conseil et support aux employeurs potentiels sur les profils professionnels intéressants ainsi que sur les aides disponibles : le contrat « art 60§7 », la convention « CPAS-Entreprises » (Art.61), le Plan ACTIVA, la mesure SINE, le Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.), l'Aide à la Promotion de l'Emploi (APE), le Plan Formation Insertion (PFI) ainsi que toute autre formule de contrat d'insertion et emploi.

D'autres remédiations ou formations sont organisées dans des matières très variées en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (**24 stagiaires** entre janvier et juin 2011), les organismes d'insertion socioprofessionnelles (OISP), les EFT...La remédiation en français occupe une place prépondérante (plus de 1/4 de l'ensemble des personnes en formation).

5.1.3 EFT « Plein Air »

Depuis 2002, l'EFT « Le Plein Air » est situé à la Maternité d'Entreprise. Elle propose différentes formations :

- Auxiliaire polyvalente en collectivité ;
- Bio maraîchage et entretien d'espaces verts ;
- Installateur - valoriste en électroménager ;
- Agent de transport, manutention et distribution ;
- Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois ;

Etat des lieux de l'EFT en chiffres

Evolution du nombre de stagiaires

	Nombre de stagiaires	Nombre heures de formation
2009	57	37.476,61
2010	75	33.938,48
2011 (31/07/11)	56	18.536,00

Au 31/7/2011, le nombre de stagiaires recensés s'élève déjà à 56. Contrairement aux années précédentes, le nombre de personnes bénéficiant d'allocations de chômage est en régression tandis que le nombre de RIS est en augmentation.

Ainsi, sur l'ensemble des stagiaires présents en formation, **89 %** sont bénéficiaires du RIS et les **11%** restants sont des personnes qui sont bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'attente.

Détail des heures par formation

	Aux. coll.	Electro	Bois	Transport	Bio	TOTAL
2010	13.583	4.652	5.167	6.093	4.442	33.938
2011 (31/07/11)	9.414	2.524	2.665	2.140	1.791	18.536

Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'EFT s'élève à 135122 € pour les sept premiers mois de 2011 et se répartit comme suit:

- CA Clients payants : 49643€
- CA Prestations internes : 85479 €

1. Détail du chiffre d'affaires (clients payants) en 2011 (au 31/07/2011)

Mois	Magasin	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Valorisat.	Déménagt & Livraison	Total
1	4.224	1.494	0	55	0	354	0	6.127
2	6.378	1.787	550	292	150	176	70	9.403
3	4.221	2.249	212	183	0	0	476	7.341
4	6.242	1.718	0	115	8	5	145	8.233
5	4.168	2.273	0	0	61	0	0	6.502
6	4.794	1.872	18	50	0	0	406	7.140
7	2.740	1.897	136	0	0	0	124	4.897
	32.767	13.290	916	695	219	535	1.221	49.643

L'EFT dispose d'une boutique de « seconde main » appelée le « Grenier aux trouvailles ». Notre magasin avait temporairement fermé ses portes en octobre 2008, le propriétaire du bâtiment ayant souhaité récupérer son bien. Le 24 novembre 2010, notre nouveau magasin social a ouvert ses portes au 169 avenue du Champ de Bataille à Jemappes.

Le fruit du travail de la filière bio maraîchage peut être vendu aux usagers du CPAS ainsi qu'aux membres du personnel par le biais d'une vente effectuée une fois par semaine sur le site du CPAS. Cette filière est en croissance constante en matière de ventes de légumes. Notre objectif premier reste toutefois de développer les ventes sur le site de l'EFT afin de mieux faire connaître nos activités et de permettre aux habitants du quartier d'acquérir, à des prix très compétitifs, le produit du travail de cette filière de formation. Les ventes directes sur le site de Jemappes sont aujourd'hui en augmentation.

2. Détail du chiffre d'affaires (clients internes) en 2011 (au 31/07/2011)

Mois	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Déménagt & Livraison	Total
1	7.690	798	45	237	823	9.593
2	9.635	858	200	599	2.298	13.590
3	9.569	508	110	1.080	2.402	13.669
4	7.848	625	280	438	1.151	10.342
5	9.157	1.913	150	898	3.073	15.191
6	8.249	2.683	50	273	1.272	12.527
7	7.063	1.076	240	109	2.079	10.567
	59.211	8.461	1.075	3.634	13.098	85.479

Les différentes activités de l'EFT représentent une économie d'échelle intéressante pour le CPAS.

Nos équipes de travail accompagnées des stagiaires et articles 60 se rendent sur les différents sites du CPAS de Mons afin d'y effectuer des prestations de nettoyage, de transport et de manutention. Au cours de l'année 2010, 108 déménagements « internes » ont ainsi été assurés par la filière transport.

La filière « Auxiliaire en collectivité » entretient de manière hebdomadaire plus de 7 permanences sociales (Hyon, Epinlieu, Obourg, Jemappes,...) et plusieurs autres sites tels que la Cité de l'Enfance, la Maternité d'Entreprise, la salle Shamrock, le Trieu, la maison de la Vie Associative, la Sabam, Next, Télé-Assistance, ...).

Depuis juin 2008, l'EFT intervient également dans le cadre des projets IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale).

Les 2 secteurs concernés : le magasin social et le transport social. Il s'agit de financement complémentaire pour ces activités destinées aux personnes défavorisées.

Perspectives

En août 2007, l'EFT avait rentré officiellement sa nouvelle demande d'agrément auprès des services de la Région Wallonne. Cette nouvelle demande d'agrément concernait toutes les EFT de la RW puisqu'elle faisait partie du nouveau décret concernant le nouveau Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle (DIISP). Le renouvellement d'agrément a été obtenu le 01/01/2011.

Grâce à cet agrément, l'EFT « Le Plein Air » dispose à présent de moyens financiers supplémentaires. En effet, jusque fin 2007, l'EFT pouvait disposer d'un subside de fonctionnement de la RW d'un montant de 28.000 €, complété par un subside FSE de 57.000 €. Dès 2008, la subsidiation du FSE a pris fin mais le nouvel agrément de la Région Wallonne nous assure un subside de 133179 € en 2008 de 172582 € en 2009 et de 212.121 € en 2010. En 2011, nous avons reçu 80% de notre subside soit un montant de 172921 (le montant total du subside est estimé à 216151).

Toutefois, cette subsidiation de la Région Wallonne entraîne certaines obligations pour les EFT qui en bénéficient. Outre un travail administratif beaucoup plus contraignant (ce problème est régulièrement rappelé par les organismes du secteur), un certain nombre d'heures de formation doit être atteint chaque année. Objectif atteint et dépassé par notre EFT en 2010 (7,83% d'heures de plus par rapport à l'objectif). En 2011, une projection des heures de formation pour l'année entière prévoit un nombre d'heures de 31777 heures, l'objectif serait donc atteint.

Ce nouvel agrément implique également l'intensification et la formalisation de la formation théorique apportée aux stagiaires. Chacun comprendra que, dans une EFT, la formation théorique ait été, jusqu'à présent, souvent dispensée sur le terrain et au cours du travail. Toutefois, l'EFT tente de mettre en forme tous les éléments et informations théoriques apportés par les formateurs de manière à ce que les stagiaires puissent disposer d'un ouvrage écrit reprenant de précieuses informations théoriques relatives à leur filière de formation.

A ce jour, l'Entreprise de Formation « Le Plein Air » est devenue un des acteurs principaux d'insertion socioprofessionnelle de la région montoise. Elle s'est stabilisée tant dans ses objectifs de formation que sur le taux de réinsertion de ses stagiaires.

L'EFT continuera à développer davantage ses activités. En effet, nous mettons en place un taxi social : un certain nombre d'utilisateurs pourront ainsi se déplacer à moindre coût vu l'application du tarif IDESS pour ce service. Ce taxi social fait partie d'un nouveau projet « Le Grenier aux trouvailles, Espaces Enfants » qui permettra aux familles de renforcer leur mobilité par l'utilisation d'un transport social qui permettra de désenclaver certains quartiers et de lutter contre l'isolement social.

Ce projet permettra également de renforcer notre filière de dons par une contribution accrue de la population montoise par des dons liés directement à l'enfance (articles de puériculture, livres, mobiliers, jouets, jeux, matériel scolaire,...).

Ce projet permettra enfin de développer un espace « petite enfance » au sein de notre magasin social en favorisant la vente de ces biens à des tarifs sociaux au bénéfice de nombreuses familles précarisées.

Une réorganisation de la filière Bio maraîchage et entretiens des espaces verts permettra également de développer les cultures mais aussi d'augmenter les chantiers privés pour les tontes de pelouses et les petits élagages.

Nous attendons également un nouveau formateur pour la filière bois qui, nous l'espérons, apportera un nouveau souffle à cette filière de formation occupée principalement à la restauration de meubles usagés.

Il est également prévu d'améliorer les locaux réservés au repassage.

5.1.4 Le Service d'Insertion Sociale

Notre action d'insertion sociale est agréée depuis 2005 par le Ministère régional de l'Action Sociale et de la Famille en qualité de Service d'Insertion Sociale (SIS).

La cellule met en place à destination du public 2 types d'actions :

- 1) Pour les personnes qui **entrent dans le cadre d'un processus d'insertion professionnelle (PIIS)**, organisation de modules « courts » (4 demi-journées réparties sur 2 semaines) sur des thèmes récurrents: santé et bien être, expression/communication, gestion de budget, mobilité.
Du 01/01 au 30/06/2011 : 169 stagiaires ont participé aux modules « courts ».
- 2) Pour les personnes qui ne peuvent s'inscrire actuellement dans un parcours professionnel (les personnes les plus fragilisées, en raison de leur situation personnelle ou familiale, de leur santé ou de leur éloignement d'une participation normale à la vie sociale), organisation de modules « longs » (les ateliers) : l'apprentissage du français langue étrangère (toute l'année), le jardinage (de mars à septembre), la couture (toute l'année à raison de deux demi-journées par semaine).
Du 01/01 au 30/06/2011, près de 70 personnes ont participé à ces modules « longs ».

D'autres activités s'inscrivent dans une dynamique de partenariat externe avec une vingtaine d'opérateurs associatifs par la mise à disposition gratuite pour chaque ASBL d'une personne en gagée dans le cadre de l'article 60. La volonté du CPAS est en effet de développer les collaborations avec les ASBL et par ce fait d'amener une plus value en faveur des usagers du Centre en leur proposant un choix diversifié d'activités susceptibles de favoriser leur insertion sociale.

Ces partenariats et collaborations se traduisent notamment par :

- Des stages sportifs pour les enfants dans les clubs sportifs et les maisons de jeunes de la région dont nous espérons qu'ils donnent ensuite aux participants le goût de fréquenter régulièrement ces structures ;
- Des séances d'initiation sportive et des modules collectifs sportifs ;
- Des tickets d'entrée au RAEC Mons ;
- Des séances d'animation relative à la protection de la faune ;
- La participation de plusieurs associations d'origine étrangère lors de repas « multiculturels » ;
- L'organisation de stages extra scolaires (gratuits ou à prix réduits) ;
- Des animations ayant pour thème l'estime de soi et l'épanouissement social ;
- Des animations sur la parentalité ou sur la violence conjugale ;
- Des stages de géologie pour les enfants.

L'insertion par le sport

Le service d'insertion sociale s'occupe également de la « mesure chèque sport »

2010	2011 (31/08/11)
298 enfants	29 enfants

La mesure « chèque sport » a été supprimée en 2010 par la Communauté Wallonie-Bruxelles pour les familles modestes. Le CPAS de Mons continue à prendre en charge les frais d'affiliation des enfants de nos usagers dans les clubs sportifs ainsi que les frais de stage.

L'atelier de Développement Interculturel

Depuis de nombreuses années, l'Atelier organise un accueil spécifique des personnes étrangères récemment arrivées dans notre pays.

Son action consiste à :

- organiser des activités d'accrochage destinées aux personnes étrangères non francophones en vue de favoriser l'acquisition du français langue seconde ;
- accompagner les personnes dans les différentes démarches administratives et dans des activités d'insertion à la vie locale.
- favoriser le processus d'intégration grâce à la participation à des actions culturelles, sportives et sociales et à la valorisation des acquis culturels propres des personnes concernées.

Quelques chiffres concernant la population de l'A.D.I. pour 2011

Nationalités : 19

- 10 pays africains : Algérie, Burundi, Congo Kinshasa, Ghana, Kenya, Maroc, Nigéria, Togo, Rwanda.
- 6 pays ex -URSS : Ouzbékistan, Tchèque, Roumanie, Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan.
- 2 pays asiatiques : Iran et Vietnam.
- 1 pays européen : Allemagne

Nombre : 45 stagiaires

Répartition :

Par genre : 10 hommes → 22,33 %
35 femmes → 77,77 %

Par âge : 22 – 44 ans : 19 -----→ 42,22 %
45 – 64 ans : 20 -----→ 44,44 %
65 ans & plus : 6 -----→ 13,34 %

Nous réunissons régulièrement les associations qui interviennent en faveur des personnes d'origine étrangère dans le cadre du Collectif « femmes d'ici » afin de dégager des pistes communes et de mettre en place en partenariat les actions prévues.

L'espace public numérique (EPN)

Notre service d'insertion sociale est agréé et labellisé par la Région wallonne en tant qu'espace public numérique. A ce titre, il bénéficie de 7 PC ainsi que du matériel

périphérique (projecteur, appareil photo, logiciel audio,...) qui viennent en appoint de certaines séances.

Des formations collectives d'initiation à l'informatique et à la bureautique sont organisées chaque semaine.

L'outil informatique nous permet également de travailler le français langue étrangère grâce à un logiciel interactif « Rosetta Stone ».

D'autre part, chaque vendredi matin nous avons l'occasion de recevoir les enfants de l'école primaire communale située à proximité des locaux de notre cellule.

Durant l'année scolaire 2009-2010, les enfants de 5^{ème} et 6ème primaire se sont initiés à l'outil informatique. La thématique abordée : les apports et les dangers de l'internet.

Insertion par la culture (article 27)

Année	Nbre tickets distribués	Nbre tickets utilisés	Nbre pers. bénéf. du RIS	Nbre pers. bénéf. art. 27
2009	1.062	566	84	388
2010	1.396	810	90	409
2011 (au 30/06/11)	685	Pas encore connu	58	273

Le CPAS poursuit une politique volontariste d'insertion de bénéficiaires de l'action sociale.

5.2 L'accès à l'emploi

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le nombre de personnes qui accèdent à un emploi d'insertion depuis 1999 a plus que doublé.

Evolution du nombre de personnes (moyenne)

Au 01/08/2011, le service d'insertion professionnelle compte 243 bénéficiaires à l'emploi (articles 60, 61 et diverses activations).

Il poursuit un partenariat actif avec de nombreux services de la Ville, des entreprises d'économie sociale et des entreprises privées en vue de la remise à l'emploi de bénéficiaires de l'aide et de l'action sociale. Rappelons également le partenariat avec l'ensemble du tissu associatif et ce via la MVAL¹.

En 2012, l'objectif est d'atteindre un niveau d'insertion professionnelle équivalent aux autres années et d'accentuer l'insertion durable sur le marché du travail par un nouveau développement de la formation continue en cours de contrat d'insertion.

Répartition des bénéficiaires mis au travail mis au travail (articles 60, 61 et mesures d'activation) par secteur arrêtée au 1^{er} août 2011.

Partenaires	Art. 60	Art. 61	Activation (Activa, SINE*,	Total
-------------	---------	---------	----------------------------	-------

¹ Maison de la Vie Associative

PTP)				
CPAS	61	-	-	61
Ville	97	-	-	97
ASBL et économie sociale	67	-	4	71
Secteur Privé	-	8	6	14
Total au 01/08/11	225	8	10	243

Répartition des personnes engagées en art. 60 § 7

	CPAS	Ville	ASBL et Economie Sociale
2010	26,04 %	42,79 %	31,16 %
2011 (01/08/11)	27,11 %	43,11 %	29,78 %

Comme on le constate, le secteur de l'économie sociale est essentiel dans le cadre de notre politique d'insertion.

Elle permet de proposer aux employeurs un avantage financier concurrentiel et déterminant, de prendre en considération les incitants fédéraux et régionaux à l'embauche et d'impliquer l'employeur dans l'insertion du travailleur par la mise en forme d'un programme d'insertion.

Evolution de la répartition des personnes engagées en art 60 § 7 (moyenne wallonne)

	CPAS	ASBL	Commune	Economie sociale	Entreprise privée	Autres
2001	51%	25%	14%	-	3%	9%
2002	47%	19%	14%	-	8%	12%
2003	42%	20%	15%	10%	9%	4%
2004	38%	19%	15%	14%	9%	5%
2006	39%	16%	16%	17%	7%	5%
2008	36%	15%	15%	18%	5%	8%
2010	36%	16%	16%	20%	3%	8%

La proportion d'article 60 § 7 internes au CPAS de Mons est donc plus faible que la moyenne de la Région Wallonne. En effet, le CPAS privilégie les partenaires extérieurs.

L'économie sociale est une priorité pour le CPAS de Mons, tout comme la Ville qui constitue clairement le partenaire de référence.

Un objectif important reste de renforcer notre action d'insertion via les conventions art.61. Ces contrats sont les meilleurs vecteurs d'insertion professionnelle durable. En effet, les travailleurs concernés sont directement engagés par les entreprises. Ils ne sont donc pas des agents CPAS mis à disposition mais reconnus comme travailleurs à part entière de l'entreprise.

L'employeur peut conjuguer prime Activa et prime tutorat pour l'art. 61, ce qui est très intéressant pour lui. En 2012, la promotion de cette opportunité auprès des sociétés sera une priorité pour le service.

L'économie sociale

Le CPAS de Mons travaille avec le secteur de l'économie solidaire et ce depuis de nombreuses années. Les chiffres de l'article 60 § 7 le démontrent. Ce secteur constitue clairement un secteur important de l'économie.

La forme de la mise à l'emploi via le SINE est une deuxième preuve. Les SINE dans le cadre de l'économie sociale continuent de croître depuis leur création. C'est en « douceur », petit à petit que le public éloigné d'un emploi classique trouve une solution via cette forme de mise à l'emploi. On le voit, le partenariat avec les différents acteurs de l'économie sociale est essentiel. Les acteurs de l'économie sociale sont clairement au service de l'homme. L'économie sociale se définit comme une économie qui recherche l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable.

Le CPAS de Mons a créé et développé une entreprise de formation par le travail. Il travaille avec différentes EFT et EI de la région ainsi que l'agence conseil et l'incubateur en Economie Sociale de la région, Progress. Le bâtiment dit « Maternité d'Entreprise » est encore un exemple de ce lieu avec l'économie sociale. Le but est de regrouper un maximum d'acteurs sur un même site en leur proposant des loyers modestes, une surface de bureau adaptée. De plus, l'intérêt de ce pôle réside dans les économies d'échelle qu'il permet de réaliser, dans le développement de synergies entre les services qui le composent et dans l'accès à une plus grande visibilité pour tous.

Tous ces atouts aboutiront à la réussite d'un certain nombre d'objectifs communs tels que l'insertion socio professionnelle, le développement durable, l'accessibilité des services aux plus démunis,...

De plus, le CPAS est agréé dans le cadre des IDESS pour son pôle brico - dépannage.

Le brico - dépannage ne bénéficie plus de la subvention régionale qui avait permis le lancement du projet et son soutien durant plusieurs années. Le service est désormais agréé et subventionné par les aides prévues dans le cadre du décret wallon du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé IDESS.

En tant que IDESS de CPAS, 80% de nos clients doivent appartenir au public défini comme précarisé. Dans le cadre de notre demande d'agrément, nous avons même signalé que 85% de notre clientèle appartenait à ce public.

Sont considérés comme appartenant à notre public cible, les clients ayant droit à un revenu d'intégration : une aide sociale accordée dans le cadre de la loi du 02 avril 1965 ; des revenus imposables < 19.936,65 €/an pour personne seule (et 26.515,74€/an pour ménage) ; ou encore s'ils bénéficient d'un règlement collectif de dettes ou d'une intervention majorée AMI (OMNIO).

Pour tous ces clients, les interventions de bricolage, jardinage et de déménagement sont facturées à 5€ de l'heure et les travaux spécifiques à 7,5 € de l'heure. Par contre pour tous les clients n'entrant pas dans ces critères, le décret nous impose de facturer chaque heure de travail à 12,10€.

Au travers de ces services de proximité, les perspectives de formation et de transition professionnelle sont offertes à une dizaine de bénéficiaires de l'aide sociale (sous contrat de travail article 60§7) qui sont encadrés par un effectif permanent composé de 3 personnes.

5.3. Proaction

Mis en place en 2002, le service Proaction est une cellule de collaboration du CPAS de Mons avec le FOREM. Le but de cette cellule est de proposer une aide individuelle aux personnes en fin de contrat d'insertion et ce, afin de rechercher activement un accès durable au marché de l'emploi, et ainsi d'éviter le chômage.

Dans ce cadre, le CPAS et le FOREM ont ainsi décidé de mettre en commun leurs connaissances, leurs outils, leur expertise et leur personnel. Le financement des 4 agents du CPAS affectés à cette action est rendu possible grâce au projet FSE Reliance et à la convention cadre FOREM-CPAS-RW qui intègre également l'activation de la mesure fédérale dite « 500 euros ».

Depuis 2006, ce service est également accessible aux bénéficiaires des CPAS de Frameries, Colfontaine, Saint-Ghislain, Quaregnon, Quiévrain, Boussu, Dour, Honnelles et Hensies.

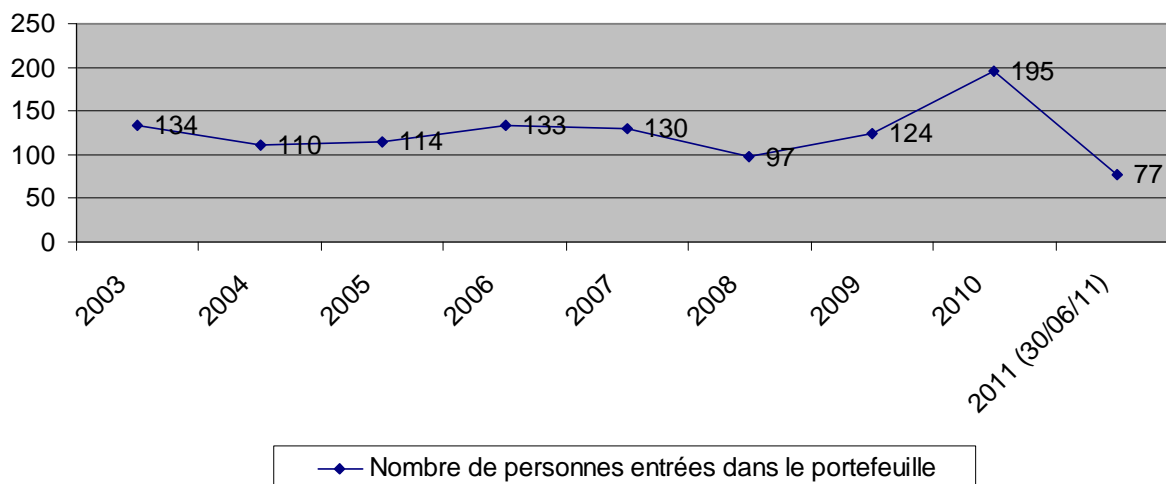
Catégories	Résultats 2010		Résultats 1 ^{er} semestre 2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sorties positives	99	75,6 %	58	77,3 %
Art. 60 / Art. 61	3	3 %	-	-
Form. Profess.	27	27,3 %	16	27,6 %
PFI-PTP-ALE	8	8,1 %	6	10,4 %
CDD	28	28,3 %	8	13,8 %
CDI	8	8,1 %	13	22,4 %
Réorient. CPAS/ FOREM	-	-	1	1,7 %
Statut indépendant	1	1 %	-	-
Déclaration d'autonomie	24	24,2 %	14	24,1 %
Sorties négatives	32	24,4 %	17	22,7 %

Les résultats de Proaction 2010 et du premier semestre 2011 sont les suivants :

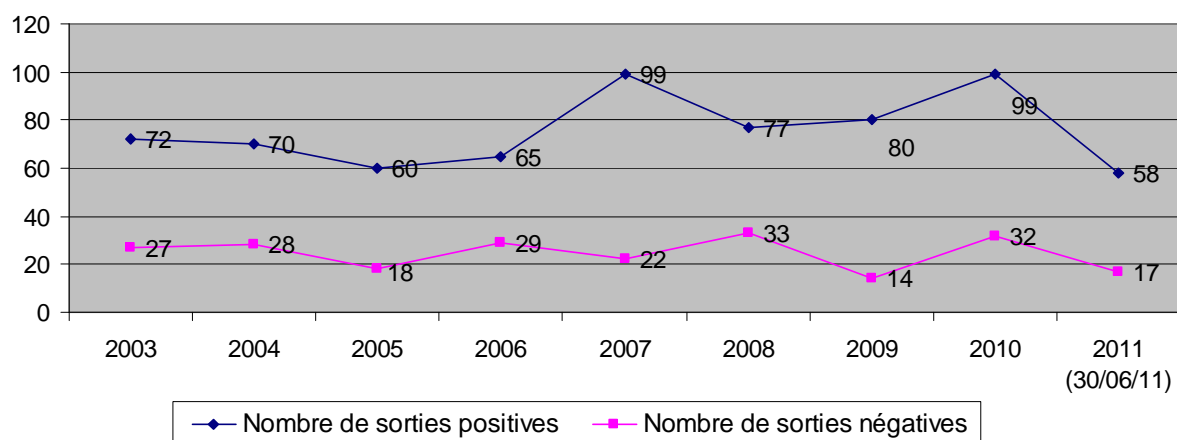
- En 2010, 195 nouveaux stagiaires ont été repérés par les services et 79% d'entre eux sont entrés dans le dispositif d'accompagnement.
Pour le premier semestre 2011, 77 nouvelles personnes ont été repérées et informées de l'offre de service et 90% d'entre elles sont entrées dans le dispositif ;
- Le public touché est principalement constitué de personnes en fin de contrat article 60 ou devenus CCI après leur article 60. Sur les 195 personnes informées, 86% entraient dans cette catégorie ;
- Les sorties positives sont de l'ordre de 75,6% c'est-à-dire 99 personnes sur un total de 131 sorties en 2010 contre 85,1% c'est-à-dire 80 personnes sur un total de 94 sorties en 2009 ;
- Pour le premier semestre 2011, le service comptabilise déjà 58 sorties positives sur un total de 75 sorties, soit 77,3% ;

- Les sorties négatives sont de l'ordre de 24,4 %, c'est-à-dire 32 personnes en 2010 contre 14,9% c'est-à-dire 14 personnes en 2009. Pour le premier semestre 2011, le service comptabilise 17 sorties négatives soit 22,7%

Evolution de la fréquentation Proaction



Sorties positives et négatives



6. S'INSCRIRE DANS LE RESEAU SOCIAL

6.1. Plan SOS Hiver

Depuis 2011, la coordination des différents plans a été confiée, par décision de la Région wallonne, aux relais sociaux. Nous n'intervenons donc plus depuis cette année en tant que coordinateur mais comme partenaire. L'arrivée du relais social en tant que coordinateur s'est accompagnée de moyens supplémentaires pour le plan froid.

En 2011, nous avons bénéficié de 22.430 € à titre de subvention pour deux veilleurs de nuit et un demi ETP éducateur pour l'abri de nuit.

Bilan SOS HIVER

Le plan hiver couvre la période du 15 novembre au 15 mars, le dispositif mis en place par le relais social était similaire à celui des autres années.

Cet hiver a été particulièrement long et rude Et cela s'est surtout ressenti au niveau de l'hébergement moins au niveau des autres interventions.

Dispositif urgence sociale

La garde (nuit , WE et jours fériés) a été doublée à de nombreuses reprises en raison des conditions atmosphériques.

Nuit

Du 15.11 jusque la mi-février, il y a eu 7 interventions liées au froid durant la nuit qui ont abouti à 3 prêts de foyer électrique et à des hébergements à l'abri de nuit , à l'hôtel (7 personnes) ou encore à l'hôpital A Paré

Jour

Hormis quelques prêts de foyer (8 prêts), dons de vêtements (parkas ...) provenant de l'armée et de quelques interventions visant à permettre aux personnes de recharger leur compteur à budget essentiellement pour le gaz, il n'y a eu que 11 interventions directement liées au froid (problème de chauffage).

Hébergement de nuit

Nous avons dû, pour cette période hivernale, quasiment tripler notre capacité d'accueil. En effet, en novembre, nous avons demandé une extension de 12 places (8 pour les hommes et 4 pour les femmes). Rapidement insuffisant, nous avons demandé une seconde extension de 8 lits au mois de janvier 2011 pour en arriver à un total de 24 lits hommes et de 8 lits femmes.

La fréquentation a été maximum dès la deuxième extension (accueil de plus de 20 personnes, jusqu'à 27 personnes le 19, le 21 et le 27 janvier).

La fin de la limitation du séjour à 15 nuits a indubitablement eu un impact direct sur cette fréquentation (plus de 40 jours consécutifs pour certaines personnes).

La caserne de Ghlin (20 places) a été mise à disposition des CPAS du Hainaut à charge pour eux de fournir l'encadrement et le transport des sans abri mais cette solution n'a pas été activée.

Pour l'hiver 2011-2012, la coordination du plan hiver sera prise en charge par le relais social, la Région wallonne ayant donné des instructions en ce sens.

6.2. Plan canicule

Depuis plusieurs années notre Centre a laissé la coordination du plan canicule au relais social qui, en collaboration avec les services communaux, a repris la gestion de la campagne de prévention. Celle-ci a pour objectif d'une part, de donner des conseils aux personnes les plus fragilisées en période de fortes chaleurs, notamment les personnes âgées, et d'autre part de mettre en œuvre un plan d'urgence destiné à répondre aux situations problématiques (apporter des bouteilles d'eau, faire des courses,...).

Cette année, les conditions climatiques n'ont pas donné beaucoup de visibilité à cette action.

6.3. Participation au relais social

Le CPAS a été un élément moteur dans la mise sur pied du relais social. Le CPAS participe activement à toutes ses activités et groupes de réflexion. Le CPAS participe activement également au comité de pilotage, aux concertations initiées par le relais social avec les CPAS borains dans le domaine de l'urgence sociale (notamment à la mise sur pied d'une structure d'accueil d'urgence dans le Borinage) et à des groupes de réflexion sur les pratiques en matière d'aide urgente et d'établissement des attestations sans abri.

Parallèlement à cette participation, le CPAS introduit chaque année des projets dans le cadre du relais social pour le DUS, l'abri de nuit, le travail de rue et depuis l'année dernière le centre d'accueil pour femmes victimes de violence intra familiale.

6.4. Participation à la plateforme santé

Le CPAS participe depuis plusieurs années au comité de pilotage de la plateforme santé afin de poursuivre le travail mis en place concernant l'hygiène, l'alimentation saine et les activités physiques.

Cette année, le CPAS a également participé par le biais de son antenne sociale d'Epinlieu à un projet de prévention de l'obésité dans le cadre d'Interreg dont les partenaires sont :

- Maison médicale Le Car d'Or (Mons) ;
- Centre Poids et Santé du CHU Ambroise Paré (Mons)
- **Centre Public d'Action Sociale (Mons)**
- Observatoire franco-belge de la santé (Villeneuve-d'Ascq)

Les objectifs poursuivis par ce partenariat sont :

- Favoriser la prise en charge médicosociale de l'obésité dans les quartiers en difficulté dans le département du Nord et les arrondissements frontaliers de la Province du Hainaut ;
- Faciliter l'accès des patients obèses en situation de précarité sociale à une éducation thérapeutique pluridisciplinaire (diététicien, psychologue, éducateur médico-sportif...) au sein des quartiers défavorisés dans la région transfrontalière avec l'appui des

structures sociales et sanitaires de première ligne (Centres sociaux, mairies de quartiers, associations, maisons médicales, CPAS, médecins généralistes...).

7. GERER LE CONTENTIEUX DE L'ACTION SOCIALE

L'utilisateur a le droit de recours contre les décisions de retrait ou de refus de RIS ou d'aide sociale qui le concernent.

L'instance compétente est le tribunal du travail.

134 dossiers pendants sont traités actuellement par notre service, sans faire de distinction entre les dossiers pendants en première instance et ceux pour lesquels un appel a été interjeté soit par notre Centre, soit par le demandeur d'aide. Les dossiers pendants sont ceux dans lesquels une décision judiciaire ayant force de chose jugée n'a pas encore été prononcée (c'est-à-dire tous les dossiers judiciaires dans lesquels l'objet du litige n'a pas fait l'objet d'un règlement judiciaire définitif et permet l'introduction de voies de recours).

Evolution du nombre de requêtes introduites par année devant le Tribunal du Travail:

2006	2007	2008	2009	2010	2011 (15/08/11)
29	27	19	23	30	16

Une stagnation relative du nombre de recours introduits devant le Tribunal du Travail est constatée.

Comment expliquer cette situation ?

Les statistiques en matière de contentieux de l'action sociale sont tenues depuis 2004, nous observons depuis cette année de référence une diminution relative du nombre de recours introduits devant le Tribunal du Travail. Cependant, le nombre de recours déposés pour l'année 2010 augmente de nouveau. Nous verrons si cette tendance se confirme en 2011.

Une telle évolution, s'explique, d'une part, par le fait que le service juridique veille à s'assurer que les notifications des décisions prises par le comité spécial du service social soient complètes et correctement motivées : les notifications du CPAS de Mons ont d'ailleurs été mises en exergue lors d'une formation UVCW à la province du Hainaut.

D'autre part, le service juridique tient compte non seulement de la législation applicable mais également des différents enseignements jurisprudentiels dans le cadre du suivi des dossiers sociaux.

Quelques remarques concernant les requêtes

En 2010

Par rapport aux années précédentes, nous constatons les évolutions suivantes :

- Augmentation du nombre de recours :
 - Contentieux relatif au manque de collaboration et au manque de résidence effective de l'usager social ;
 - Contentieux en matière de refus ou de retrait d'aide sociale diverse.
- Stabilisation du nombre de recours :
 - Contentieux fonds des énergies, fond mazout;
 - Contentieux en matière de récupération d'indu ou de ressources (...);
- Diminution du nombre de recours :
 - Contentieux des étrangers (en ce compris les étudiants ressortissant européen ou non) ;
 - Contentieux argent de poche détenus.

Jugements (définitifs) rendus du 01/09/2010 au 15/08/2011 : 22

- Jugements > condamnation du CPAS : **8**
- Jugements > gain de cause pour le CPAS : **11**
- Jugements divers :
 - Sans –objet : **1**
 - Désistement d'instance : **2**

En termes d'évolution des statistiques

- Année judiciaire 2008-2009 = 61 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2009-2010 = 66 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2010-2011 = 64% des jugements favorables au CPAS

Quelques observations quant à l'évolution jurisprudentielle 2010 - 2011

1. Preuve cohabitation - ménage de fait (constat d'adultère) :

- Le constat d'adultère constitue une preuve valable de constitution d'un ménage de fait au sens de la loi DIS au terme de laquelle « Il ya a cohabitation lorsque deux ou plusieurs personnes vivent ensemble sous le même toit.

Ce « vivre ensemble » implique qu'elles font, selon l'expression d'usage, « ménage commun », c'est-à-dire qu'elles règlent de commun accord et complètement, à tout le moins principalement, les affaires du ménage, mais ne confondent pas nécessairement complètement ou presque complètement leurs ressources » ;

- La circonstance qu'un assuré social prétend avoir fait une déclaration fausse, prétendument inexacte ou encore dite de circonstance, à des services ou à un interlocuteur autre que l'organisme concerné ne porte pas atteinte à la décision administrative prise sur la base de celui-ci. La personne qui a avoué dans tel cadre est liée par son aveu de manière définitive, indépendamment de toute acceptation de l'adversaire, et même de toute réaction de ce dernier. Cet effet de l'aveu (extra judiciaire) dérive de son caractère unilatéral. On considère de la sorte que l'aveu qui

fait foi contre son auteur ne peut être révoqué que pour cause d'erreur, mais en aucune manière en fonction de la seule rétractation de son auteur.

2. Caractère téméraire et vexatoire de l'appel interjeté – CPAS libéré du paiement de l'indemnité de procédure

Dans son arrêt du 31 octobre 2003, la Cour de cassation a notamment jugé « qu'une procédure peut revêtir un caractère vexatoire, non seulement lorsqu'une partie est animée d'une intention de nuire, mais aussi lorsqu'elle exerce son droit d'agir en justice d'une manière qui excède manifestement les limites de l'exercice normal de ce droit pour une personne prudente et diligente ». Le caractère flagrant de l'absence complète de fondement à l'appel interjeté, dans le chef de l'intéressé, démontre une manifestation d'une hardiesse excessive et imprudente dans le cadre de la voie de recours exercée. Si tel est le cas, il en découle que la demande de condamnation du CPAS au paiement de l'indemnité doit être rejetée.

3. Les conditions du droit aux arriérés d'aide sociale :

- 1^{ère} condition : l'existence d'un état de besoin avéré durant la période concernée (appréciation au cas par cas) ;
- 2^{ème} condition : l'état de besoin antérieur et avéré de l'intéressé doit avoir pour effet - au moment où le Tribunal se prononce - de rendre impossible le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Autrement dit, l'état de besoin doit avoir perduré jusqu'à aujourd'hui pour pouvoir bénéficier du droit aux arriérés d'aide sociale. L'intéressé a t-il gardé des séquelles actuelles d'une carence passée d'une vie conforme à la dignité humaine.

4. Fraude sociale à l'égard du CPAS – condamnation par le Tribunal correctionnel

Un bénéficiaire de l'aide sociale qui s'est rendu coupable d'omission frauduleuse de ressources peut être condamné sur le plan pénal par le Tribunal correctionnel à une peine d'emprisonnement, au paiement d'amendes et de certains frais de procédure. Sur la base de condamnation pénale, le CPAS pourra se constituer partie civile et se voir reconnaître la récupération des sommes versées indûment à l'intéressé.

5. Etudiant (ressortissant européen) – appréciation de la poursuite des études en tant de motif d'équité (études artistiques)

Pour rappel, le bénéficiaire du RIS doit être disposé à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité l'en empêchent. La Cour considère que la poursuite d'études peut constituer une raison d'équité susceptible de dispenser de l'obligation d'être disposé à travailler.

Le premier critère à examiner, pour apprécier l'existence de cette condition d'équité particulière, est celui de l'utilité sociale des études, l'augmentation significative des chances de trouver de l'emploi qui s'attache à leur achèvement et au titre qu'elles confèrent.

Le second critère de l'aptitude à réussir les études entreprises demeure important : poursuivre inlassablement des études pour ne les voir jamais aboutir ne présente aucune utilité pour la société – ni à terme pour l'intéressé – mais entraîne au contraire un coût injustifié.

Le fait d'entamer et de poursuivre des études artistiques ne peut en soi être considéré comme n'étant pas de nature à renforcer les possibilités professionnelles. Il faut noter que l'obtention d'un diplôme, même artistique, ouvre la voie à la possibilité de donner des cours dans l'enseignement et ne peut être rejeté d'office. L'obtention d'un diplôme reconnu peut augmenter les chances de trouver un emploi correspondant à la formation.

6. Etudiant (ressortissant européen) – recours aux débiteurs alimentaires

Vu le caractère subsidiaire du droit à l'aide sociale, il est cohérent de reprocher indirectement un manque d'état de besoin à un demandeur de revenu d'intégration (étudiant) par le biais d'un éventuel recours à un débiteur d'aliments, en l'occurrence la mère.

Ce recours à un débiteur d'aliments peut se concrétiser, soit par une contribution en espèces (rente, pension, contribution mensuelle en argent), soit par une contribution en nature (octroi du gîte, du couvert et, pour un étudiant, prise en charge des frais scolaires ainsi que l'éducation ou encore contribution aux trajets notamment et en l'espèce par le biais d'un covoiturage).

Ces contributions rentrent dans l'acceptation des ressources suffisantes auxquelles on peut prétendre ou que l'on est en mesure de se procurer, soit par des efforts personnels, soit par d'autres moyens.

Si les revenus de la mère ne paraissent pas permettre le versement mensuel en espèces, il n'en reste pas moins qu'une contribution en nature pouvait et devait être envisagée.

A ce sujet, s'il est tout à fait légitime qu'une jeune femme âgée de 24 ans désire vivre en autonomie, encore ce choix doit-il être opéré de manière responsable, étant entendu qu'une mise en autonomie ne peut volontairement conduire à un état de besoin qui amènerait la collectivité à prendre en charge les conséquences d'un choix délibéré. En d'autres termes, celui qui opère un tel choix doit être en mesure d'en assumer toutes les conséquences, notamment financières.

Il n'est dans le cas d'espèce pas démontré que le maintien de l'intéressée au domicile de sa mère, qui dispose de ressources modestes mais suffisantes, avec, par exemple, une formule de covoiturage durant le temps nécessaire aux études, aurait été une chose impossible ou insurmontable, voire même aurait compromis la réussite du cursus scolaire entamé.

7. Notion de sans-abri

L'article 14 § 3 de la loi du 26/05/2002 prévoit que le bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale qui perd sa qualité de sans-abri en occupant un logement qui lui sert de résidence principale a droit une seule fois dans sa vie, à une majoration d'un 1/12 du montant annuel équivalent à celui du revenu d'intégration au taux famille à charge.

La notion de sans-abri est fixée à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime à l'installation par le CPAS à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans-abri : « Personne qui ne dispose pas de son logement qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition ».

Ainsi, il ne suffit pas d'être sans logement ou d'être hébergé par un tiers, il faut encore ne pas être en mesure d'obtenir un logement par ses propres moyens.

Or, en l'espèce, l'intéressée a pu bénéficier d'un logement par ses propres moyens puisqu'elle a trouvé et ce, avant, l'introduction de sa demande, un nouveau logement à CUESMES pour lequel elle a conclu un contrat de bail d'une durée d'un an à dater du 15 juin 2009, raison pour laquelle elle a d'ailleurs quitté le logement de la personne qui l'a hébergée « du 06/06/2009 au 17/06/2009 ».

Par ailleurs, avant le 6 juin 2009, elle n'était pas non plus sans-abri puisqu'elle disposait d'un logement en Algérie et le seul fait d'avoir été hébergée 11 jours chez une connaissance avant d'avoir bénéficié d'un logement « par ses propres moyens » ne lui donne pas la qualité de sans-abri.

8. Demande d'aide sociale visant la prise en charge d'une facture hospitalière – recevabilité de la demande – exigence d'un mandat

L'inexistence d'une convention avec l'hôpital privé au moment de l'hospitalisation n'est pas un motif valable de refus alors que l'hospitalisation a été décidée dans l'urgence et qu'elle était nécessaire.

Il est établi qu'un hôpital ne peut exercer une action oblique en lieu et place d'un bénéficiaire de l'aide sociale. L'hôpital dispose d'un droit propre à demander le remboursement de ses factures des soins d'un indigent auprès d'un CPAS.

L'article 58 de la loi du 8 juillet 1976 impose que la personne qui introduit une demande au profit d'autrui soit désignée par écrit par le bénéficiaire de l'aide sans toutefois qu'un tel écrit revêt la forme d'un mandat. A défaut d'un tel écrit, la démarche effectuée auprès du cpas par une personne sollicitant une aide pour autrui ne peut considérée comme une demande d'aide régulière et le recours doit être déclaré irrecevable.

Département 2 : Les jeunes

Rappel du contexte :

Dans le cadre du plan de redéploiement des services de la Ville et du CPAS, il a été décidé la mise en place par le CPAS d'un département « enfance et jeunesse » destiné à mettre en œuvre des stratégies d'action coordonnées en vue de lutter contre le déterminisme social. Dans le cadre du redéploiement, ce département est renforcé par la reprise des structures d'accueil de la petite enfance de la Ville au sein du CPAS.

Le lien entre précarité sociale et intervention des services d'aide à la jeunesse a été de nombreuses fois établi. Cela signifie que les enfants et les jeunes qui grandissent dans des quartiers urbains dits défavorisés courent nettement plus de risques d'être confrontés un jour à une mesure d'aide à la jeunesse que ceux qui vivent dans des quartiers plus favorisés. Ils courent également plus de risque de décrochage scolaire, d'absence de qualification en fin d'obligation scolaire, de non accès à l'emploi et parfois de non accès aux allocations d'attente.

Pour le dire autrement, l'engagement dès le plus jeune âge dans un parcours bien involontaire de précarité, de décrochage scolaire, de fréquentations hasardeuses et parfois de petite délinquance fait courir davantage de risque de vivre à l'âge adulte des situations de chômage, de RIS, de risque d'exclusion sociale durable, bref de reproduire la situation familiale dans laquelle on a été baigné dans son enfance.

Les indicateurs de qualité de logement, de santé, de scolarité, d'emploi, de participation culturelle ou sportive qui sont utilisés dans ces études montrent clairement le lien avec l'appartenance socio-économique des parents, donc de la famille.

Le travail à mener est donc multidimensionnel. Il vise l'articulation entre les services généraux et spécialisés, l'intervention précoce dès la petite enfance voire avant la naissance, la mixité sociale, le désenclavement de certains quartiers, et plus largement la cohésion sociale. C'est un enjeu de société : il s'agit de mettre concrètement tout en œuvre pour que le principe d'égalité des chances soit autant que possible une réalité pour chaque enfant, dès son plus jeune âge.

Parallèlement à ce redéploiement des services, sur la base de l'article 53 du Décret du 4 mars 1991 de la Communauté française relatif à l'aide à la jeunesse, le Conseiller de l'aide à la jeunesse de Mons a sollicité notre Centre durant l'année 2010 pour mettre en place un comité de pilotage visant à entreprendre un travail de réalisation et d'accompagnement d'un protocole particulier entre l'aide à la jeunesse et le CPAS. L'objectif est principalement de développer des collaborations efficaces sur le terrain pour l'ensemble des problématiques communes aux services et pour les interventions complémentaires ou conjointes à mener au bénéfice du jeune et de sa famille.

Cette initiative concerne a priori les usagers au sens large du département, à savoir tous les enfants et jeunes qui sont concernés par les actions des services ou qui s'adressent à eux pour diverses demandes, c'est-à-dire pas uniquement ceux qui bénéficient du RIS.

Les différents services qui composent le département sont :

- Les structures d'accueil de la petite enfance : crèche de Mons, crèche « le nid douillet », crèche et MCAE de Jemappes (Fort Mahon), MCAE Cité P'tit, MCAE Bébé lune, SAEC ;
- L'AMO – Action en Milieu Ouvert « Ancrages » ;
- Le service jeunesse ;
- La Cité de l'enfance – SAAE et SAIE.

Objectifs généraux du département :

- Assurer la coordination et la complémentarité de l'ensemble des actions menées au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse, en vue de contribuer d'une part à la lutte concertée contre le déterminisme social et d'autre part à développer la qualité et la diversité du service au citoyen ;
- Participer au comité de pilotage CPAS-AJ dans l'objectif de : rechercher les convergences entre les actions menées par les services du CPAS et par ceux de l'aide à la jeunesse, identifier les articulations possibles, mettre en place les collaborations et les formaliser dans un protocole particulier de collaboration ;
- Assurer des actions variées de prévention précoce dans les divers milieux de vie des enfants et des jeunes (famille, école, accueil petite enfance, associatif, sport, culture...) avec nos partenaires de l'action sociale et de l'aide à la jeunesse ;
- Mettre en place avec ces mêmes partenaires des actions socioéducatives précoces dans ces divers milieux ;
- Améliorer la visibilité des services offerts auprès du réseau de partenaires et auprès de la population concernée, en identifiant plus précisément les interlocuteurs internes vis-à-vis de l'extérieur, en clarifiant les mécanismes de prise de décisions et en développant la communication ;
- Garantir une gestion financière efficace, la prise en compte des économies d'échelle et la gestion concertée des ressources matérielles, logistiques et humaines ;
- Détecter les besoins nouveaux, développer des projets innovants et rechercher des financements variés pour l'ensemble des actions à mettre en place.

Objectifs spécifiques :

- Axe socio-économique : favoriser la mise en commun des ressources de base nécessaires aux soins et à l'éducation des enfants (articles de puériculture, livre, mobilier, vêtements, jouets et jeux, matériel scolaire...) et renforcer ainsi l'utilisation durable de ces ressources ;

- Axe participation sociale et bien-être: favoriser pour chaque parent (et pour chaque jeune) la possibilité d'être acteur au sein d'un dispositif renforçant la participation sociale, où chacun a la possibilité de bénéficier de certains biens ou services et où chacun a la possibilité de contribuer selon ses moyens et ses compétences.

Principales avancées en 2011 :

- Intégration des crèches, MCAE et SAEC transférés de la Ville de Mons au 01/01/2011 dans le dispositif d'action sociale du CPAS ;
- Mise en œuvre de la gestion des principaux marchés de fournitures et services attribués début 2011 portant principalement sur les prestations alimentaires et la location et l'entretien des linges plats et vêtements de travail. Réflexions, analyses et mises en place des nouvelles procédures de travail avec les firmes désignées pour ces marchés ;
- Harmonisation des principales procédures administratives entre les structures issues de la Ville de Mons ou du service social du CPAS dans le cadre de la mise en place du département (Ex. gestion des ressources humaines - recrutement et remplacement- gestion financière-factures, dépenses diverses et recettes-, gestion de l'information, préparation des dossiers destinés aux instances décisionnelles du Centre - bureau permanent et CAS, gestion des courriers entrants et sortants... ;
- Mise en place du Conseil de département « enfance et jeunesse » regroupant tous les services concernés, définition des modalités de fonctionnement financier, administratif, logistique et de communication, première structuration d'une gestion partagée de l'information au travers d'une arborescence informatique spécifique... ;
- Affectation d'une assistante administrative au département « enfance et jeunesse » (depuis août 2011) afin d'assurer la liaison quotidienne entre les services du département, avec les services transversaux (GRH, gestion financière, informatique, technique...) et avec les Instances.

1. LES STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 01/01/2011, le CPAS gère l'accueil de la petite enfance en coordonnant l'action des structures suivantes :

- Crèche de Mons, sise Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- Crèche de Jemappes, sise rue du Fort Mahon à 7012 Jemappes ;
- MCAE de Jemappes (même localisation que la crèche) ;
- Service des accueillantes encadrées conventionnées (y compris les co - accueillantes) (SAEC), sis Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- MCAE Cité p'tit, sise Avenue François André 20 à 7012 Jemappes ;
- MCAE Bébé Lune, sise Chaussée de Beaumont, 21 bloc7 à 7000 Mons.

Structures	Effectif (ETP)	Nbre de places	Nbre enfants accueillis	Taux d'occupation
Crèche de Mons	16	48	79	80,09 %
Crèche de JMP + MCAE	16	30 + 12	77	77,06 % + 85,95 %
Nid Douillet	13	36	54	95,66 %
Cité Ptit's	8,5	24	38	77,27 %
Bébé Lune	4,8	12	27	75,82 %
SAEC	3 Ass. Soc. 13 Co-Accueillantes (Preg.)	120	151	99,70 % (Prég.)
	14 Accueillantes à domicile		93	93,62 % (Acc. à dom.)
TOTAL	88,3	282	519	85,64 %

1.1 Les crèches

Une crèche a les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans ;
- Un milieu d'accueil ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2,15 € et 30,40 €/jour).

Les normes prévues par l'ONE

- 1 puéricultrice / 7 enfants ;
- 1 infirmière / 48 places ;
- 0,5 assistante sociale / 48 places.

Le financement

Le financement de l'ONE est limité au personnel requis sur base des normes d'encadrement.

1.1.1 La crèche de Mons

La crèche de Mons est située en Centre Ville, rue Frère Orban. Elle dispose d'une capacité de 48 places et est ouverte de 7h à 18h.

Effectif : 16 ETP

- 1 infirmière
- 1 agent administratif
- 14 puéricultrices
- 2 auxiliaires professionnelles

78 enfants ont été accueillis dans la crèche (en 2010).

En 2011, 79 enfants ont été accueillis durant les 8 premiers mois.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
En 2010	78	89,24 %
En 2011 (30/06/11)	79	80,09 %

Collaborations, activités organisées :

- Accueil de stagiaires puéricultrices de l'Ecole Provinciale de Nursing ;
- Accueil de stagiaires de l'école Don Bosco à Ghlin ;
- Excursion en août pour 4 enfants au parc Pairi Daiza ;
- Formation de nouvelles puéricultrices avec les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes éducatives actives) ;
- Une journée pédagogique de formation au langage des signes pour bébé par une enseignante spécialisée (pour toutes les puéricultrices) ;
- Une journée de sensibilisation pour la prévention des lombalgies dans le secteur de la petite enfance (pour 3 puéricultrices) ;
- 2 demi-journées de dépistage de troubles visuels subsidiées et organisées par l'ONE, pour les enfants de 18 mois à 3 ans ;
- Fête de Noël organisée fin décembre avec distribution de cadeaux et accueil des parents.

Projets et perspectives 2012 :

- Mise en pratique de la formation sur le langage des signes ;
- Organisation de réunions de parents ;
- Formation Croix-Rouge à la réanimation et à la désobstruction.

1.1.2 La crèche de Jemappes

La crèche de Jemappes est située à la rue du Fort Mahon. Elle dispose d'une capacité de 30 places et est ouverte de 7h à 18h.

Effectif : 16 ETP

- 1 infirmière sociale
- 1 assistante sociale
- 13 puéricultrices
- 5 auxiliaires professionnelles

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2010	58	83,36 %
2011 (30/08/11)	54	77,06 %

La crèche est complétée par une MCAE de 12 places.

Projets et perspectives 2012 :

- Formation gestion d'équipe (sur place) ;
- Collaboration plus étroite avec la bibliothèque de Jemappes ;
- Travail sur le projet pédagogique ;
- Aménagement d'un dortoir pour le groupe des « grands » ;
- Remise en peinture des locaux et isolation de certains locaux.

1.1.3 La crèche de Mons-Hyon « le nid douillet »

Depuis janvier 2011, notre nouvelle crèche a ouvert ses portes à Mons-Hyon. Elle a été intégrée au projet de l'Ile aux oiseaux.

Elle dispose d'une capacité de 36 places.

A court terme, elle sera accessible de 5h30 à 22h30, 6/7 j.

Effectif : 13 ETP

- 1 infirmière ;
- 10 puéricultrices ;
- 2 auxiliaires professionnelles.

Cette nouvelle crèche a été construite en respectant les **principes du développement durable** :

- Il s'agit d'un bâtiment « basse énergie » qui, en théorie, ne devrait consommer que 16 kW de puissance pour chauffer tout le bâtiment ; il est en effet notamment tenu compte des apports calorifiques dus à l'ensoleillement ;
- Elle dispose d'une pompe à chaleur air-eau + géothermie via 1.200m de tuyauteries posées au niveau des pieux de fondations. Cette pompe à chaleur sert à réchauffer l'air pulsé dans le bâtiment ;
- Le bâtiment est fortement isolé et complètement étanche. Le renouvellement d'air est assuré par une ventilation mécanique contrôlée à double flux, avec récupération de chaleur ;
- Les châssis en PVC sont munis de triples vitrages isolants ;
- Au niveau de la cuisine, un dispositif spécifique permet de récupérer de la chaleur sur les vapeurs de cuisson ;
- Le bâtiment dispose d'un adoucisseur d'eau via dispositif cathodique, sans sel, donc sans entretien durant +/- 10 ans ;
- Aucun dispositif de chauffage par le sol, ni par radiateur, n'est prévu ;
- Un dispositif de détection de présence dans les couloirs permet d'assurer l'éclairage des lieux uniquement lorsque nécessaire.

Nombre d'enfants accueillis en 2011 :

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
2010	-	-
2011 (30/08/11)	54	95,66 %

Collaborations, activités organisées :

- Stagiaires puéricultrices ou aspirante nursing venant de l'Enseignement Secondaire Paramédical de Mons ;
- Stagiaires puéricultrices venant de l'école Saint Joseph de Saint-Ghislain ;
- Collaboration avec la prison, l'ONE et ses conseillers pédagogiques, les bénévoles de la Croix-Rouge et le SAJ pour le bien-être d'un petit garçon de 24 mois qui habite à la prison de Mons avec sa maman incarcérée ;
- Visite de la bibliothèque de Jemappes, avec les + de 18 mois, et dépôt mensuel de caisses de livres pour les 0 – 3 ans ;
- Organisation d'ateliers gustatifs dans le service des grands ;
- Dépistage visuel gratuit ;
- Découverte de ... (fruits, légumes, ...) par des ateliers pédagogiques autour de produits ;
- Réunion avec les parents le 8 juin 2011 ;
- Animations au sein de la crèche par les puéricultrices et les enfants pour le carnaval, la chasse aux œufs dans le jardin, le Doudou, ... ;
- Saint Nicolas organisée dans une salle du CPAS à Hyon ;
- Formation de la responsable à « L'accueil des stagiaires » dans les milieux d'accueil de l'ONE ;
- Participation de 2 puéricultrices à la formation des pompiers ;
- Formation « Activités, inactivités ludiques » par l'ISBW à Chastres pour 2 puéricultrices (2 jours) ;
- Formation « Rythmes et comptines, des moments enchantés » par l'ISBW à Chastres pour 2 puéricultrices (2 jours) ;
- Formation « La communication non violente : un outil pour le dialogue et la coopération » par le RIEPP à Liège pour une puéricultrice et la responsable (4 jours) ;
- Formation « Les pleurs et colères des bébés et des jeunes enfants : comment les gérer ? » par l'EPE ;
- Réunion avec le responsable de chez API, ses collaborateurs et autres responsables des milieux d'accueil, écoles, architectes, parents, ...

1.2. Les MCAE

Normes :

Une MCAE « Maison Communale d'Accueil de l'Enfance » a les particularités suivantes:

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans.
- Un milieu ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour.
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2,15 € et 30,40 €/j.).

Les normes imposées par l'ONE :

Le personnel : 2,5 puéricultrices / 12 enfants + 0,25 assistante sociale / 12 enfants.

Les MCAE fonctionnent selon un projet pédagogique qui met en exergue des valeurs telles que développer l'autonomie et la socialisation. Ces valeurs sont conduites au rythme et dans le respect absolu de chaque enfant. Les projets pédagogiques doivent répondre au code de qualité des MCAE et sont périodiquement revus en fonction des exigences de l'ONE.

Depuis le 01/01/2011, le CPAS compte 3 MCAE :

- Bébé Lune située à Mons, ouverte de 7h à 18h – 12 places ;
- Cité p'tit située à Jemappes, ouverte de 5h30 à 22h30 – 24 places (cet horaire élargi sera bientôt transféré au « Nid Douillet » ;
- MCAE de Jemappes (Fort Mahon) – 12 places ;

La place des MCAE dans le réseau aide à la jeunesse et au sein des services internes du CPAS

Contrôlées et subventionnées par l'ONE, les 3 MCAE viennent compléter les services mis en place par le CPAS de Mons pour répondre aux besoins rencontrés en matière d'aide à la jeunesse et à l'enfance (action en milieu ouvert, service Jeunesse, service d'aide et d'intervention éducative, SAAE,...). Actuellement, les MCAE sont associées à un projet de collaboration active entre le CPAS, l'ONE et le SAJ. Ce projet tente de mettre en évidence les problèmes majeurs rencontrés par les professionnels et d'identifier les moyens d'y remédier.

1.2.1 La MCAE de Jemappes (Fort Mahon)

Adossée administrativement à la crèche de Jemappes, la MCAE complète utilement le dispositif d'accueil mis en place à la rue Fort Mahon.

Son activité et son organisation s'intègrent harmonieusement dans les actions mises en place par la direction et les équipes éducatives, à la satisfaction des familles qui lui confient leurs enfants depuis de nombreuses années déjà.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	20	6,35 €	83,26 %

2011 (30/06/10)	23	6,35 €	85,95 %
-----------------	----	--------	---------

1.2.2. La MCAE Cité P'tit

Notre milieu d'accueil a pour spécificité principale de favoriser l'intégration des enfants de personnes en insertion professionnelle. Notre soutien aux parents en insertion vise soit à leur permettre de suivre des formations ou de travailler tout en leur garantissant l'accueil de leur enfant soit à les intégrer à notre équipe (via les emplois d'insertion de type article 60§7).

Les derniers projets pédagogiques et plans qualités (2010-2012) de Cité p'tit sont les suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Soutenir la parentalité à travers 2 axes :
 - individuel (familiarisation, consolidation de la relation de confiance) ;
 - collectif (réunion de parents).

Effectif (8,5 ETP)

- 1 assistante sociale ;
- 7 puéricultrices ;
- 3 auxiliaires professionnelles.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	31	13,05 €/jour	60,76 %
2011	38	11,42 €/jour	77,27 %

La population est mixée avec une majorité de familles monoparentales à faible ou moyen revenu. La proximité de la gare amène une population de navetteurs.

Spécificité et Perspectives

Comme signalé les années précédentes, notre MCAE est partenaire dans l'introduction d'un dossier « convergence » auprès du Fonds Social Européen. Notre projet, intitulé « **Accueil des p'tits Montois** » vise un soutien à l'insertion professionnelle des jeunes parents ; des places d'accueils sont ainsi réservées au sein de deux structures pour des enfants dont le parent entre dans un processus de réinsertion via des formations proposées par des opérateurs financés par le FSE.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la MCAE « Les petits fours ». Il se déroulera jusque fin 2013.

1.2.3 La MCAE Bébé Lune

Notre milieu d'accueil a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour leurs occupations personnelles.

Il est à noter qu'une priorité donnée aux parents étudiant ou éprouvant des difficultés socio-économiques ou aux enfants présentant un handicap grave (aucune demande n'a été reçue à ce jour pour accueillir un enfant handicapé).

Effectif (4,8 ETP)

- 1 assistante sociale ;
- 6 puéricultrices.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
2010	25	15,89 €/jour	66,15 %
2011	27	16,70 €/jour	75,82 %

Les derniers projets pédagogiques et plans qualités (2010-2012) de Bébé lune sont les suivants :

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Mener une réflexion sur l'accueil des stagiaires afin de mieux concilier les exigences de l'école et notre projet d'accueil.

1.3 Les gardiennes encadrées

Les gardiennes encadrées ont les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- 10h/jour – 220 jours/an.

Les normes imposées par l'ONE

- La capacité est de 30 accueillantes à 4 places soit 120 places.

Le financement

- 1 assistante sociale / 20 accueillantes soit 1 ½ A.S ;
- Tarif ONE/jour/enfant payé par le parent ;
- 17,77 €/jour/enfant présent – taux journalier payé par les parents ;

Les accueillantes perçoivent une indemnité journalière.

Elles fournissent la totalité des aliments sauf les aliments diététiques.

Actuellement, 13 accueillantes travaillent à domicile et 14 travaillent dans les ex-prégardiennats.

1.3.1 Les co-accueillantes

Dans les ex – pré gardiennats, l'accueil est organisé selon des modalités particulières :

- Classe de délégation entre les 2 accueillantes, ce qui suppose un remplacement immédiat en cas de maladie d'une accueillante, et donc une réactivité optimale du

département Ressource Humaine (sur base d'une réserve de recrutement actualisée) pour garantir la continuité du service ;

- Les co-accueillantes prestent dans 7 écoles ;
- Les charges liées à ces ouvertures en dehors des prestations scolaires (7 semaines en plus que les écoles) sont à supporter par le pouvoir organisateur ;
- Les repas sont à charge du pouvoir organisateur ;
- Les co-accueillantes sont payées en fonction des présences, ce qui induit des difficultés de maintenir certaines semaines d'ouverture.

Les co - accueillantes dans les écoles de la Ville de Mons.

Structures	Nbre enfants présents (au 09/11)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Cannoniers	19	8	16	98,37 %
Flénu	27	12	18	104,78 %
Cuesmes	20	10	10	95,03 %
Obourg	22	7	11	84,58 %
Rossignol	23	13	15	101,38 %
St-Denis	18	5	9	113,40 %
Villers	22	4	6	100,41 %

Le nombre d'enfants présents au moins 1 jour depuis janvier est de 151.

1.3.2 Les accueillantes à domicile

En ce qui concerne les 14 accueillantes, elles ont quant à elles accueilli 93 enfants à leur domicile (au 09/2011).

- Au niveau des accueillantes conventionnées, toute la réglementation se base sur la notion de travail à domicile et une relation individualisée à l'accueillante. Le pouvoir organisateur se voit déchargé de l'aspect organisationnel ;
- Au niveau des accueillantes, la gestion ONSS - APL est assurée par le service et non par le département des ressources humaines ;
- Dans les crèches, les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour +/- 2 ans ½. Dans les pré gardiennats et SAC, la durée est de 1 an, ce qui induit un travail administratif important lié au turn-over plus important des enfants accueillis ;
- Dans les SAC*, les revenus des accueillantes sont directement liés aux présences des enfants... Absences, congés des enfants les pénalisent... De ce fait, afin d'être équitables, tous les enfants sont inscrits sur une grille commune, ce qui permet de partager équitablement les revenus des accueillantes au prorata du volume total des présences et des heures qu'elles ont chacune prestées réellement ;
- L'autorisation dans les SAC est octroyée à l'accueillante par le comité ONE à

titre nominatif ;

- Dans les structures collectives, cette clause n'existe pas. L'ONE ne statue pas sur les personnes, c'est le CPAS qui est seul à procéder à l'engagement. Sur base de sa décision, un rapport social est soumis à l'ONE (qui se réunit 1x/an), ce qui retarde les engagements.
De plus, le statut d'accueillante étant peu attrayant... les formations rares... il n'est pas facile de les trouver.
Enfin, si le quota de 31 est acquis au moment du remplacement, le SAC doit demander une augmentation de sa capacité via un dossier de candidature au comité subrégional à Bruxelles.
- La difficulté en cas d'arrêt de l'accueillante. Le remplacement n'est pas aisé (prestation au-delà des 7h36, non délégation,...) et la continuité de l'accueil est essentiel pour les familles.

Perspectives

La capacité du S.A.E.C. est actuellement de 30 accueillantes.

En 2012, 5 postes d'accueillantes seront à pourvoir (accueillantes à domicile en fin d'activité). Ces postes doivent impérativement être pourvus afin de maintenir notre capacité et notre droit à la subsidiarité y afférent.

Nous assistons actuellement à une explosion des demandes sur Mons, principalement pour le centre Ville.

Considérant les nombreux projets de construction prévus sur l'entité montoise dans les prochaines années, la demande ne pourra qu'augmenter encore.

Les candidatures d'accueillantes conventionnées à domicile sont actuellement très faibles de façon généralisée en Communauté française. Par contre, le système de co-accueillante attire davantage de candidatures, surtout selon notre formule appliquée dans les pré-gardiennats.

Sur cette base, une proposition raisonnable consisterait à pourvoir aux cinq postes qui seront disponibles par l'installation de deux duos de co-accueillantes et d'une accueillante à domicile. La réflexion sur les modalités d'implantation géographique et les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires doit être menée rapidement afin de garantir durablement le maintien de notre capacité actuelle d'accueil.

2. L'ACTION EN MILIEU OUVERT « ANCRAGES »

L'AMO « Ancrages » s'inscrit en tant que service spécialisé de l'aide à la jeunesse et propose une aide préventive, émancipatrice et surtout non contraignante aux jeunes et aux familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Ce service a comme pouvoir organisateur le CPAS, situation assez rare dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'activités éducatives.

Effectif :

- 1 Coordinateur ;
- 2 Educateur A1 ;
- 1 assistante sociale.

Les interventions de l'AMO se répartissent entre aide individuelle, action collective et action communautaire.

2.1 L'aide individuelle

« Ancrages » propose aux enfants, aux jeunes ou à leur famille un lieu et un temps d'écoute, un espace de parole, d'orientation et d'accompagnement pour les aider à surmonter leurs difficultés d'ordre familial, socio économique, scolaire, administratif ou juridique.

L'équipe n'intervient que sur demande du jeune et/ou de sa famille et n'accepte aucun autre mandat que celui du jeune ou de sa famille : le travail social d'accompagnement ne peut se faire qu'avec l'accord et la collaboration du jeune et/ou de sa famille et dans le respect du code de déontologie des services de l'aide à la jeunesse (transparence, respect du secret professionnel, respect de la parole des jeunes,...).

Interventions réalisées :

11 nouvelles situations durant le 1^{er} semestre 2010, soit 29 situations familiales et 59 jeunes (26 filles et 33 garçons) de 0 à 19 ans.

8 suivis familiaux ont été clôturés lors du 1^{er} semestre 2010 (12 jeunes) pour différentes raisons.

2.2 Les activités communautaires

2.2.1 Le diagnostic social

Une analyse des différentes demandes a mis en évidence différentes thématiques :

- Au niveau de la vie familiale sociale
 - Désarroi des familles dans l'éducation des enfants ;
 - Perte de crédibilité des parents dans leur fonction parentale ;
 - Fragilisation de la famille.

- Au niveau de la vie quotidienne
 - Précarité générale dans tous les domaines de la vie qui affaiblit la fonction parentale ;
 - Manque de connaissance de certaines familles pour des actes élémentaires quotidiens.

- Au niveau de la compréhension de la législation, des institutions
 - Foisonnement d'intervenants dans une même famille ;
 - Morcellement de l'intervention et parfois concurrence entre les services.

Constat : Travail dans l'avenir pour aborder ces difficultés au sein d'Ancrages ou avec les autres A.M.O. de l'arrondissement.

- Au niveau des difficultés mises en évidence par les jeunes
 - Violence – maltraitance entre pairs ;
 - Relations tendues avec les parents ;
 - Difficultés personnelles ;
 - Peu d'intérêt pour l'école.

Ces différentes analyses doivent déboucher sur un projet communautaire global mais intégrant des réponses aux demandes des jeunes.

2.2.2 Le projet global

Un spectacle a été imaginé en collaboration avec le « théâtre des rues ». 14 jeunes de 8 à 17 ans y ont participé. Ceci a permis de créer un pont avec les réalités de leur quotidien. 2 représentations ont été organisées en présence des parents et d'autres intervenants. Il y eu un réel impact sur l'estime de soi et des autres.

D'autres actions ont été menées ou sont actuellement en préparation.

2.2.3 Les projets de prévention générale dans le cadre du CAAJ

Déconstruction des préjugés entre l'enseignement et l'aide à la jeunesse.

But : Plus de collaboration et une meilleure connaissance entre les services pour intervenir plus rapidement.

Place aux parents

But : Meilleure communication et une meilleure compréhension entre les élèves, enseignants, parents et l'aide à la jeunesse.

Perspectives

- Le projet pédagogique a été introduit ;
- Le diagnostic social a été élaboré ;
- Le service est en attente de son agrément afin de lui assurer la stabilité.

3. LE SERVICE JEUNESSE

Ses différentes missions :

- Accompagnement social des familles ;
- Droit au RIS des mineures enceintes et/ou avec enfants ;
- Aide sociale des mineures d'âge ;
- Tutelle d'enfants mineurs.

Effectif :

- 1 Assistante sociale en chef ;
- 3 assistantes sociales.

3.1 Accompagnement social des familles

L'équipe intervient en première ligne dans le cadre de vie des familles qui se trouvent en difficultés avec leurs enfants :

- A la demande des jeunes ou des familles ;
- Sur interpellation des différents services sociaux du CPAS ;
- Sur interpellation de tout intervenant social.

Objectifs du service

Le Service jeunesse est un des « Services Spécialisés » de notre centre travaillant dans l'articulation du Curatif et du Préventif.

Ce service aborde et gère à la fois des problématiques d'ordre social telles que rencontrées au sein d'un CPAS et éducatives telles qu'énoncées dans le décret de l'Aide à la Jeunesse.

Il assure l'accompagnement psychosocial et éducatif des enfants et de leurs parents traversant des difficultés relationnelles touchant à la négligence ou à la maltraitance.

101 situations sont actuellement traitées.

3.2 Le droit au RIS des mineures enceintes et/ou avec enfants

Les mineures, par le fait d'être enceintes ou mères, sont automatiquement émancipées et bénéficient du RIS.

Cette année, 14 RIS ont été traités.

3.3 Assurer l'aide sociale des mineurs d'âge

Le service est confronté à des jeunes demandeurs d'aide sociale « en crise » dans leur milieu de vie et en quête d'autonomie.

Le service traite les demandes au cas par cas et en fonction de la problématique.

Le service travaille en articulation avec les services du réseau d'aide à la jeunesse.

3.4 Tutelle d'enfants mineurs

Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle est confié au CPAS.

Un nouveau dossier de tutelle a été traité jusqu'à présent en 2011.

Les actions du service cette année :

- Vacances des enfants des familles suivies dans le cadre de l'aide générale, du service jeunesse, des services du CPAS ;
- Saint-Nicolas et fêtes de fin d'année pour les enfants des usagers de notre Centre ;
- Opération « été solidaire, je suis partenaire » ;
- Collaborations externes :
 - Réseau enfance et jeunesse du Grand Mons ;
 - Travailleurs médico- social de l'ONE ;
 - Service de prévention de Cuesmes – Epinlieu ;

4. LA CITE DE L'ENFANCE « LE ROPIEUR »

La Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est une institution publique d'Aide à la Jeunesse gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Mons et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette institution montoise existe depuis près de quarante ans. Elle est l'héritière des initiatives publiques en faveur de l'enfance menées par la Ville de Mons depuis des lustres.

L'action sociale et surtout l'action sociale publique a la difficile mission d'évoluer en fonction du déplacement des besoins sociaux, voire même d'anticiper cette évolution afin d'y répondre de manière adéquate. La Cité de l'Enfance n'échappe pas à ce constat et le projet pédagogique initial, novateur au début des années 70, a bénéficié d'importantes actualisations. En 2003, les actions menées par la Cité ont bénéficié d'un nouvel agrément qui a permis de consolider et de pérenniser la structure.

Aujourd'hui, au travers de ses deux services agréés (SAAE Le Ropieur et SAIE Point d'Appui), la Cité de l'Enfance encadre en permanence une centaine de jeunes et leurs familles.

Au travers de ces projets d'hébergement ou d'intervention dans le milieu de vie, l'objectif de la Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est de favoriser à terme le développement optimal du jeune dans sa famille ou dans son milieu de vie d'origine en respectant son système de valeur, ses croyances, son contexte socio-économique, son potentiel personnel. Cette démarche doit permettre l'émergence de l'individu comme sujet actif et non comme objet de prise en charge. Ainsi, le personnel éducatif met tout mettre en œuvre pour que ces jeunes, en dépit des difficultés importantes qu'ils ont traversées, puissent s'épanouir librement et s'assumer pleinement au moment de leur passage dans la vie adulte.

4.1. Les projets Pédagogiques de la Cité de l'Enfance se développent selon deux axes :

➤ **Le service résidentiel:** Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE) ;

➤ **SAAE Le Ropieur :** Tremplin (Pavillon 2), Escale (Pavillon 3), Envol (Pavillon 6).

Agrément :

Tremplin :	15 prises en charge mixtes de 0-12 ans.
Escale :	15 prises en charge mixtes de 0-18 ans
Envol :	21 prises en charge de 12-18 ans (filles).

Mandats : 6 mois max renouvelable 1X max.

Normes de subsidiation pour 51 situations : 3 directeurs, 21,5 éducateurs (dont 1 coordinateur), 1,5 psychosocial, 1,5 administratif, 5 techniques

➤ **L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 12 ans « Tremplin »**

Accueil des enfants victimes de maltraitance ou dont on suspecte l'existence, sur base d'un accord précis entre les mandants (SAJ, SPJ) la famille et l'institution.

➤ L'unité de vie pour jeunes âgés de 12 à 18 ans « l'Envol »

Le projet consiste à préparer le jeune à affronter son avenir soit par:

- une réinsertion familiale ;
- une mise en autonomie.

Deux structures pré - autonomies aménagées à l'étage de deux pavillons, indépendantes des unités de vie.

Chacun peut accueillir trois adolescent(es). Ces structures favoriseront l'installation en autonomie.

➤ L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 18 ans « l'Escale »

Le projet consiste à optimiser le développement de l'enfant en lui offrant un climat sécurisant et structurant. Cette unité de vie permet de réunir les fratries.

Principaux indicateurs de l'activité SAAE

SAAE : Accueil interne					
Mois		Journées DAAJ*		Journées DAAJ*	
	MAXIMUM	2010	Taux d'occupation	2011	Taux d'occupation
Janvier	1581	1643	103,92 %	1653	104,55 %
Février	1479	1456	98,44 %	1583	110,85 %
Mars	1581	1612	101,96 %	1718	108,66 %
Avril	1530	1620	105,88 %	1674	109,41 %
Mai	1581	1643	103,92 %	1732	109,55 %
Juin	1530	1530	100,00 %	1671	109,21 %
Juillet	1581	1550	98,04 %	1643	103,92 %
Août	1581	1612	101,96 %	1646	104,11 %
Septembre	1530	1560	101,96 %	1600	104,57 %
Octobre	1581	1767	111,76 %		
Novembre	1530	1564	102,22 %		
Décembre	1581	1605	101,51 %		

* Direction administration et aide à la jeunesse

4.2. Le travail en milieu de vie : Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)

SAIE : Point d'Appui (Pavillon 5)

Agrément : 24 prises en charge 0-18 ans

Mandats : 6 mois max renouvelable.

Normes de subsidiation pour 24 situations : 1 coordinateur, 1 psychosocial, 1 administratif, 2 techniques, 5,5 éducateurs.

L'objectif est de créer un espace de parole et d'action éducative en partant des compétences des parents et des enfants dans leur réalité afin de développer un partenariat actif.

Les moyens mis en œuvre :

➤ L'élaboration du contrat d'aide

Les parents et enfants participent dès le premier contact avec les mandants à l'élaboration du contrat d'aide.

Il définit leurs responsabilités en tenant compte de :

- Leur système de valeurs ;
- Leurs croyances ;
- Leur contexte socio-économique ;
- Leur développement personnel...

➤ La mise en œuvre du partenariat avec le jeune et la famille

Les intervenants accompagnent le jeune et sa famille dans leurs difficultés d'être au quotidien. Les objectifs du partenariat sont de faciliter la découverte personnelle ou reconnaître sa responsabilité dans le fonctionnement familial, de susciter le changement en termes d'expériences plus facilement intégrées car venant d'une découverte personnelle.

Simultanément à ce travail de parole, les intervenants accompagnent le jeune et la famille en posant des actes éducatifs.

Toujours en partenariat, et accompagnant la famille, les intervenants feront appel au réseau en fonction de la demande et des besoins (école, quartier, club sportif, association de loisirs, de culture, bibliothèque, mouvement de jeunesse).

Le but est de vivre des expériences extra familiales.

Les intervenants créeront un espace de coordination afin d'établir un partenariat avec les différents services qui aident la famille et le jeune (CPMS, CPAS, ONE, Centre de guidance, AMO,...)

Principaux indicateurs de l'activité SAIE

Les statistiques d'occupation du service d'accueil et d'intervention éducative

SAIE : Interventions extérieures					
Mois		Journées DAAJ*		Journées DAAJ*	

	MAXIMUM	2010	Taux d'occupation	2011	Taux d'occupation
Janvier	744	698	93,82 %	749	100,67 %
Février	672	692	102,98 %	681	101,34 %
Mars	744	829	111,42 %	739	99,33 %
Avril	720	813	112,92 %	780	108,33 %
Mai	744	819	110,08 %	888	119,35 %
Juin	720	757	105,14 %	851	118,19 %
Juillet	744	794	106,72 %	865	116,26 %
Août	744	775	104,17 %	846	113,71 %
Septembre	720	758	105,25 %		
Octobre	744	831	111,69 %		
Novembre	720	721	100,14 %		
Décembre	744	756	101,61 %		

* Direction administration et aide à la jeunesse

Département 3 : Les Aînés

L'action du département des « aînés » repose sur deux axes complémentaires :

- Le maintien au domicile le plus longtemps possible, avec confort, bien-être et sécurité ;
- L'accueil et l'hébergement dans des institutions modernes et attentives au bien-être de leurs résidents.

I. FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE (ACASA)

Services	Nombre d'agents	Nbre personnes aidées
Aides Familiales	62 aides familiales = 49,16 ETP	Personnes aidées : 333 Heures prestées : 55.504 heures
Repas à domicile	3 livreurs = 2,4 ETP 1 livreur pour les crèches et pré gardiennat + 1 art.60 = 1,8 ETP 3 tournées	Repas distribués : 35.105 (du 01/01/11 au 31/08/11) Personnes aidées : 278
Soins infirmiers	13 infirmières = 11,06 ETP	Nombre de soins = 28.428 Nombre de patients : 246 mois
Gardes malades	3 gardes malades	Nombre de nuits : 408
Aides ménagères	25 aides ménagères = 16,70 ETP	Nombre d'heures : 21.000 heures Nombre de personnes aidées : +/- 250 Nombre d'interventions = 492
IDESS	3 brico - dépanneurs = 3 ETP	Nombre de devis : 149 Nombre d'heures : 990,50 heures

Les services de maintien à domicile constituent clairement l'alternative à la prise en charge en institution (MR, MRS, ...). Ils permettent aux personnes de vivre le plus longtemps possible en leur domicile.

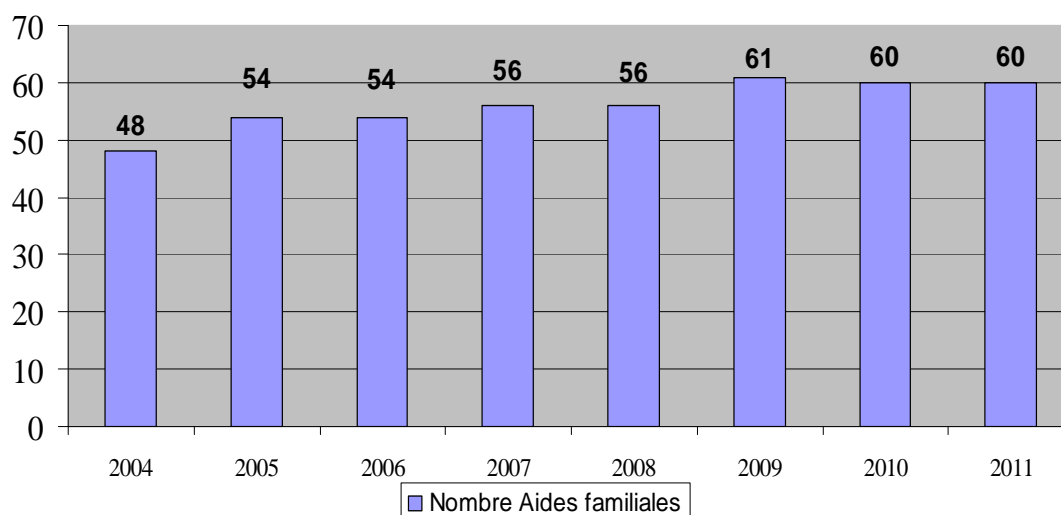
Face au défi que constitue le vieillissement de la population, ils jouent désormais un rôle majeur dans notre société.

Le CPAS, via Acasa, regroupe les différents services de maintien à domicile et ce, en proposant un panel de services : aides aux familles et aux personnes âgées, gardes malades, repas à domicile, ...

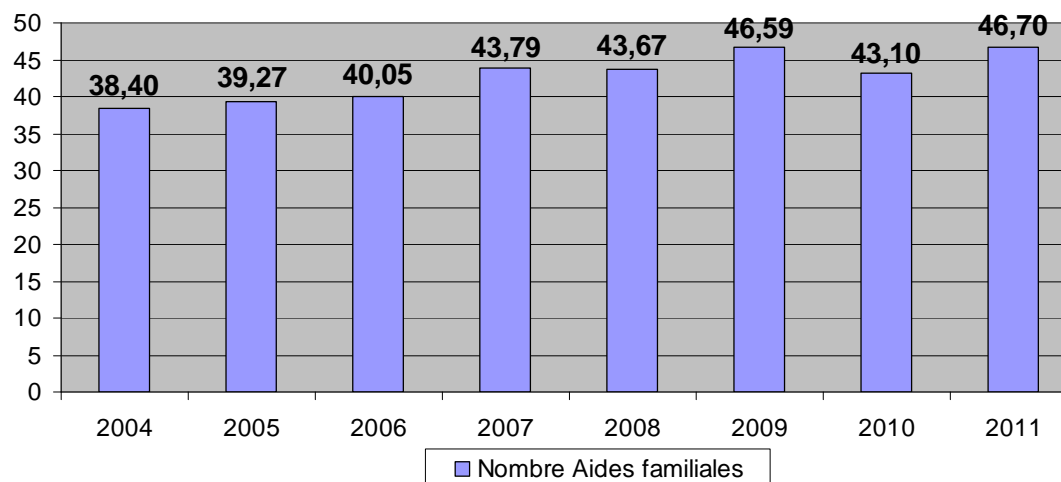
1. Le service d'aide aux familles

Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées est agréé et subventionné par la Région Wallonne.

Evolution du nombre d'aides familiales (Personnes Physiques)



Evolution du nombre d'aides familiales (ETP)



Evolution du contingent, des heures prestées et des subsides

	2007	2008	2009	2010	2011 (31/08/11)
Contingent	62.262	59.221	64.232	60.958	62.831
Heures totales	58.522	62.536	59.193,50	63.793	40.599
Prestations	57.220,75	59.911,10	56.286,00	58.731,25	36.194,25
Subsides RW	1.281.445	1.372.487	1.332.485,29	1.440.712,03	984.846
Utilisation du contingent	93,99%	105,60%	92,16%	104,60 %	98,04 %

En 2010, le service a presté 63.793 heures soit 104,60 % d'utilisation qui se répartissent comme suit :

- 58.731,25 heures prestées chez les bénéficiaires ;
- 1340,25 heures de réunion d'équipe ;
- 1503 heures de perfectionnement ;
- 2.218,50 heures de distribution des repas subventionnés.

En collaboration avec le service Management & Organisation, une action a été menée afin de garantir une productivité suffisante et la viabilité du service. La problématique de l'absentéisme a un impact direct sur la subvention mais également sur la qualité des prestations chez le bénéficiaire. Cette action doit être maintenue dans le temps.

En 2009, le nouveau décret a été appliqué avec comme conséquences :

- Une augmentation du forfait horaire des aides familiales ;
- Des jours de congé supplémentaires pour les aides familiales ayant atteint 52 ans subventionnés ;
- Un montant forfaitaire pour les heures inconfortables.
 - Entre 6 heures et 8 heures : **4,12 €**
 - Entre 18 heures et 20 heures : **4,12 €**
 - Entre 20 heures et 21 heures 30 : **7,21 €**
 - Heures prestées les samedis : **5,35 €**
 - Heures prestées les dimanches et jours fériés : **11,54 €**
- Un montant forfaitaire par Km parcouru.
- Une réduction pour les bénéficiaires de : **0,40 €**

Le nouveau décret nous subsidie mieux pour tenir compte de charges spécifiques et entre autre : l'ancienneté du personnel et la pénibilité du métier.

Résumons l'évolution de la subvention ainsi que la prise en considération de l'ancienneté du personnel.

	01/01/00 → 31/12/07	A partir du 01/01/2009	A partir du 01/01/2010
Forfait charges salariales des aides	12,7578	20,219	20,32
Majoration 8 à 14 ans d'ancienneté	0,4646	2,3665	2,38
Majoration + 14 ans	0,9291	4,0911 (14-20 ans) 4,6378 (+ 20 ans)	4,11 (14-20 ans) 4,66 (+ 20 ans)
Frais administratifs	1,6862	2,3197	2,33
Frais salariaux AS	0,6425	1,079 / heure prestée	1,01
Forfait samedis, dimanches ou entre 20h et 6h	5,4395	6h-8h ou 18h-20h = 4,1021 20h-21h30 = 7,1787 Samedi = 5,3328 Dimanche + Jours fériés = 11,4859	6h-8h ou 18h-20h = 4,10 20 h – 21h30 = 7,21 Samedi = 5,36 Dimanche + J; Fériés = 11,54

	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2008 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2008 (Public non RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public non RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2010 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public non RGB)
8 – 14 ans	2,2974 €	0,4824 €	2,3665 €	0,4969 €	2,3783 €	0,4994 €
14 – 20 ans	3,9717 €	1,5116 €	4,0911 €	1,5170 €	4,1116 €	1,5648 €
+ de 20 ans			4,6378 €	1,7651 €	4,6610 €	1,7739 €

L'analyse financière du service doit être étudiée au regard de l'application du nouveau décret.

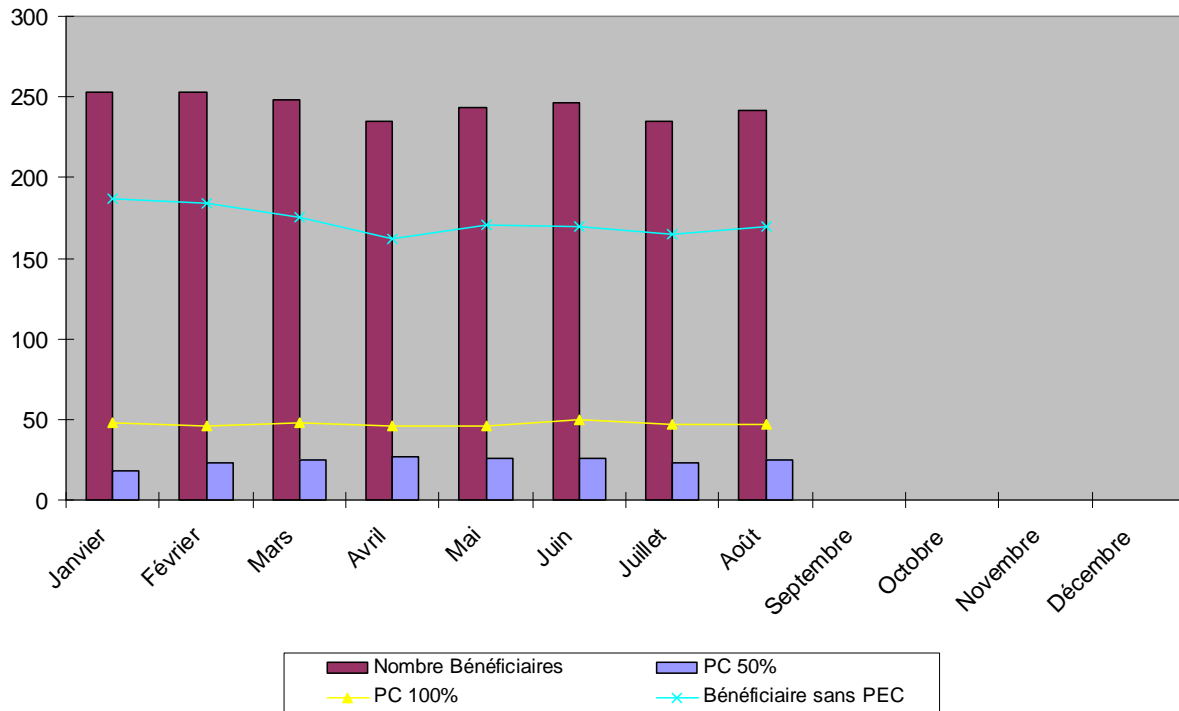
	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Dépenses				
Personnel	1.604.933,28	1.667.463,12	1.856.596,17	1.975.197,57
Fonctionnement	47.371,64	52.757,78	64.000	76.550
Facturation interne (frais de bureau)				520
TOTAL	1.652.304,92	1.720.220,9	1.920.596,17	2.052.267,57
Recettes				
Prestations	161.161,99	172.500,00	188.199,00	188.199
Intervention S. Social	/	90.526,00	87.840,00	87.840
Transfert	1.318.210,23	1.472.112,46	1.580.651,00	1.580.651
TOTAL	1.479.372,22	1.735.138,46	1.856.690,00	1.856.690
RESULTAT	- 172.932,70	14.917,56	- 63.906,17	- 195.057,57

Les différences qui apparaissent sont principalement dues à l'application du nouveau décret et à l'intervention du service social et ce, dès 2010.

En effet, notre clientèle au niveau des aides familiales est principalement issue du public fragilisé et le décret ne compense pas ce manque de recettes. En effet, les subsides horaires sont fixes mais la contribution des bénéficiaires est progressive. Par conséquent, les services d'aide aux familles qui ont comme priorité une action en faveur des personnes plus démunies ont une recette plus faible. Les mécanismes actuels de subsidiation pénalisent financièrement ceux qui aident les personnes à faibles revenus d'où l'intégration des recettes liées à cette intervention sociale qui sont désormais intégrées à notre budget pour avoir une vision réelle de notre service.

Au niveau des prises en charge à 50 % et 100 %, elles représentent 10,15 % et 19 % de notre population globale.

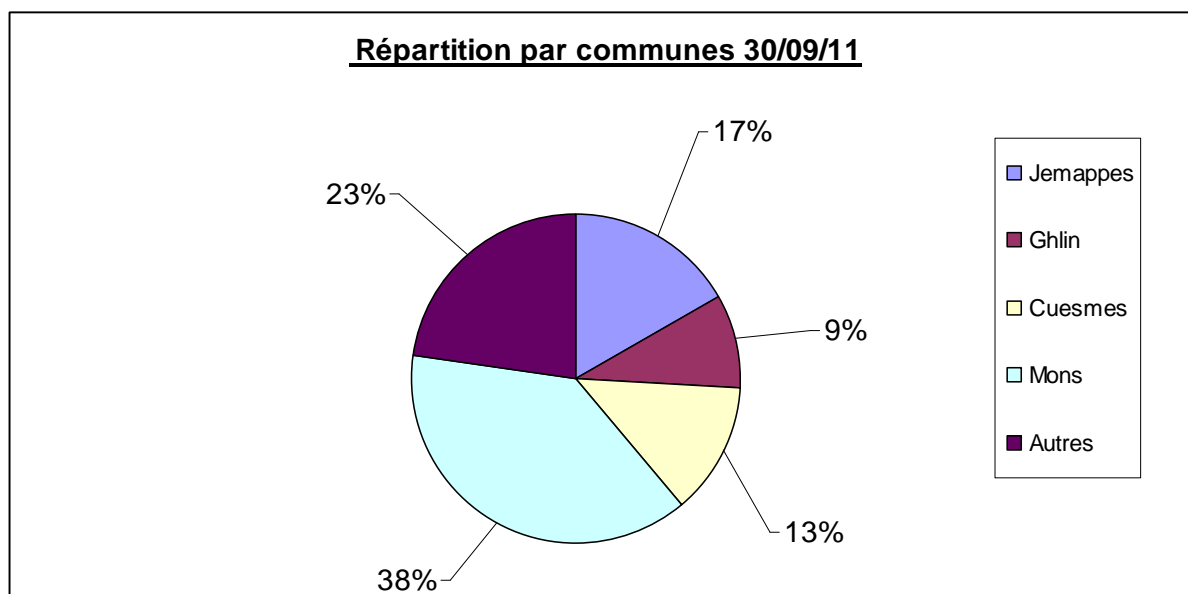
Etat des prises en charge



Les bénéficiaires du service « Aides aux Familles »

	Bénéficiaires		Pourcentage
	Hommes	Femmes	Total
<35ans	1	17	6,02 %
35 – 54 ans	24	57	27,09 %
55 – 64 ans	18	42	20,06 %
65 – 84 ans	23	72	31,77 %
85 ans et plus	11	34	15,05 %
TOTAL	77	222	100 %

47 % des bénéficiaires ont plus de 65 ans et 15 % sont âgés de plus de 85 ans.



Perspectives

Le CPAS connaît la concurrence des travailleurs employés par d'autres opérateurs sous le régime des titres-services. L'information est donc essentielle pour mettre en évidence les spécificités des métiers de l'aide sociale et des services qu'elle peut rendre aux citoyens.

Le fait de pouvoir proposer les services d'aides familiales le samedi et le dimanche matin permet non seulement d'insister sur cette spécificité mais bien de rendre un vrai service à ces personnes âgées. Le développement de ces prestations est donc essentiel pour garantir la pérennisation de l'emploi ainsi que l'offre des services aux citoyens montois.

L'objectif reste clairement d'optimiser l'utilisation des heures du contingent. Tendre vers les 100 % d'utilisation est nécessaire pour permettre au CPAS de mieux répondre aux défis du vieillissement de la population et de sa dépendance grandissante.

1.1 Le dispositif naissances multiples

Il s'agit d'un projet émanant et subsidié par la Région wallonne auprès du CPAS de leur commune en vue d'obtenir une puéricultrice à temps plein et une aide ménagère à mi – temps.

La condition d'accès à cette aide est 3 enfants endéans 18 mois et la famille est aidée jusqu'à l'âge de 3 ans du dernier enfant.

Actuellement, nous suivons 2 familles avec 2 puéricultrices et 2 aides ménagères. Des contacts de suivi sont réalisés régulièrement par l'assistante sociale en charge du service tant auprès des familles que du personnel en place.

1.2. Les gardes à domicile

- Le Gouvernement a décidé de financer le service des gardes à domicile et ce via des points APE.
- Notre CPAS dispose de 3 postes dans ce cadre.

En 2010, le nombre de nuits prestées s'élevait à 432.

En 2011, le nombre de nuits prestées est de 408 (30/09/11).

Le service est complet depuis son ouverture et connaît de façon récurrente des demandes en excédent par rapport à sa capacité.

Le but est de soulager la famille, d'intervenir chez les patients en fin de vie ou bien lors de la sortie d'hôpital.

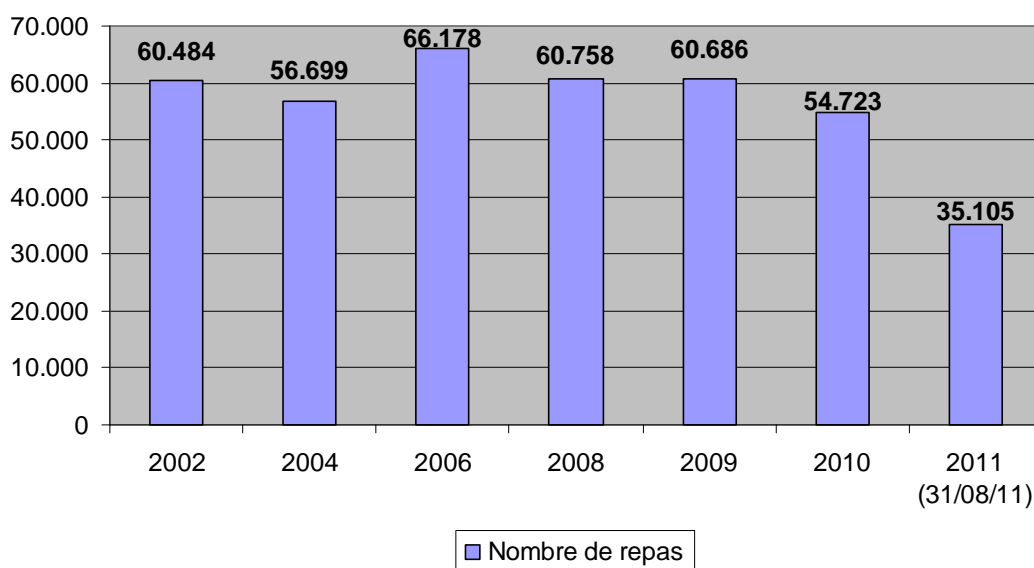
2. Les repas à domicile

Nombre d'agents et de personnes aidées

Service	Nombre agents	Nombre de personnes aidées en 2010	Nombre de personnes aidées (du 1/01/11 au 31/08/11)	Projection 2012
Repas à domicile	2,4 ETP + 0,8 ETP AF + 1 Art 60 pour la tournée des crèches 3 tournées	378	278	-
	Sous-traitance des repas	54.723	35.105	52.600

Le CPAS livre des repas froids équilibrés (à réchauffer) et équilibrés élaborés par un sous-traitant en fonction des impératifs de santé et confectionnés sous sa responsabilité à la nouvelle cuisine centrale de la MRS du Bois d'Havré.

Evolution du nombre des repas



La plupart des bénéficiaires sont âgés et/ou handicapés et éprouvent des difficultés à préparer seuls leur repas.

La visite quotidienne de ce service est primordiale pour certains de ces derniers. On le voit, le service assume un rôle social important. Au-delà de la simple livraison de repas. Peu à peu, ce service est presté par des aides familiales à 4/5 temps. Actuellement, le service en compte deux.

Plus de 73 % des bénéficiaires ont plus de 65 ans (45% entre 65 et 84 ans, 27% au-delà de 85 ans)

	Bénéficiaires		Pourcentage
	Hommes	Femmes	Total
<35ans	4	0	1,44 %
35 – 54 ans	14	9	8,27 %
55 – 64 ans	24	23	16,90 %
65 – 84 ans	41	86	45,68 %
85 ans et plus	28	49	27,70 %
TOTAL	111	167	278

Actuellement, il y a 3 aides familiales à 4/5ème temps pour la livraison des repas à domicile (3 tournées). Ces dernières bénéficient donc de subsides de la Région wallonne à concurrence d'un maximum de 6 heures par jour et par aide et ce, pour les activités de distribution des repas. Nous avons également une aide familiale à 4/5ème temps qui assure notamment la livraison des crèches et pré - gardiennats ; elle n'est cependant pas subsidiée lorsqu'elle livre les crèches et pré-gardiennats car les aides familiales ne peuvent pas livrer des communautés. Depuis le 03/10/11, un agent art. 60 est venu renforcer le dispositif pour la livraison des crèches et pré - gardiennats.

Un des anciens agents définitifs est en maladie de fin de carrière et sera pensionné au 01/06/12.

	Compte 2009	Compte 2010	2011
Recettes des bénéficiaires	287.116,68 €	338.508,68 €	226.067,23 € (01/01/11 au 31/09/11)
Effectif personnel	6,5 ETP + 1 art. 60	4,4 ETP + 1 art.60	2,4 ETP + 1,8 ETP pour tournée des crèches
Nombre de repas distribués	60.686	54.723	35.105
Recette moyenne/repas	4,73 €	6,16 €	6,46 €

La recette moyenne d'un repas est de +/- 6,46 € alors que le prix maximum d'un repas est de 6,74 € en semaine et 7,42 € en week-end.

Le coût social du service

Le coût social du service		MB 2011
Prévisions des recettes bénéficiaires 2011		320.000 €
Si tous les bénéficiaires payent le prix maximum		464.721 €
Intervention du service social		144.721 €
Coût de l'application du tarif social		39.317,6 €

	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Dépenses				
Personnel	234.578,69	206.511,41	175.916,49	238.269,22
Fonctionnement	209.842,84	200.232,57	216.400	226.300
Dette	715,68	299,54	5.328,93	5.325,75
Facturation interne (cuisine centrale)				85.475,74
TOTAL	445.137,21	407.043,52	397.645,42	555.370,71
Recettes				
Interv. Bénéficiaires	287.116,68	338.508,68	320.000,00	320.000
Intervention S. Social	-	-	144.721,00	144.721
Transfert	33.496,48	68.039,94	68.220,03	117.200,44
TOTAL	320.613,16	406.548,62	532.941,03	581.921,44

3. Les soins à domicile

Le CPAS gère un service de soins à domicile dont le personnel est réparti comme suit :

- 1 infirmière en chef ;
- 8,25 ETP infirmières.

Pour l'année 2010, +/- 37.777 soins infirmiers ont été prodigués à 269 patients.

Evolution des soins infirmiers

Soins	2007	2008	2009	2010	2011 (31/07/11)
Injections	18.526	18.222	19.176	17.962	9.589
Pansements	4.959	6.220	7.588	7.737	3.915
Toilettes	12.012	12.897	12.801	12.078	6.148
TOTAL	35.497	37.339	39.565	37.777	19.652
Soins non-facturés	9.422	5.480	7.051	11.981	8.776
Chiffre d'affaires	230.768,34	249.340,40	246.601,63	230.745,28	88.134,38

Lorsqu'on analyse les prestations du service, on note une relative stabilisation des soins prestés. Toutefois, tout comme pour les autres services d'Acasa, une réflexion doit être menée quant à son devenir. Le coût social d'un tel service est à prendre en compte et pour ce, une analyse des patients est à prendre en considération.

Pour atteindre l'équilibre, des choix doivent être faits :

- Augmentation des injections ;
- Diminution du temps de présence chez les patients ;
- Arrêt de la collaboration avec le Relais Santé ;
- Arrêt des visites des homes par une des infirmières.

Il ne s'agit que de quelques pistes mais qui posent la question de l'importance sociale d'un tel service.

Les patients par tranche d'âge

Catégorie d'âge	2007	2008	2009	2010	2011 (31/07/11)
< 35 ans	22	23	20	13	8
35-54 ans	46	41	38	44	27
55-64 ans	69	71	64	54	38
65-84 ans	152	138	125	105	81
85 ans et +	44	48	39	41	25
Age non précisé	8	21	17	12	0
TOTAL	341	342	303	269	179

Les bénéficiaires de plus de 65 ans constituent la majorité de nos patients.

En ce qui concerne les recettes du service, elles se résument comme suit :

- **Subside fédéral Maribel** (40.740,16 €)
- **Subsides INAMI** (233.153,02 €)

Les remboursements des soins infirmiers par l'INAMI comprennent :

- Une partie « A » qui couvre la tenue du dossier infirmier, l'acte intellectuel, l'éducation du patient ;
- Une partie « B » qui couvre l'acte technique proprement dit.

A côté de cette facturation à l'acte, il existe une facturation au forfait :

- A : personne semi dépendante ;
- B : personne lourdement dépendante ;
- C : personne grabataire ;
- Techniques spécifiques : pour des actes très spécialisés (perfusions, alimentation parentérale, épidurales, ...)
- Supplément « palliatif » pour les patients bénéficiant du forfait palliatif.

Le degré de dépendance est évalué sur base de l'échelle de Katz.

L'aménagement de fin de carrière (14.892 €)

Pour la réduction des fins de carrière, suite aux dispositions réglementaires en matière d'allègement de la charge au travail du personnel infirmier de + de 45 ans, 4 infirmières sont concernées et ont opté pour la réduction des horaires.

Subsides INAMI – Van Den Broeck (24.757,73 €)

Pour prétendre aux subsides INAMI (Van Den Broeck), les services de soins infirmiers à domicile doivent répondre de façon permanente aux conditions suivantes :

- Etre dirigés par une infirmière responsable de l'organisation du service, de la coordination, de la programmation, ... ;
- Disposer d'au minimum 7 infirmiers, ce nombre minimum est exprimé en ETP et l'infirmier responsable n'est pas pris en compte dans la fixation minimum ;
- Garantir la formation permanente des praticiens avec au minimum 20 h de formation par an et par ETP.
- Garantir 25 h par an et par ETP de réunion de concertation ;
- Disposer d'un numéro de tiers payant unique.

4. Livre - Accès

Livre – accès est un projet commun entre la bibliothèque de Jemappes et le CPAS de Mons qui a débuté en juillet 2006.

Ce service permet aux personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite du Grand Mons de pouvoir continuer à goûter aux plaisirs de la lecture.

A ce jour, un vingtaine de personnes bénéficient de ce service.

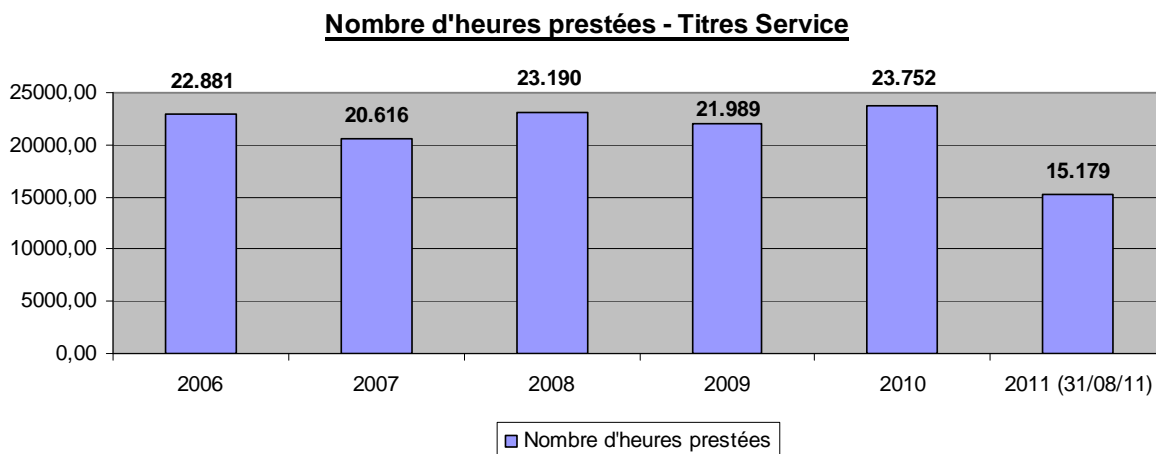
Fonctionnement du service

- Le staff administratif d'ACASA réceptionne les appels et transfère les coordonnées de l'appelant au service repas d'ACASA ;
- Le service repas convient alors un rendez – vous avec le bénéficiaire au domicile afin de remplir un questionnaire ;
- Le bénéficiaire paiera 1€ (taxe obligatoire REPROBEL pour 1 an) ;
- Le membre de la bibliothèque établira une sélection en fonction du questionnaire rempli par le bénéficiaire. Le service repas propose au bénéficiaire la sélection établie et détermine la durée de la location. Le service repas « tient » un agenda afin de rendre les livres en temps et en heure;
- Le service repas prendra en charge « la livraison » du livre.

Pour les personnes mal voyantes, il existe des livres adaptés ainsi que des livres CD. Nous prêtons un lecteur CD à ceux qui n'en possèdent pas, avec une caution de 5€ (contre reçu).

5. Les titres services

Le CPAS est agréé pour l'utilisation des titres services depuis 2003. L'effectif est de 25 aides - ménagères soit 16,70 ETP (31/09/11).



Depuis le 1^{er} septembre 2010, les titres services sont remboursés à concurrence de 21,41 € (au lieu de 21,10 €).

C'est bien évidemment grâce à cette recette à laquelle s'ajoutent les aides à l'emploi (Activa, SINE) que le service peut envisager de se maintenir à l'équilibre.

L'engagement systématique avec l'aide à l'emploi n'a été appliqué qu'en 2007 ce qui induit des charges financières sur le service. L'aide à l'emploi « SINE » correspond au public que nous engageons dans ce service.

Seuls 17 agents soit 11,60 ETP bénéficient d'un SINE ce qui doit être pris en compte lors de l'analyse financière du service.

Donc 8 agents soit 4,85 ETP sont sur fonds propres.

De plus, le CPAS n'est ni entreprise d'insertion (subside de 20.000 €, subside par aides - ménagères de 5.000 € qui décroît sur 4 ans, subside pour l'accompagnateur social), ni une société d'interim (prestation flexible à l'heure : une heure prestée est payée et les contrats proposés aux aides ménagères s'adaptent à la demande des bénéficiaires !) et encore moins une agence locale pour l'emploi.

Le CPAS a joué et continue de jouer son rôle d'insertion en engageant des aides - ménagères.

Perspectives

Actuellement, le service a +/- 250 bénéficiaires.

Une attention particulière est toujours accordée à la relation client et au maintien du taux de satisfaction de ces derniers. La productivité reste élevée (aux alentours de 85 %).

La sensibilisation à l'absentéisme et ses conséquences générales sur ce service est toujours d'actualité.

En effet, la concurrence est de plus en plus présente et le prix pour le bénéficiaire augmente insensiblement.

De ce fait, afin de maintenir le service, la qualité et la flexibilité auprès de la clientèle sont plus qu'essentielles et ce, en complément du maintien des mesures SINE.

Seul, le respect de ces principes doit permettre au CPAS de viser l'équilibre financier et de pérenniser le service.

6. Idess (Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Le décret wallon IDESS a été appliqué dès 2008. Celui-ci limite sensiblement les profils de bénéficiaires et les activités éligibles du service « Brico - dépannage ».

Au sein d'ACASA, 3 agents travaillent dans ce cadre.

Au sein de l'EFT Le Plein Air, 2 agents y sont également affectés.

Les bénéficiaires

A. Les personnes physiques « précarisées »

Ce sont des personnes physiques résidant en Région Wallonne :

- Ayant droit au Revenu d'intégration (RIS) ;
- Personne ayant un revenu inférieur à 19.200€ selon leur dernier avertissement extrait de rôle ou à 25.536€ s'il s'agit d'un ménage ;
- Bénéficiaires des secours accordés par les CPAS (Loi du 02/04/1965) ;
- Personne visée par la loi du 05/07/1998 relative au règlement collectif de dettes ;
- Bénéficiaires de l'intervention majorée en matière d'assurance soins de santé.

Combien de fois ?

75 heures maximums par an

B. Toute personne physique à condition de résider en Région wallonne et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une IDESS pour :

- Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat.

Combien de fois ?

Maximum 10 fois par an

Combien de temps ?

Chaque présentation est de 4 heures maximum

Délai ?

Il faut 1 délai d'une semaine minimum entre chaque présentation

A quel prix ?

12,10 € par heure (TVA incluse)

- L'aménagement et l'entretien des espaces verts dans les limites suivantes :

- La tonte des pelouses d'une surface inférieure à 300m² ;
- La taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- Le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75m² ;
- Le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150m² ;

- Le ramassage et l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles et branchages.

Nombres de bénéficiaires par catégories du 01/06/2008 au 31/07/11

Année	Types A		Type B		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
2008 (de juin à décembre)	91	79,13%	24	20,87 %	115
2009	117	87,31%	17	12,69 %	134
2010	153	82,26 %	33	17,74 %	186
2011 (01/01/11 au 31/07/11)	95	87,16 %	13	11,93 %	108

Le service rencontre un succès certain auprès des publics visés et ce malgré les conditions restrictives d'intervention (12 % de bénéficiaires de type B = personnes dites « non précarisées »). Il est vrai que les demandes de type B sont nombreuses mais le service ne peut y répondre. Il s'agit pourtant d'interventions minimales chez des personnes avec peu de moyens.

Nombre de devis - prestations

	2009	2010	2011 (30/09/10)
Nombre de devis	285	265	149
Nombre d'heures facturées	1.480,60	1.941	991,5

Les heures facturées augmentent de 2009 à 2010.

En complément au brico - dépannage, un service de magasin social est disponible pour le public cible. L'ensemble du matériel de première nécessité reconditionné par les ateliers de l'EFT Le Plein air est proposé au public à des tarifs sociaux via le magasin social.

Les prix pratiqués par le magasin social sont dans tous les cas inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché.

Le projet IDESS concerne l'EFT pour les activités suivantes :

- Le transport social : Ce service est accessible à toute personne souhaitant une aide lors de déplacements, en particulier lors de déménagements.
Tarifification : 6,70 €/h pour le public cible + le coût lié au déplacement (=0,3241€/km) et 12,10 €/h pour les autres clients + le coût lié au déplacement (= 0,3350 €/km) ;
- Le magasin social (tarifs inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché).

7. Les perspectives des services de maintien à domicile

La finalité ultime des services de maintien à domicile doit demeurer sociale. Il est clair que le plan de gestion induit un contrôle budgétaire strict de la part des responsables.

Notre public au sein du service est âgé, défavorisé et/ou handicapé. C'est de façon volontariste que le CPAS s'adresse à ce public. Réfléchir uniquement en terme de rentabilité ? Ceci conduira dès lors à des choix en terme de population, en terme d'actes prestés, en terme de services offerts et pour certains à une impasse.

Si ACASA n'intègre pas cette dimension sociale tout en tendant à l'efficacité, une partie du public fragilisé se retrouvera encore davantage en situation d'isolement et de grande précarité.

Perspectives budgétaires du service pour 2012

Services	Charges	Recettes	TOTAL
Aides aux familles	2.052.267,57	1.856.690	- 195.577,57
Coordination SAD	124.774,40	101.979,12	- 22.795,28
Naissances Multiples	69.497,50	69.497,50	-
Repas à domicile	555.370,71	581.921,44	26.550,73
Soins à domicile	461.109,89	306.445,56	- 154.664,33
Gardes Malades	100.667,44	106.106,46	5.439,02
Titres Services	629.571,60	567.189,56	- 62.382,04
Idess	150.200,15	122.569,38	- 27.630,77
TOTAL	4.143.459,26	3.712.399,02	- 431.060,24

8. Télé - Assistance

Le service Télé - Assistance permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute tranquillité.

Installé dans la caserne des pompiers à Cuesmes depuis avril 2003, Télé - Assistance travaille en collaboration avec la Ville et le CPAS de Mons, le service incendie et les coordinations de soins et services à domicile.

Ce service apporte depuis 18 ans une aide rapide, personnalisée et adaptée aux situations les plus diverses telles que: chutes, malaise, accident, agression,....

Pour être efficace, l'équipe de 13 téléphonistes fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Aux téléphonistes viennent s'ajouter 5 personnes assurant le suivi technique ou administratif.

Outre cette mission de télé – biovigilance Télé - Assistance :

- Assure également la garde téléphonique du service d'urgence du CPAS de Mons et de La Louvière ;
- Répond également présent lors du déclenchement du plan SOS Hiver ou du plan Canicule ;

- Assure également les permanences téléphoniques en cas de déclenchement éventuel de pandémie à un niveau communal ou autres urgences ;
- Gère depuis le début 2011 le télé - secrétariat des CSD Wallonie Picarde ainsi que de la CSD Mons ;
- Depuis plus de quatre ans, le numéro unique de garde médicale pour Mons est géré directement au sein de notre Centrale. Le 065/31.20.00, fruit de la collaboration avec l'Association des médecins généralistes de Mons, est opérationnel depuis janvier 2005 ;
- Pour le service garde médicale: en plus de Mons (**5 zones**) et de Braine-le-Comte (depuis avril 2006 (**3 zones**), Télé - Assistance gère également Tournai (depuis le 1^{er} avril 2007 – (**11 zones**) ;
- Depuis juillet 2008, les gardes de Tubize – Rebecq (**2 zones**), de Soignies (**1 zone**), d'Enghien (**1 zone**) et depuis le 1^{er} octobre la garde de Ath (**5 zones**). Soit **216 villages** répartis en **28 zones** ;
- Les zones de Wauthier Braine et Braine le Château nous ont rejoints depuis novembre 2010.

Le fonctionnement

Chacun de nos abonnés reçoit un pendentif à porter autour du cou de manière permanente au domicile. En cas de problème ou de malaise, il lui suffit d'actionner le bouton central du pendentif. Par cette pression, un signal est envoyé à l'appareil branché sur la ligne téléphonique qui composera automatiquement le numéro de notre Centrale.

Dès lors, un de nos téléphonistes est directement en contact avec l'abonné. Il l'identifie via une fiche informatique reprenant toutes ses données personnelles (nom des contacts, problèmes de santé, médecin traitant,...). Il peut s'enquérir de sa situation.

Si toutefois, il n'y a pas de réponse de la part de la personne en détresse, nous prenons contact avec une des personnes renseignées sur la fiche personnelle et lui demandons de vérifier, au domicile de l'abonné, quelle est la situation. Nous gardons l'abonné en ligne jusqu'à ce que la personne - contact arrive sur place et nous renseigne davantage.

Selon les circonstances, il arrive également que nous envoyions directement un service de secours tels que les pompiers ou encore la police. Là encore, nos téléphonistes restent en contact avec l'abonné et le rassure jusqu'à l'arrivée des secours.

Dans tous les cas de figure, chaque appel est analysé pour agir au mieux et au plus vite, dans l'intérêt de l'abonné.

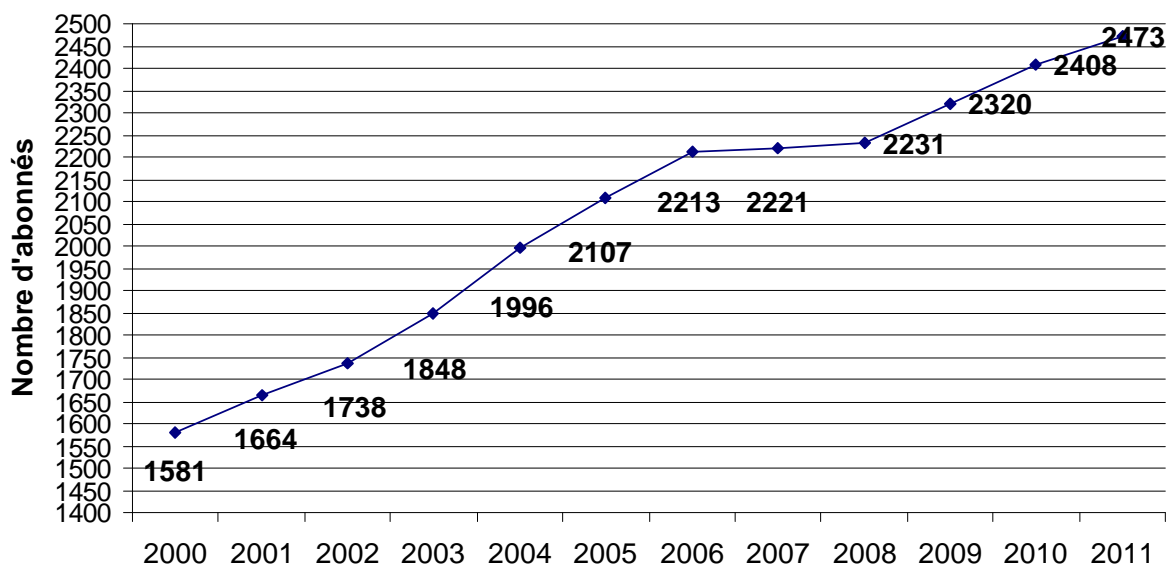
Télé - Assistance a lancé son nouveau projet : la Télé - Assistance mobile, spécialement conçue pour les seniors actifs. Ce système trouvera également tout son intérêt auprès des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou des travailleurs isolés.

Le principe reste le même que celui de la Télé - Assistance classique à la seule différence que le terminal pourra cette fois être emmené à l'extérieur du domicile et dans un rayon kilométrique non délimité. Il est en effet équipé d'un système GPS intégré qui permet de relier, en cas de malaise ou de chute, l'abonné à notre centrale et de le situer précisément (à 2 mètres près) sur une carte grâce aux informations reçues (latitude/longitude).

Quelques chiffres

Pour 2011, nous sommes à 2.473 abonnés au service de télé - biovigilance.

Evolution du nombre d'abonnés de 2000 à 2011



Au niveau de la garde médicale, la centrale a enregistré de septembre 2010 à septembre 2011, 36.549 appels entrants dont 36.312 appels pour les médecins de gardes sur l'ensemble des 28 secteurs couverts par le numéro unique à savoir le 065/31.20.00.

Pour l'activité de Télé - Assistance, la centrale a effectué 43.100 manipulations (de janvier à octobre 2011) :

- 2.474 appareils placés chez nos abonnés (octobre 2010) ;
- 2.257 de ces appareils sont placés chez des personnes vivant seules dont 1.989 femmes et 268 hommes ;
- 217 appareils sont chez des abonnés vivant en couple.

Au total, Télé - Assistance sécurise donc 2.715 personnes à leur domicile.

La majeure partie de nos abonnés a entre 70 et 89 ans.

II. ACCUEILLIR ET HEBERGER LES PERSONNES AGEES

1. La situation

Le CPAS gère actuellement 291 lits répartis comme suit : 199 MRS, 92 MR dont 8 lits court séjour, un centre d'accueil de jour de 5 places, un centre de soins de jour de 5 places.

L'évolution du nombre de lits

Etablissements	2011				TOTAL
	MR/S	Court Séjour	CAJ	RS	
Résidence du bois d'Havré	221	0	0	0	221
BMB	62	8	10	0	80
TOTAL	283	8	10	0	301

MRS : Maison de repos /et soins

CAJ : Centre d'accueil de jour

RS : Résidence services

La résidence du Bois d'Havré a ouvert ses portes en juillet 2010. Cette ouverture a enchaîné le transfert de 18 lits de la Bonne Maison de Bouzanton et de 40 lits du Home Quiétude.

Le Home Quiétude a donc fermé ses portes en septembre 2010.

Ce déménagement de lits de la BMB vers la nouvelle MRS du bois d'Havré a entraîné l'activation des lits court-séjour (8). Ces lits sont disponibles depuis fin 2010.

Selon l'étude menée par la fédération des CPAS, en Wallonie, le nombre moyen d'aînés par maison de repos et soins publique est de 84. Les unités les plus grandes sont dans le Hainaut (88).

En Wallonie, le taux d'occupation est de 95,7² % en MR et 98,3 % en MRS.

2. Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB

Le Centre d'accueil et de soins de jour (CSJ) est une structure alternative d'accueil qui a pour but d'apporter à la personne nécessitant des soins et à son entourage le soutien nécessaire à la réalisation du maintien à domicile. Il prend en charge des personnes relevant au moins de la catégorie B de l'échelle de Katz.

Le Centre de jour de la « Bonne Maison de Bouzanton » comporte 10 lits en centre d'accueil de jour (Taux d'occupation : 20 %) dont 5 lits en centre de soins de jour (Taux d'occupation : 95 % - catégories lourdes).

² Chiffres tirés de la Radioscopie du secteur public de l'UVCW

Le nombre de famille ayant recours au Centre est de 18 en moyenne.

Le prix pour le résident est de :

- 9,37 € pour une demi - journée ;
- 16,06 € pour une journée entière.

3. Le service de court séjour

La BMB dispose d'un agrément pour 8 lits court séjour.

Ces lits sont activés depuis fin 2010 pour l'accueil des résidents (maximum 3 mois par année civile).

Cette formule permet un répit aux familles ou aidants proches pour une période de 90 jours.

La finalité de la formule est un retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Une prise en charge complète mais temporaire ;
- Dédramatiser le séjour en maison de repos ;
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser ;
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation après un séjour hospitalier ;
- Retarder l'admission en maison de repos.

4. Les maisons de repos

En Région wallonne, la maison de repos est définie comme un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et s'il y a lieu de soins infirmiers ou paramédicaux.

4.1 Le profil de nos résidents par tranche d'âge

MRS du Bois d'Havré

	2010			2011		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 65 ans	28	25	53	28	22	50
65 - 74 ans	8	25	33	10	29	39
75 - 84 ans	25	46	71	19	45	64
85 - 94 ans	14	42	56	15	46	61
> 95 ans	0	5	5	0	4	4
TOTAL	75	143	218	72	146	218

59 % de nos résidents ont plus de 75 ans.

BMB

	2010			2011		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 65 ans	2	2	4	5	2	7
65 - 74 ans	4	3	5	3	5	8
75 - 84 ans	7	21	28	5	17	22
85 - 94 ans	3	12	15	7	12	19
> 95 ans	2	8	10	2	7	9
TOTAL	16	46	62	22	43	65

En 2011, 77 % de nos résidents ont plus de 75 ans.

4.2 L'évolution des résidents par catégorie de dépendance

Le financement des soins se base sur une évaluation de la dépendance. Les résidents sont classés en 4 grandes catégories :

- La catégorie O : regroupe les résidents indépendants physiquement et psychiquement ;
- La catégorie A : concerne les résidents qui sont dépendants pour se laver ou s'habiller ;
- La catégorie B : rassemble les résidents dépendant pour se laver, s'habiller, se déplacer et/ou devant être assistés pour aller aux toilettes ;
- La catégorie C : touche les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, se déplacer qui ont besoin d'assistance pour aller aux toilettes, pour manger et qui sont incontinents ;
- La catégorie CD : C + Désorienté dans le temps et dans l'espace.

2010					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
BMB	8,55 %	30,37 %	22,92 %	9,48 %	28,68 %
MRS et HQ	9,59 %	12,36 %	21,88 %	9,5 %	46,67 %

2011					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
BMB	7,53 %	31,72 %	18,23 %	10,65 %	31,85 %
Résidence du Bois d'Havré	10,40 %	12,90 %	21,40 %	10,60 %	44,70 %

En Belgique, selon l'étude de la fédération des CPAS

En MR, la part des résidents O est de 35,2 % (principale catégorie).

Avec la catégorie A (32,4 %) ; ils représentent ensemble 2/3 de la population.

En MRS, 32,8 % des résidents sont repris dans la catégorie B. Les catégories C et D constituent la moitié des résidents (49,1 %).

En Wallonie

48,6 % des MR publiques sont des O.

69 % des MRS publiques sont des C et 31 % appartiennent à la B.

En MR hennuyère et brabançonne, moins de 4 résidents sur 10 sont repris dans la catégorie O. Ce pourcentage est environ de moitié dans les Provinces de Liège et Luxembourg. Par contre, 59,6% des résidents des maisons de repos namuroises sont la catégorie O. Les MRS du Hainaut présentent un profil de résidents plus lourd que la moyenne : 72,8 % de ceux - ci sont repris en catégorie C contre 69,35 % pour les autres structures publiques wallonnes.

4.3 Les admissions au cours de l'année

28 admissions ont eu lieu à la BMB (23 en lits court-séjour – 5 en lits long séjour).

75 admissions conjointes MRS du Bois d'Havré/HQ.

4.4 Etat des lieux de la liste d'attente

La liste d'attente évolue constamment.

A la BMB, 24 personnes sont en attente d'une admission :

- 16 personnes viennent du domicile ;
- 1 personne est hébergée dans sa famille ;
- 3 personnes sont hébergées à la Maison Saint-Paul ;
- 4 personnes viennent d'une autre MR/MRS.

A la MRS du Bois d'Havré, 26 personnes sont en attente d'une admission.

Nombre de résidents par catégorie

	CAT O	CAT A	CAT B	CAT C	CAT CD	Non dét.
Résidence du Bois d'Havré	23	31	49	30	79	-
BMB	5	20	13	7	20	-

4.5 L'aide sociale au sein des maisons de repos du Centre

Au niveau du budget général, le CPAS intervient pour compenser le manque de ressources des résidents et le montant facturé par la maison de repos.

	Compte 2009	Compte 2010	Bilan initial 2011	Budget 2012
Montants	81.088,22 €	79.357,98 €	80.000 €	120.000 €

Le montant de l'aide sociale représentait en 2010, 2 % des recettes d'hébergement de nos maisons de repos.

En 2011, l'aide sociale représente 1,83 % de nos recettes.

En 2012, l'aide sociale représentera 2,63 % de nos recettes.

Intéressons - nous aux résidents payants / indigents au sein de nos différentes maisons de repos.

	2009		2010		2011	
	Payant	Indigent	Payant	Indigent	Payant	Indigent
BMB	90,94 %	8,13 %	83,42 %	9,87 %	85,48 %	9,76 %
Résidence du Bois d'Havré	-	-	-	-	85,83 %	10,76 %

En Wallonie, 10,10 % des résidents sont aidés par le CPAS local ;

2,50 % par le CPAS d'une autre commune.

C'est donc, 12,60 % des résidents qui reçoivent une aide sociale (20,8% en 99 !)

Depuis 1990, une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existe.

C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Dans les structures publiques wallonnes, 22,70 % des résidents ont droit à une APA.

5. Les recettes des maisons de repos

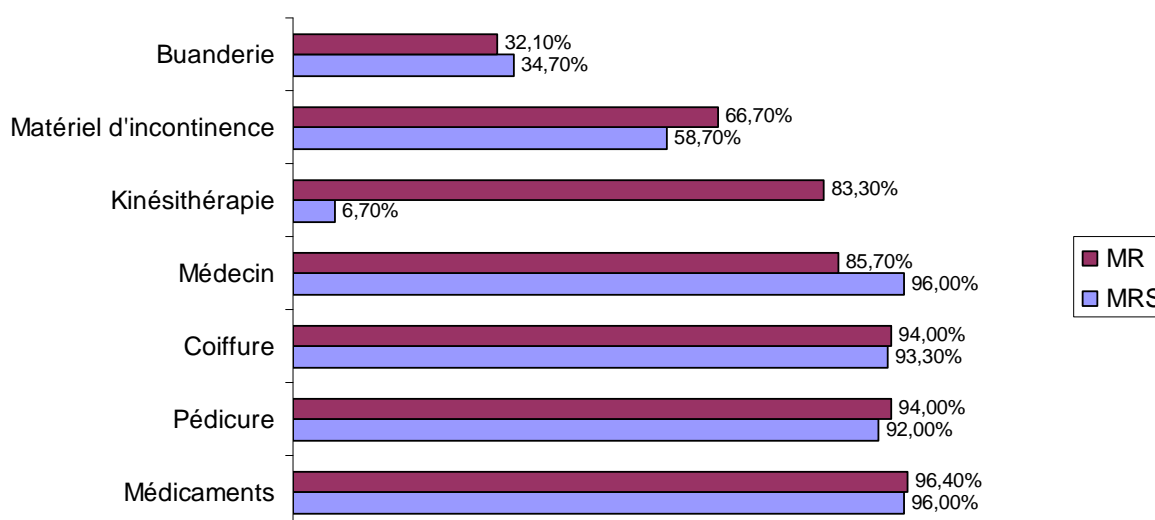
5.1 L'intervention des résidents

L'intervention des résidents varie en fonction du type de chambre :

	2009			2010 (1 ^{er} semestre)			2010 (2 ^{ème} sem.)			2011		
	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	Résidence du Bois d'Havré
Chambre commune	27,27	29,45	30,42	27,27	29,45	30,42	-	29,45	-	-	-	
Chambre individuelle	28,71	31,01	32* 4 ^{ème} étage	28,71	31,01	32	-	32,06	38	-	32,06	38
Cantous (Service pour les désorientés)	-	-	-	-	-	-	-	-	40	-	-	40

* En Wallonie dès 2009, le lit MRPA est facturé à concurrence de 33,40 € / jour ; le lit MRS est facturé à concurrence de 34,70 €.

Nous avons calculé le pourcentage d'institutions qui facturent différents suppléments. Les plus courants sont les médicaments, la pédicure et la coiffure. C'est également le cas pour la kinésithérapie dans **83 %** des situations en MR.



A titre indicatif, nous reprenons ci - dessous, les chiffres du SPF Economie pour le premier semestre 2008. Il s'agit de moyennes non pondérées, hors supplément. Ces données sont donc un peu moins précises que les nôtres. On constate notamment que le prix du secteur public est toujours inférieur à la moyenne. En outre, les tarifs en Flandre et à Bruxelles excèdent ceux de la Wallonie de respectivement 7,65 et 6,75 euros.

Euros – 2009 1 ^{er} semestre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Public	33,62	39,62	40,74
Privé	34,64	42,56	42,66
Asbl	36,86	40,74	45,75
Tous secteurs	34,80	42,17	43,61

5.2 L'intervention de l'INAMI

En Wallonie, l'intervention moyenne de l'INAMI est de 39,50 € en 2009

En ce qui concerne l'intervention en prix de journée, l'évolution est la suivante

	2009		2010		2011	
	BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
Prix journée	Du 01/01 au 31/03 = 36,16 € Du 01/04 au 31/12 = 36,65 €	61,95	Du 01/01 au 30/06 = 38,38 € Du 01/07 au 30/08 = 38,87 € Du 01/09 au 30/09 = 39,65 € Du 01/10 au 31/12 = 41,60 €	57,01	Du 01/01 au 30/04 = 43,04 € Du 01/05 au 31/12 = 43,91 €	55,74

Principe de base au financement INAMI

Sur base d'une échelle de dépendance (« échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C). Une intervention unique est octroyée à l'établissement pour une année civile et vaut tant pour les résidents MR que pour les résidents MRS. Celle-ci est calculée au départ de la situation de l'établissement en termes de résidents, de personnel de soins et d'ancienneté au cours de la période de référence. Celle-ci s'étend du 1^{er} juillet de l'année antépénultième au 30 juin de l'année précédent la période de facturation. Le personnel correspondant aux normes est valorisé sur base des coûts salariaux du secteur privé.

5.3 L'évolution des recettes en MR et MRS (en... €)

Comptes

	2009			2010				
	BMB	HQ	MRS	BMB	HQ		MRS	
Nombre de lits MR	44	40	19	26/34 → apd 01/10/10 (+ 8 lits court séjour)	1 ^{er} Sem. 40	2 ^e Sem. 0	1 ^{er} Sem. 0	2 ^e Sem. 0
Lits MRS	36	0	144	36	0	0	163	221
Recettes pensionnaires	1.096.563,10	507.111,76	1.855.517,30	1.003.576,99	7.030,24		2.845.552,96	
Recettes INAMI	1.203.264,42	791.981,49	3.441.362,44	1.166.903,97	-		4.232.049,00	

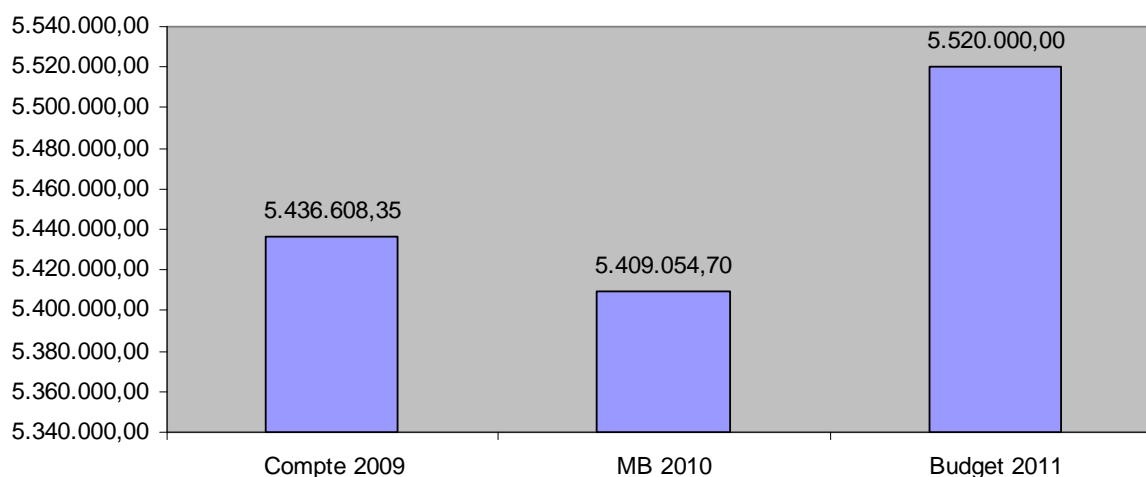
Budgets

Budget initial 2011		MB 2011		Budget 2012	
BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
34 €	38 €	34 €	38 €	34 €	39,35 €
36 €	40 €	36 €	40 €	36 €	41,42 €
910.000 €	3.452.000 €	800.000 €	3.456.500 €	800.000 €	3.566.410 €
1.070.000 €	4.490.000 €	1.083.000 €	4.740.000 €	1.253.000 €	4.869.000 €

L'INAMI intervient via 3 sources de financement :

- L'allocation journalière : elle couvre le nombre de personnel exigé et différentes fonctions (frais administratifs, soins palliatifs, médecin coordonnateur).
- Les fins de carrière : le personnel qui atteint 45,50 et 55 ans bénéficie d'une réduction de ses prestations dans le secteur des établissements de soins. Cette réduction est financée par les recettes correspondant au nombre d'heures totales de réduction dont bénéficie le personnel soit pour l'embauche compensatoire, soit pour le paiement d'une prime.
- Le paiement des accords sociaux prévoyant l'application du barème des établissements hospitaliers à notre personnel en lien et place du barème de la commission paritaire 305.2.

Evolution des recettes consolidées de l'INAMI



Les recettes totales

	Compte 2010	MB 2011	Budget 2012
Montant	10.751.094,53 €	11.803.422,94 €	12.513.083,06 €

2012/2010 : Dépenses = 14,13 %

Recettes = 16,4 %

Constat : Augmentation identique des recettes par rapport aux dépenses.

2012/2011 : Dépenses = 0,7 %
 Recettes = 6 %
Constat : Augmentation plus importante des recettes par rapport aux dépenses.

6. Les dépenses

L'effectif en terme de personnel se présente comme suit : (article 60 compris)

Personnel de direction et d'administration	2 + 1 direction a.i.
Personnel d'entretien	17,6
Personnel de soins	34

6.1 Les dépenses du personnel

	Compte 2010	MB 2011	Budget 2012
Montants	7.162.752,33	7.996.993,06	8.152.833,95

L'effectif du personnel tient compte des éléments suivants :

- Normes d'agrément des maisons de repos,
- Normes d'agrément des MRS,
- Intervention financière de l'INAMI.

L'INAMI établit une allocation journalière moyenne correspondant aux normes de personnel par catégories de dépendance. Ces normes sont calculées par 30 résidents présents.

Lits MRPA

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Personnel réactivation court séjour	Total personnel
O	0,25	-	Suffisant	0,1*	1,4***	1,75
A	1,2	1,05	Suffisant	0,2*		2,45
B	2,1	4	Suffisant	0,35		7,85
C	4,1	5,06	Suffisant	0,385		10,95
CD	4,1	6,06	Suffisant	0,385		11,95

* Pas dans la norme mais finançable via la partie A2

** Si le personnel est présent dans l'établissement, il sera financé

*** Personnel de liaison

Lits MRS : Normes de MRS par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Total personnel	Médecin coordinateur
B	5	5,2	1**	-	11,2	2h20/Sem
C	5	6,2	1**	0,50	12,7	
CD	5	6,7	1**	0,50	13,2	

** Pour l'agrément MRS, il faut au moins 1 kinésithérapeute et 1 ergothérapeute

En Wallonie, en moyenne, 18,7 ETP par 30 résidents travaillent en maison de repos :

- 3,8 ETP infirmiers ;
- 6,3 ETP soignants ;
- 6,4 ETP de personnel d'hébergement.
- 35,90 % des infirmières sont des A1 ;
- 82,40 % des maisons Wallonnes ont une infirmière de nuit.

Les accords sur le secteur non - marchand prévoient, à partir de l'âge de 45 ans, l'octroi d'un supplément de temps libre avec maintien du salaire. Les catégories du personnel bénéficiant de la mesure ont été élargies aux agents administratifs et au personnel d'hôtellerie.

- A partir de 45 ans le régime de travail passe à 36 heures soit (-2h) ;
- A partir de 50 ans à 34 heures soit (-4h) ;
- A partir de 55 ans à 32 heures soit (-6h).

17 agents de la BMB sont dans les conditions, 13 agents ont choisi la réduction des prestations, 4 ont choisi la prime.

55 agents de la MRS sont dans les conditions, 1 agent a choisi la prime.

Evolution des dépenses nettes de personnel

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget 2012
Dépenses de personnel brutes	7.162.752,33 €	7.323.504,90 €	7.996.993,06	7.867.863,33
Recettes dont :				
Forfaits INAMI	5.360.406,09 €	5.520.000 €	5.770.000	6.069.000
Fins de carrière	171.871,08 €	137.000 €	182.000	180.000
Maribel (y compris infirmières 600)	233.146,92 €	131.457,11 €	131.457,11	260.238,50
APE	269.544,74 €	267.543,88 €	267.543,88	333.393,87
Total recettes	6.034.968,83 €	6.056.000,99 €	6.351.000,99 €	6.842.632,37 €
Dépenses de	- 1.127.783,50 €	- 1.267.503,91 €	- 1.645.992,07	- 1.025.230,96 €

personnel
nettes (A-B)

6.2 Les dépenses de fonctionnement

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	1.577.266,84 €	1.574.877 €	1.759.010,39 €	1.696.010 €

6.3 Les dépenses de transferts

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	403.546,35 €	486.450 €	511.450 €	475.050 €

6.4 Les dépenses de la dette

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	1.233.406,74 €	1.475.795,96 €	1.377.863,58 €	1.381.987,09 €

6.5 Les dépenses totales

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	11.234.197,14 €	12.266.043,69 €	12.732.588,98 €	12.821.851,73 €

En Wallonie, 74,20 % des dépenses des maisons de repos publiques sont des frais de personnel.

4 % du coût sont des charges financières.

7. La synthèse du budget 2012

MR	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat avec charge d'emprunt	CE*	RHCE**
Résidence du Bois d'Havré	9.625.201,01 €	9.677.303,20 €	- 52.102,19 €	1.659.249,21 €	1.607.147,02 €
BMB	2.508.731,91 €	2.743.314,73 €	- 234.582,82 €	61.844,63 €	- 172.738,19 €
HQ	-	22.083,66 €	- 22.083,66 €	20.083,66 €	2.000 €
MRS	379.150,14 €	379.150,14 €	-	379.150,14 €	- 379.150,14 €
Total	12.513.083,06 €	12.821.851,73 €	- 308.768,67 €	2.120.327,64 €	1.057.258,69 €

*charge d'emprunt

**résultat hors charge d'emprunt

Centre d'accueil de jour	74.560 €	6.500 €	68.060 €	-	-
--------------------------------	----------	---------	----------	---	---

Total général	12.587.643 €	12.828.351,73 €	- 240.708,67 €	2.120.327,64 €	1.811.558,97 €
----------------------	---------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

8. Perspectives

Maintenant que la Résidence du bois d'Havré est opérationnelle, le projet majeur pour 2012 sur le même site est la construction d'une nouvelle résidence service de 25 logements.

Le permis d'urbanisme a été introduit.

Le projet a fait l'objet d'une demande ferme de subsides.

Ce projet répond à une demande pour ce type d'hébergement qui accueille des personnes plus valides et indépendantes.

Il s'agit d'une alternative aux types d'hébergement actuellement proposé.

Les logements de +- 50 m² comprennent une chambre à coucher, un séjour, une kitchenette, une salle de bain. La résidence service se complète par un espace communautaire permettant par exemple des réunions familiales.

Les résidents ont accès à tous les services proposés par la Maison de Repos.

Actuellement, la réalisation des travaux de mise en conformité de la BMB se poursuivent et sont sur le point d'être terminés.

Le projet de la nouvelle BMB est en cours de finalisation. L'ouverture sera prévue à l'échéance de 3 ou 4 ans.

Cette nouvelle maison comprendra un « centre de jour », des « résidences services », des lits « MR » et « MRS ».

Hébergement en maisons de repos extérieures

L'ensemble des demandes ne peut être satisfait par nos institutions. Le CPAS travaille donc avec les institutions extérieures pour 110 personnes.

Le plan d'investissement se veut être une réponse au phénomène du vieillissement, l'évolution des normes d'agrément et à l'évolution des attentes de citoyens âgés.

Le défi permanent de répondre aux besoins d'une population très dépendante se conjugue avec les difficultés liées à la cohabitation avec des personnes âgées démentes.

Personnel des maisons de repos – Nombre équivalents temps plein

	Personnel de direction				Personnel administratif				Personnel d'entretien (y compris le personnel de cuisine)					Personnel de soins (Inf – aides – KEL – réac)						Total			
	S	C	Mar	RW	Tot	S	C	Mar	Total	S	C	Art. 60	Mar	RW	Total	S	C	Art.60	Mar	RW	INAMI	Total	Effectif
RBH	1	0	0	1	1	0,8	1	0	1,8	4,80	19,93	15	1,67	15	41,40	23,40	63,90	1	1,50		70,50	89,80	134,00
BMB	1	0	0	1	1	0	2	0	2	3	4,39	7	1,21	5	15,60	0	29	2	2	12,50	18,00	33,00	51,60
Total	2	0	0	2	2	0,80	3	0	3,80	7,80	24,32	22	2,88	20	57	23,40	92,90	3	3,50	12,50	88,50	122,80	185,60

*La RW demande 1 ETP par 5 pensionnaires tout personnels confondus soit 14 ETP pour 70 pensionnaires.

S = Statutaire

C = Contractuel

Art. 60 = Article 60

Mar = Agent sous contrat Maribel

RW = Normes minimales imposées par la Région Wallonne

INAMI = Normes de personnel de soins imposées par les législations fédérales sur les MRS

Département 4 : Egalité des chances et Citoyenneté

Au 1^{er} janvier 2011, le Service des Affaires sociales de la Ville de Mons (personnel et moyens d'actions) a été transféré au CPAS de Mons et a été renommé « Service Egalité des Chances et Citoyenneté » pour mieux s'intégrer dans les missions du CPAS de Mons.

Le service Egalité des Chances et Citoyenneté a développé en 2011 ses actions visant la participation citoyenne et la recherche de propositions concrètes et cohérentes garantissant le respect de chaque individu, quelque soit son âge, son sexe, son handicap, et sa religion.

Différentes thématiques sont abordées :

- La Plateforme des Aînés ;
- Vieillesse et Immigration ;
- La Plateforme des Moins Valides ;
- Cellule Allocations des Personnes handicapées ;
- La Plateforme Santé ;
- Les Gens du Voyage ;
- La prévention du SIDA-IST ;
- La Solidarité internationale ;
- L'égalité des chances ;
- Collaboration avec Espace P ;
- Gestion des subsides aux associations - Ville de Mons.

De plus, le service « Allocations aux personnes handicapées » sera bientôt transféré au sein du Pôle d'Accueil.

1. La Plateforme des Aînés

La Plateforme des aînés est gérée par une coordinatrice et une animatrice qui développent des actions permettant le bon fonctionnement de la Plateforme.

En 2011, la Plateforme des Aînés a réalisé les actions suivantes :

1.1. Axe « Culture » :

- Réunion régulière (1 X par mois) du groupe « Culture et Citoyenneté » pour permettre une meilleure diffusion des activités des membres de la Plateforme ;
- Rédaction du Guide des aînés 2011 – Parution en 2011 – 2500 exemplaires ;
- Réalisation d'un journal des Aînés le « I Seniors » diffusé 4 fois/an ;

➤ Organisation en 2011 d'activités culturelles adaptées aux aînés :

Visite d'Exposition au BAM « Pierre Tal Coat », 26 avril : **32** participants

Bal des Aînés, 19 mai : 229 résidents de MRS + 128 citoyens : **357** participants

Excursion à Lessines « L'Hôpital Notre-Dame à la Rose », 15 septembre : **95** participants

Excursion « Marché de Noël » de Bruxelles, 15 décembre

En collaboration avec le cinéma le Plaza Art, les Cinés Seniors 2011 :

- « Potiche », 20 janvier : 134 participants ;
- « Le « FIFA », 21 février : 104 participants ;
- « Des Hommes et des Dieux », 31 mars : 191 participants ;
- « Rouge comme le ciel », 28 avril : 91 participants ;
- « Les Emotifs anonymes », 26 mai : 118 participants ;
- « Le Gamin au Vélo », 30 juin : 221 participants ;
- « Le Cercle Rouge », 19 juillet : 85 participants ;
- « Le Discours d'un Roi », 23 août : 99 participants ;
- « La fille du Puisatier », 20 septembre : 186 participants ;
- « Les Géants », 25 octobre ;
- « Les Neiges du Kilimandjaro », 22 novembre ;
- « Voyage dans la lune », 12 décembre.

➤ Mise en place du projet « Home Cinéma en collaboration avec le Plaza Art.

Le projet Home Cinéma a pour but de rendre accessible le 7ème art auprès des résidents des maisons de repos de l'entité montoise.

Ce projet s'inspire des projections de film telles qu'organisées dans les services pédiatrique du CHU Ambroise Paré et se propose d'organiser, pour la première fois en Belgique des séances de cinéma dans les maisons de repos.

Les aînés pensionnaires des maisons de repos sont fortement limités dans leur sortie et dans les moments de partage avec leurs proches. Ainsi, il s'agira de proposer une programmation spécialement adaptée pour un public familial et leur permettre de partager avec leurs enfants et petits enfants une séance de cinéma sans se déplacer.

Mais plus qu'un film, il s'agit de proposer un véritable moment de partage et de rencontre. Ainsi les films seront précédés d'une présentation par des cinéphiles reconnus. Le but est de permettre aux aînés de mieux comprendre et apprécier toutes les finesses des longs métrages.

Il s'agira de proposer une sélection de films francophones, ou en version française de grand succès cinématographiques ou de films plus discrets mais de grande qualité.

Pour 2011, la MRS du Bois d'Havré accueillera, le 08/11/2011, la projection d'un Home Cinéma.

➤ Semaine du Volontariat, du 05 au 09 décembre 2011

Afin de valoriser le travail des volontaires au sein de la Plateforme des Aînés et d'inciter les citoyens montois à s'investir dans la vie associative locale, le service Egalité des Chances et Citoyenneté propose plusieurs actions en collaboration avec le District Jemappes - Flénu et le Pole d'accueil social :

- La location gratuite de l'exposition "Toi + Moi + Nous ... 52 portraits de volontaires en mouvement" auprès de l'asbl Plateforme francophone du Volontariat (du 05/12 au 09/12/2011 au Pole d'accueil social) ;
- Organisation de visites pédagogiques de l'exposition pour les écoles primaires de l'entité montoise tout réseau confondu (5ème et 6ème primaire) ;
- La valorisation des volontaires actifs au sein des associations membres de la Plateforme des aînés ;
- L'organisation d'une séance d'information gratuite à destination des citoyens montois désireux de s'investir dans le volontariat afin de les informer des dispositions légales en la matière.

1.2. Axe « santé » :

- Réunion régulière (tous les 2 mois) du groupe de travail « Santé et Formation » pour permettre une meilleure diffusion des activités des membres de la Plateforme ;
- Réalisation d'une brochure sur l'Alzheimer Café (informations sur la maladie, dates 2011, lieu et public cible) ;
- Adhésion, le 20/09/2011, à la charte « Ville Amie Démence » ;
- En collaboration avec la Ligue Alzheimer « l'Alzheimer Café à Mons » : 1 rencontre par mois à l'Hôtel de Ville de Mons :

L'Alzheimer Café de Mons a été initié le 15 octobre 2008, s'est poursuivi en 2009, 2010 et 2011 t a permis aux familles, aidants et professionnels de disposer d'informations précises sur la maladie et être capables d'en discuter permets aux personnes concernées par Alzheimer de mieux accepter la maladie, ce qui participe à leur mieux-être.

L'Alzheimer Café a pour objectifs:

- D'informer sur l'aspect médical et psychosocial de la démence ;
- De créer un dialogue ouvert et sans tabou sur la maladie ;
- De rompre l'isolement social des malades et de leurs proches.

L'atmosphère conviviale qui règne à un Alzheimer Café permet de briser les tabous et donne aux personnes malades un sentiment d'appartenance, de reconnaissance et d'acceptation. L'Alzheimer Café entend informer et soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches.

Chaque séance est animée par Mme Henry ou un membre de son équipe. Un thème est défini pour chaque séance : Doudou, St Valentin, Pâques, Printemps, ... Ce thème permet d'allier atmosphère récréative et séances d'informations. Le service Egalité des Chances et Citoyenneté assure l'intendance générale de ces rencontres.

2. Vieillesse et Immigration

La cellule Immigration et vieillissement est intégrée au service Egalité des Chances et Citoyenneté depuis septembre 2011. Elle est composée d'une chef de projets à mi - temps et d'un travailleur social à temps plein.

L'ensemble des actions mises en place vise globalement à favoriser le dialogue interculturel entre :

- Les familles issues de l'immigration ;
- Les professionnels du maintien à domicile et de l'hébergement des aînés ;
- Les associations représentatives des diverses communautés.

De ce dialogue, doivent émerger des initiatives pilotes en matière d'intégration des personnes âgées issues de l'immigration au sein des structures de maintien à domicile, de centres de jour, de résidences-services ou de maisons de repos.

Ces actions sont subsidiées par la Région wallonne au travers d'un programme de recherche-action sur ce thème ainsi que par la Fondation Roi Baudouin.

Bilan pour l'année 2011 :

- Etendre l'information sur la région du Borinage, continuer les rencontres de sensibilisation, rechercher de nouveaux partenaires ;
- Contacter les Présidents des CPAS des 12 communes du Borinage. Des courriers officiels ont été envoyés et des rencontres sont en cours ;
- Les Présidents des CPAS de Lens, Saint-Ghislain, Frameries, Boussu, Colfontaine ont été rencontrés ;
- Le 28 avril, la première phase de formation à la communication interculturelle a été dispensée par le Centre pour l'Egalité des Chances, au personnel référent de la Bonne Maison de Bouzanton. Début octobre, un 2ème groupe bénéficiera de cette formation. Fin 2011, le reste du personnel de la BMB aura suivi la formation. Plus ou moins 30 personnes ;

- Mise en place du projet pilote à la Maison de Repos et de Soins du CPAS de Mons, la « Bonne Maison de Bouzanton ». Il s'agit d'adopter de bonnes pratiques prenant en compte la dimension culturelle de la personne âgée immigrée.

En partant de l'accueil de la personne, tout un processus d'accommodements raisonnables sera adapté par culture, allant de la mise à disposition d'un interprète, du rapport au corps, à la prise en compte de la nourriture, au respect du culte, à l'animation....

Dans le personnel, il y a 9 langues parlées. Ce potentiel sera ainsi valorisé et il sera fait appel aux associations issues d'autres cultures, partenaires, pour traduire dans d'autres langues que celles parlées dans la MRS ;

- Fin 2011, la formation et les bonnes pratiques testées à la MRS la Bonne Maison de Bouzanton seront intégrées à la MRS d'Havre. Le personnel a déjà été mis au courant du projet en 2010. Une liste des agents intéressés par la formation sera proposée prochainement. Tout dépendra des disponibilités du formateur et du personnel pour fixer des dates ;
- Des fiches spécifiques aux différentes cultures sont en cours d'élaboration par rapport à l'attitude à adopter face à des personnes issues de l'immigration. Ces fiches terminées serviront de contenu à un guide de bonnes pratiques accessible à tous ;
- Réunions d'encadrement et d'évaluation à la BMB ;
- Réunions du groupe de travail (partenaires) : « Immigration et vieillissement » Projet recherche action du CPAS de Mons ;
- Une brochure, reprenant les objectifs du projet a été élaborée en mai 2011 ;
- Une conférence de presse a eu lieu le 18 mai ;
- Une journée d'échanges et d'informations, destinée aux professionnels de l'arrondissement de Mons, s'est tenue le 26 mai traitant de la problématique aux niveaux local, régional et européen avec, comme orateur, un ethnologue spécialiste du vieillissement des populations immigrées. ;
- Dans le courant du mois d'octobre, une information tout public, plus conviviale, sera organisée en collaboration avec La MRS « La Bonne Maison de Bouzanton », les associations multiculturelles du groupe de travail et le CIMB ;
- Les comités de pilotage (le 9 juin) et d'accompagnement le (23 juin) ont été réunis
En juin un rapport intermédiaire a été rédigé pour la Région wallonne.
Le projet a fait l'objet d'un cahier LABISO publié sur internet ;
- Participation aux journées « Intervision » organisées par la Fondation Roi Baudouin.

Le projet est soutenu depuis 2010 par la Région wallonne au travers d'une recherche - action sur la thématique du vieillissement des personnes immigrées et de la recherche de solutions

adaptées pour gérer ce phénomène en constante augmentation. En 2011, un subside de 25.000€ a été obtenu dans ce cadre.

En 2011, La Fondation Roi Baudouin est également intervenue dans ce programme pour un montant de 5.000 €.

3. La Plateforme des Moins Valides

La Plateforme des Moins Valides a pour objectif de dynamiser la politique communale des moins valides et mettre en évidence les besoins et attentes des personnes handicapées.

3.1. Comité de pilotage

- Animation des réunions de la Plateforme communale des Moins Valides : 2 fois/an ;
- Création d'un réseau de partenaires de la Plateforme des Moins Valides ;
- Information des pouvoirs communaux sur les problématiques rencontrées par les personnes handicapées.

3.2. Comité d'avis - accessibilité

A la demande des services techniques de la Ville et du CPAS de Mons ou des membres de la Plateforme, organisation des réunions du comité d'Avis Accessibilité :

De janvier à juin 2011 :

- Accessibilité de certaines rues de Jemappes ;
- Nouvelle gare SNCB ;
- Musée de Spiennes.

3.3. Elections

Organisation d'un groupe de travail ayant pour objet l'accessibilité des bureaux de vote montois :

- Information des citoyens sur l'accessibilité des bureaux de vote ;
- Sensibilisation des présidents des bureaux de vote à l'accueil des PMR par des membres de la Plateforme ;
- Rendre accessible les bureaux de vote (collaborations avec les services techniques de la Ville...);
- Réunions de travail prévues fin 2011 et 2012 afin de préparer les prochaines élections communales (octobre 2012).

3.4. Culture et Handicap

L'objectif est de proposer, en collaboration avec les partenaires locaux, des activités culturelles de qualité accessibles aux PMR :

- Collaboration à Amour pour Tous– FIFA 2011 : diffusion d'un film « Trois temps après la mort d'Anna » ;
- Collaboration avec la Société Royale Silencieuse Boraine – FIFA 2011 : diffusion d'un film adapté aux personnes sourdes et malentendantes, en version originale française, sous-titré en français et codes couleurs ;
- Collaboration avec la Société Royale Silencieuse Boraine pour l'adaptation en langue des signes de l'exposition du FIFA sur le cinéma « Entre censure et propagande » ;
- Participation à la réunion organisée pour le « Doudou, tout le monde admis » ;
- Collaboration avec le Plaza Art en vue de rendre accessibles des films aux personnes ayant des troubles du comportement (personnes autistes...).

3.5. Access City Award

Participation à l'appel à projet 2011 du prix européen Access City Award qui récompense les villes qui prennent des initiatives exemplaires pour améliorer l'accessibilité à l'environnement urbain et permettent aux personnes handicapées d'être indépendantes face à leurs occupations quotidiennes.

3.6. Accueil Extra -scolaire

Participation aux réunions pour la mise à jour de la brochure « Guide des structures extrascolaires ayant la possibilité d'intégrer des enfants porteurs d'un handicap ».

3.7. Handicity

En mars 2011, la Ville de Mons a reçu le questionnaire d'évaluation de la Charte, première phase du processus du label Handicity. Ce questionnaire a été complété par les services communaux compétents et validé par les élus. L'équipe de l'ASPH se rendra ensuite sur le terrain de mai à septembre 2011 pour une seconde phase d'évaluation (visite de bâtiments afin de constater leur accessibilité).

Le label Handicity sera décerné en 2012 aux communes travaillant à une meilleure intégration de la personne handicapée.

3.8. Handicontact - Référent Proximité

Un des objectifs du Handicontact est de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de notre commune par la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.

La mission du Handicontact est d'informer, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le(s) service(s) aptes à répondre aux besoins énoncés :

- Mise en place d'un accueil, d'une écoute, et d'une orientation vers les personnes, les services ou les institutions adéquates ;
- Amélioration de la communication, particulièrement vers les personnes isolées, relative aux services et les réseaux d'aide au quotidien ;

- Rédaction d'articles dans le MonsMag afin de faire connaître la présence et les missions de l'Handicontact au sein de l'entité montoise.

4. Cellule « Allocations des Personnes Handicapées »

Depuis le 10 janvier 2011, les demandes de reconnaissance pour personnes handicapées destinées au SPF Sécurité Sociale Direction Générale Personnes Handicapées se font au sein du CPAS de Mons, compétence jusqu'alors détenue par la Ville de Mons (service Etat Civil/Population).

La Direction Générale Personnes Handicapées est chargée d'octroyer des allocations aux personnes handicapées après expertise médicale et enquête sur les revenus. Elle délivre également des attestations afin que les personnes reconnues médicalement comme personnes handicapées puissent faire valoir leurs droits en matière de mesures sociales et fiscales ; des cartes de stationnement et des cartes nationales de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue.

A la date du 8 mars 2011, une employée administrative a été engagée sous contrat APE à temps plein pour traiter les demandes d'allocations/avantages sociaux personnes handicapées. L'assistante sociale référente d'Handicontact, intervient également pour traiter les demandes.

La demande des citoyens s'introduit auprès du Pôle d'Accueil Social – Ville/CPAS de Mons. Un formulaire de demande a été créé par notre service, celui-ci est complété par les agents du Pôle d'Accueil Social puis sont transmis par voie informatique au SECC afin de traiter la demande. Il est également possible d'introduire une demande par téléphone, courrier postal ou boîte mail.

Nous collaborons donc quotidiennement avec le Pôle d'Accueil Social et le Service Public Fédéral Direction Générale Personnes Handicapées.

De nombreuses demandes nous sont introduites par voie externe via :

- L'assistante sociale du SPF (permanence en nos locaux tous les 3ème lundis du mois, permet de consulter les dossiers auprès du SPF) ;
- Les assistants sociaux des Mutuelles ;
- MR/MRS (Acasa, BMB, MRS d'Havré...).

Données quantitatives :

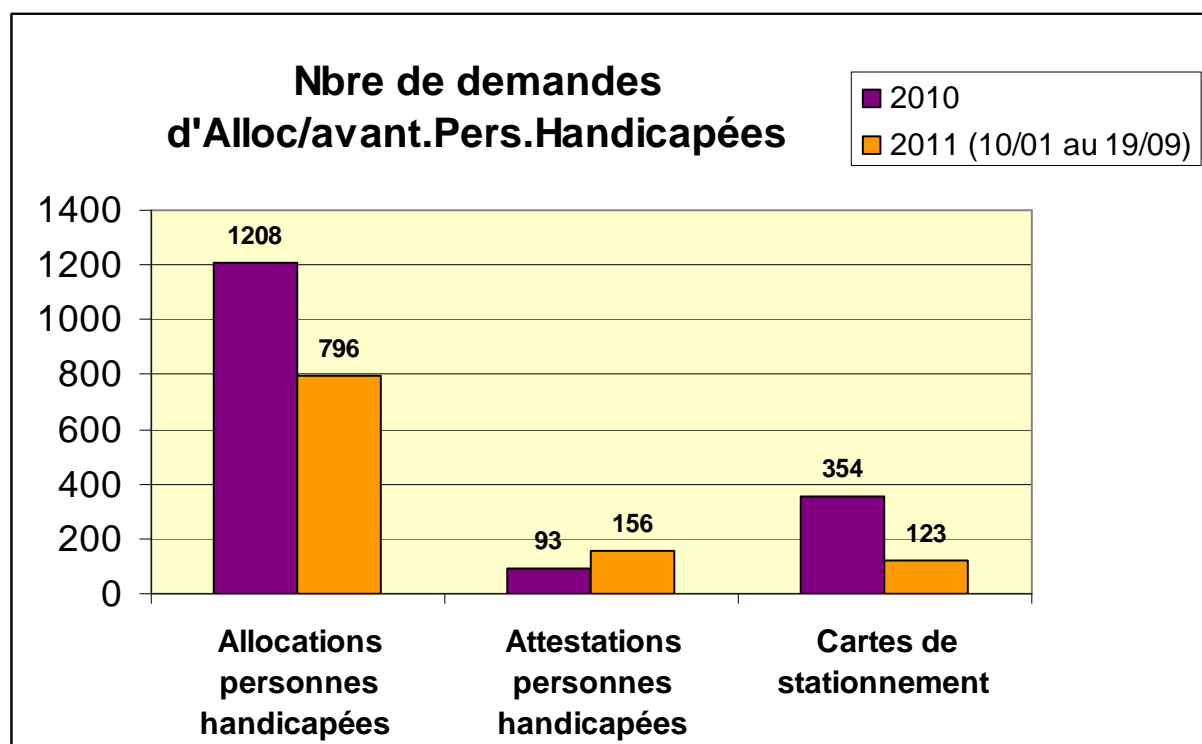
Du 10 janvier 2011 au 19 septembre 2011, le service a traité 1075 demandes, réparties comme suit :

- 796 allocations personnes handicapées ;
- 148 attestations personnes handicapées ;
- 123 cartes de stationnement ;
- 6 cartes de réduction nationale de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue ;

- 2 attestations de TVA.

Pour information, en 2010, le Service Etat Civil/Population a traité 1655 demandes, réparties comme suit :

- 1208 allocations personnes handicapées ;
- 93 avantages sociaux ;
- 354 cartes de stationnement.



5. La Plateforme Santé

La santé, en tant que qualité de vie, touche le citoyen dans toutes les composantes de son quotidien. Dès lors, il apparaissait nécessaire dans une Ville comme Mons, proche de sa population, de promouvoir la santé auprès de tous les citoyens. Promouvoir la santé, c'est associer les gens. Il est, donc, capital de favoriser un décloisonnement interprofessionnel. C'est dans ce cadre que la Ville de Mons a décidé, en 2005, de mettre sur pied une plateforme santé.

Cette plateforme a pour objectif de promouvoir une politique efficace en matière de santé basée sur l'implication et la participation de tous les acteurs concernés.

L'une des missions de la plateforme santé est d'entretenir une dynamique de réseau et de favoriser le lien et les partenariats entre tous les organismes de l'entité montoise ayant une compétence en matière de santé. Les membres de la plateforme réunissent des compétences différentes et touchent divers publics, ce qui permet, dès lors, d'avoir une vision globale de toutes les problématiques abordées dans les réunions des groupes de travail.

La Plateforme Santé organise ses actions autour de 2 axes:

- Développement du Réseau Santé ;
- Actions envers la population.

5.1. Développement du Réseau Santé.

La Ville bénéficie de la présence de très nombreux acteurs à vocation communale et subrégionale sur différentes thématiques santé (précarité, sida, assuétudes, grossesse adolescence, ...) Ces acteurs se connaissent encore mal. Les partenaires sont très motivés à réaliser des projets ensemble avec la collaboration de la Ville.

Le rôle de la Plateforme Santé est dès lors de :

- Mobiliser les partenariats ;
- Partager les pratiques professionnelles ;
- Dynamiser et soutenir les actions.

Actions réseau 2011 :

- Diffusion de la Mallette I-Giène (outil pédagogique) élaborée par les membres du groupe hygiène de la Plateforme Santé ;
- Diffusion de la Mallette *i*-giène élaborée par les membres de la Plateforme Santé ;
L'objectif de la "mallette *i*-giène" est d'une part de permettre d'aborder la problématique délicate de l'hygiène corporelle avec les personnes directement concernées mais également d'échanger autour des pratiques professionnelles, dégager des solutions, réfléchir sur la thématique.

L'outil "hygiène" se présente sous forme d'une valise comprenant :

- Guide d'utilisation de la mallette ;
- Outil collectif ludique : le photolangage ;
- Mémo permettant de repenser les questions de l'hygiène.
- Travail en réseau avec des associations « Santé » : Asbl Parkinson, Asbl Sida ISt Charleroi Mons, Asbl Cancer 7000 (Café Cancer : 1X par mois) ;
- Préparation de l'adhésion de Mons au programme Viasano (Mangez mieux, bougez plus : tous en piste) ;
Ce programme a pour objectifs la prévention de l'obésité infantile et le risque cardiovasculaire chez l'adulte. Il s'agit là de deux priorités de santé publique. Pour améliorer la qualité de vie de la population. La prévention de l'obésité infantile est la manière la plus réaliste de lutter durablement contre l'obésité, et donc de réduire le risque de morbidité ultérieurement.

5.2. Actions de promotion de la santé pour la population montoise :

Actions en 2011 :

- Distribution de packs "santé" lors de manifestations grands publics :
 - Salon Extrascolaire : 250 gouters au total ;
 - Feux de la Saint-Jean : 250 gouters au total ;
 - 3 Pauses Santé dans les quartiers (150 gouters au total) ;

- Organisation d'une semaine d'action et de sensibilisation au bien-être des familles :

Du 10 octobre au 25 octobre 2011, Mons a accueilli la première édition de la Quinzaine « Bien dans ma ville, bien dans ma vie ». Il s'agit d'un vaste partenariat initié par le CPAS : Asbl Plaza Art, CHU Ambroise Paré, Ligue Alzheimer, Amis des Aveugles, Ligue des Familles, Observatoire de la Santé du Hainaut, asbl Cancer 7000, Mundaneum et Croix Rouge.

La Quinzaine « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » proposera de découvrir de nombreuses activités gratuites alliant réflexion, créativité et convivialité et ayant pour objectif le bien-être physique et mental des citoyens.

- Organisation de journées Don du Sang – Croix Rouge pour le personnel communal et du CPAS. En 2011, sur les deux journées, environ 150 personnes ont fait un don de sang ;
- Présentoirs Santé : poursuite de la diffusion des brochures thématiques dans les différents lieux accessibles aux citoyens (les 2 hôpitaux, CPAS, Service population, Espace Santé, accueil hôtel de Ville).

6. Les Gens du Voyage

6.1. Accompagnement des gens du voyage en séjour temporaire sur le territoire de Mons

Réalisation d'une procédure d'accueil et d'un règlement de police approuvés par le Conseil Communal (avril 2011).

6.2. Gestion des groupes :

- Assurer, pour compte de la Ville de Mons, la gestion quotidienne du séjour temporaire des gens du voyage ;
- Trouver un terrain sur lequel le groupe peut séjourner ;
- Coordonner le séjour dans sa dimension accueil (information claire du groupe sur la période de séjour et la gestion des déchets) ;
- Coordonner le séjour dans sa dimension technique (raccordement à l'eau, ramassage des immondices,...).

En 2011, nous avons reçus 9 demandes et avons accueilli 5 groupes (de 4 à 30 caravanes) qui ont séjourné d'1 à 3 semaines sur le territoire montois de mai à septembre. Ces groupes se sont installés sans demander une autorisation au préalable, à l'exception d'un groupe. Il a donc fallu gérer le séjour, la négociation avec le propriétaire privé et la gestion des déchets.

6.3. Sensibilisation de la population montoise aux réalités des communautés des gens du voyage et lutter contre les préjugés circulant sur ces communautés

Participation au colloque de la Province du Hainaut afin de sensibiliser les bourgmestres des communes du Hainaut à l'accueil des gens du voyage.

6.4. Clos des hirondelles

- Tout au long de l'année, des visites régulières sur le terrain sont organisées afin d'écouter les demandes des habitants et essayer de répondre au mieux à leurs demandes, notamment le suivi du dossier pollution, les problèmes d'environnement, les problèmes d'éclairages publics, les demandes de compteurs électriques individuels,...
- Suivi du dossier d'aménagement introduit auprès de la Région Wallonne ;
- Collaboration avec le service financier de la Ville de Mons afin d'évaluer les loyers impayés des habitants ;
- Réunions avec les services techniques de la Ville (voirie, régie foncière, environnement, urbanisme, bureau d'études,...) en vue du réaménagement global du clos des hirondelles.

6.5. Information des Communautés des GDV sur les dispositions d'accueil à Mons

Création d'une brochure d'information à destination des gens du voyage reprenant toutes les informations pratiques et utiles à leurs séjours (règlement communal, numéros d'urgence, location de conteneur, accès à l'eau et l'électricité,...) dans un mode visuel et accessible.

6.6. Partenariats – Travail en Réseau

6.6.1. Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie

- Participation aux supervisions du Centre (4 fois par an) qui permettent la formation des 2 agents affectés à la question des gens du voyage, l'acquisition de connaissances sociales et techniques liées à la communauté des gens du voyage ;

- Participation aux journées d'études, colloques et conférences (2 fois par an) qui regroupent différents acteurs s'occupant de la problématique des gens du voyage ;
- Rencontre annuelle avec le directeur du Centre afin de faire le point sur la saison annuelle des gens du voyage et aborder les difficultés rencontrées.
- Intervention, le 18/01/2011 à la journée d'étude de l'Union des Villes et Communes « Accueil des gens du voyage ».

6.6.2. Picardie Laïque

- Réunions régulières avec l'équipe de Picardie Laïque afin de réfléchir et réaliser des actions de sensibilisation ;
- Contacts réguliers lors de l'arrivée d'un groupe à Mons afin de faire le point sur l'autorisation ou non de séjours, les conditions de séjour, les contacts avec le groupe,... ;
- Participation aux réunions du projet de réaménagement du clos des hirondelles.

6.6.3. Région wallonne

- Participation au Comité d'accompagnement des communes pilotes par la région Wallonne : réunion annuelle regroupant les communes pilotes ayant un projet gens du voyage afin d'évaluer leurs projets et mettre en avant les difficultés rencontrées ;
- Contacts réguliers avec les administrations DG04 et DG05 en vue de bénéficier des subsides pour le projet réaménagement du clos des hirondelles.

6.6.4. Communes pilotes de la Région Wallonne (Amay, Hotton, Namur, Sambreville, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Bastogne, Verviers)

Contacts afin d'échanger nos bonnes pratiques face au séjour temporaire des gens du voyage

6.6.5. Services techniques de la Ville de Mons

- Collaboration avec la Régie Foncière en vue d'acquérir un terrain pour le réaménagement du clos des hirondelles ;
- Collaboration avec le service environnement suite aux déchets déposés et brûlés sur le clos des hirondelles ;
- Collaboration avec le bureau d'étude dans le cadre du projet réaménagement du clos des hirondelles
- Collaboration avec la gestion financière suite aux loyers impayés par les habitants du clos des hirondelles

6.6.6. Service de Police

- Contacts et collaboration lors de chaque séjour temporaire des gens du voyage ;
- Collaboration afin de veiller au maintien de l'ordre au clos des hirondelles.

Le CPAS de Mons bénéficie d'une subvention (Région Wallonne) de frais de fonctionnement de 10.000 € ainsi que de 8 points APE pour une assistante sociale.

Au travers du Plan de Cohésion Sociale, le CPAS de Mons reçoit un subside de 17.500 € pour les frais de personnel de la médiatrice des Gens du voyage.

7. La Prévention SIDA et des IST (infections sexuellement transmissibles)

Une convention de partenariat a été conclue entre le CPAS de Mons et l'Asbl Sida IST Charleroi - Mons, afin d'affecter un agent (assistant social) à mi - temps pour les missions suivantes :

➤ **Accompagnement psycho - social et orientation vers un dépistage**

Nous répondons quotidiennement par internet, téléphone ou lors de nos permanences aux questions de personnes s'interrogeant sur leurs vies affectives et sexuelles. Les demandes portent principalement sur la prise de risque de relations d'un soir, de relation avec des prostituées,... la prise de risque en général. Plus de la moitié des appels débouchent vers un dépistage, majoritairement au CHU Ambroise Paré.

➤ **Animations**

L'Asbl SIDA - IST effectue tout au long de l'année des animations en milieu scolaire ainsi qu'auprès des EFT portant sur la vie affective et sexuelle, la prévention des infections sexuellement transmissibles et plus particulièrement le VIH (risques, moyens de protection, dépistage,...) ainsi que sur la tolérance envers les personnes séropositives.

➤ **Stands de prévention – Milieu festif**

Des activités grand public ont également été effectuées afin de développer l'écoute, l'information et la sensibilisation de la population montoise des IST et du Sida mais également pour faire connaître l'Asbl (Doudou, Feux de la St Jean, Festival de Dour...).

Cette année, nous avons également participé au Salon Erotix Mons afin de tenir un stand de prévention et effectuer des dépistages anonymes et gratuits du VIH.

Nous assurons, de manière mensuelle, une tournée des bars dans lesquels nous distribuons des affiches et des préservatifs. Nous en profitons pour répondre aux questions de certains clients sur les prises de risque et le dépistage grâce à des moments plus privilégiés. Nous sensibilisons les serveurs afin qu'ils soient un relais auprès de leurs publics.

➤ **1^{er} décembre**

Dans le cadre de la journée mondiale du sida, l'ASBL propose une semaine d'animations en collaboration avec le planning familial La Famille Heureuse au CHU Ambroise Paré à destination des écoles montoises.

Une tournée de bar en soirée est également programmée afin de toucher le tout public.

Des dépistages anonymes et gratuits dans les plannings familiaux de Mons ainsi qu'au CHU Ambroise Paré sont proposés au public montois.

➤ **Partenariats – Travail en réseau**

Asbl M'Sourire

- Tenue d'un stand de prévention lors de la vitrine annuelle ainsi que pendant la doudou ;
- Distribution régulière de préservatifs et de brochures aux jeunes fréquentant cette Asbl.

Collectif Sida de Mons

Il regroupe différentes associations montoises (Asbl Sida-IST Charleroi - Mons, Espace Synapse, Asbl Espace P, Planning Familial « Les Arbas », Planning Familial « La Famille Heureuse » et le CLPS Mons-Soignies, l'Asbl Tels Quels, le CHU Ambroise Paré et le Planning Familial des FPS). Ce collectif se réunit environ tous les 3 mois, selon l'actualité, afin de réfléchir ensemble sur des actions de préventions et des outils.

Nous collaborons plus particulièrement avec chaque partenaire sur certaines actions de prévention.

Espace Synapse

(Service Prévention de la Ville de Mons- Réduction des risques liés aux assuétudes.

Collaboration régulière lors d'événements festifs (doudou, feux de la St Jean, soirée au marché aux herbes,...) afin de tenir un stand interactif sur la prévention des drogues et des IST. Nous avons également collaboré dans le cadre des semaines blanches.

CHU Ambroise Paré

Co - organisation de dépistage hors murs à l'Espace synapse 3 fois par an.

Collaboration dans le cadre des dépistages gratuits et anonymes que propose le CHU Ambroise Paré.

Pole d'accueil Social du CPAS de Mons

Présence de l'exposition « le chemin de la prévention » du collectif sida de Mons au mois d'août 2011.

Plan de Cohésion Social de Mons

Participation aux réunions de l'axe santé et assuétudes.

Participation aux pauses santés des 6 maisons de quartiers par le biais de stand de prévention.

Ecoles montoises

Animations régulières dans différentes écoles montoises.

Hautes Ecoles de Mons

Participation à la porte ouverte du 21 septembre des hautes écoles avec les différents membres du collectif par le biais de l'exposition « le chemin de la prévention » et la tenue d'un stand de prévention.

Animations régulières de prévention sida auprès d'étudiants infirmiers, sages - femmes, éducateurs, assistants sociaux,

EFT

Animation lors de l'arrivée de chaque nouveau groupe.

Au travers du Plan de Cohésion Sociale, le CPAS de Mons reçoit un subside de 17.500 € pour les frais de personnel de la coordinatrice chargée des actions de prévention et mise à la disposition de l'Asbl IST SIDA Charleroi - Mons.

8. La Solidarité Internationale

Partenariat avec le CNCD 11.11.11 dans le cadre de leur campagne "Justice climatique" annuelle

L'action intitulée " Les communes s'engagent en faveur de la Solidarité internationale" consiste notamment à édifier une bache présentant une caricature de Kroll relative aux objectifs du Millénaire de développement, du 17/10/11 au 05/12/11 sur la façade du Théâtre Royal de Mons.

Pour 2011, le slogan choisi par le CPAS et la Ville de Mons est "Une seule Planète".

Coordination des activités de la Semaine de la Solidarité internationale 2011

Le service Egalité des Chances et Citoyenneté coordonne les activités de la Semaine de la Solidarité Internationale en concertation avec les partenaires impliquées dans le domaine de la coopération au développement.

Grâce à un subside de 7.000 € en 2011 du CWBCI versé à la Ville de Mons, des activités de sensibilisation aux réalités du Sud sont organisées à destination du public montois.

Exposition "les mots d'où?" à la Maison Internationale de Mons

Exposition de témoignages issus d'interviews sur l'interculturalité et la solidarité. Les personnes interrogées sont soit des acteurs de terrain soit des personnes confrontées au choc culturel ou à la solidarité Nord / Sud.

Exposition « Pourquoi parler de l'eau ? » par le PAC de Mons-Borinage, Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons, Asbl Contrat de rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ; Musée d'Histoire naturelle de Mons.

L'exposition « Pourquoi parler de l'eau ? » reprenait à la fois des photos et posters de Yann Arthus Bertrand mettant en scène la problématique liée à l'eau ainsi que l'exposition du "contrat de Rivière Haine".

Nombre de participants : +- 70 personnes.

Animations en milieu scolaire, EFT, associations,... sur la prévention sida en lien avec la migration et la situation en Afrique par l'ASBL Sida - IST Charleroi -Mons, SIREAS, LIBIKI

Il s'agissait de proposer dans le cadre de la SSI 2011, des animations de prévention SIDA en utilisant un film « Un amour trompeur » qui parle de la séropositivité et de la contamination chez les migrants.

Malheureusement, aucune demande d'animation n'a été faite.

Animations en milieu scolaire autour des valises interculturelles avec comme support de base le livre, il s'agit d'amener les enfants à aborder des thématiques telles que la différence, l'immigration, l'exil, les relations Nord - Sud... et les éveiller à des valeurs telles que la tolérance et le respect de l'autre.

Nombre de participants : 52 élèves au total (Ecole des Arquebusiers – 3^{ème} primaire et Mons « Ecole du Trieu » - 3e 4e 5e et 6e primaire.

Représentation spectacle « Tais-toi et nage » par le Théâtre du Copion.

Spectacle sur le changement climatique et les réfugiés environnementaux ou climatiques : « Tais-toi et nage » est un spectacle visuel, sans parole ou presque, sur les réfugiés environnementaux et les plans mis en place pour affronter le changement climatique.

Sujet traité par l'absurde, alliant humour et émotion.

Nombre de participants : 50 personnes.

Ciné-Débat avec le film « Le secret de Chanda » par le Plaza Art et l'asbl IST-Sida Charleroi Mons.

Il s'agissait d'organiser une projection du « Secret de Chanda » au Plaza Art suivi d'un débat avec l'Asbl IST - Charleroi Mons.

Le film le secret de Chanda d'Olivier Schmitz, présenté dans le cadre de la Semaine de la Solidarité internationale, en avant première nationale, mettait l'accent sur l'épidémie du sida et ses conséquences en Afrique.

Nombre de participants : 47

Visite guidée de la triennale de l'affiche politique et shanghai2010@mundaneum

Nombre de participants : 45

Séance scolaire "Full option" et conférence du CNCD 11.11.11

Nombre de participants : 122

Nom des groupes scolaires ou autres qui ont participé à l'activité :

- Athénée Marguerite Bervoets
- Institut des Ursulines
- Athénée Royal de Mons

Ciné - Débat avec le film « les mains en l'air » et atelier d'écriture au Mundaneum

Projection du film Les mains en l'air au Plaza Art le jeudi en journée

Le film et le dossier pédagogique qui l'accompagnait a permis aux élèves de comprendre ce qu'est l'immigration. Cette activité a également été l'occasion de s'interroger sur les droits de l'enfant.

Atelier d'écriture sur le slogan : inventer des slogans courts sur les thèmes de la 11ème Triennale internationale de l'affiche politique ou qui pourraient servir de légendes à des affiches de l'exposition.

Nombre de participants : 25

Animation en milieu scolaire « Cacao-chocolat, un voyage qui en dit long » par le CIMB, Asbl Le Coron et le CIMB.

Grâce à un jeu de rôle très concret avec arrosage, plantation, récolte, vente etc..., les jeunes enfants (5^{ème} et 6^{ème} primaire) ont pu comprendre, en se mettant dans la peau d'un groupe de villageois africains, comment les multinationales délaissent les cultures vivrières au profit de la culture d'exportation.

Nombre de participants : 29 élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires (Ecole Henri Pol à Jemappes et Ecole Les Sorbiers à Cuesmes).

Ciné - Débat avec le film « Des hommes et des Dieux.

Porteurs : Asbl Plaza Art, Mundaneum, Oxfam, Service Egalité des chances.

Une après-midi « spéciale seniors » a été proposée avec la projection d'un film, un goûter produits équitables par Oxfam - Magasins du monde et la visite libre de la Triennale de l'affiche politique au Mundaneum.

Diffusion du film : "Des hommes et des dieux" de Xavier Beauvois, France.

Goûter solidaire au sein de l'exposition 11e Triennale internationale de l'affiche politique

Nombre de participants : 178

Rencontre avec in Koli Jean BOFANE, écrivain congolais »

Nombre de participants : 50

Représentation spectacle « Tais-toi et nage » (représentation suivie d'un débat)

Porteur : Théâtre du Copion

Spectacle sur le changement climatique et les réfugiés environnementaux ou climatiques

« Tais-toi et nage » est un spectacle visuel, sans parole ou presque, sur les réfugiés environnementaux et les plans mis en place pour affronter le changement climatique. Sujet traité par l'absurde, alliant humour et émotion.

Nombre de participants : Classes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année du primaire (plus ou moins 150 participants).

Conférence-débat sur la littérature africaine

La soirée s'est déroulée en 2 temps :

- une conférence-débat de l'auteur africain Gilbert Gbessaya au Mundaneum. Ce dernier a publié un livre en juin 2010 aux éditions l'Harmattan. L'auteur y traite d'une société dite de la bougeotte dans laquelle les piliers de la solidarité ne sont plus pareils. Un appel à tous pour faire bouger les choses et dévoiler ce que 'vivre' signifie aujourd'hui dans le Sud.

- une exposition de quelques livres d'écrivains africains avec une brève description du pays d'origine des auteurs et une localisation des pays sur une carte d'Afrique.

Nombre de participants : 20

Nom des invités ou conférenciers : Gilbert GBESSAYA

Conférence-débat : « Souveraineté alimentaire et accès à la terre » suivi d'un repas à la Maison Internationale de Mons.

Porteurs : Entraide et Fraternité, Maison Internationale, EAP Mons Justice et Paix.

Il s'agissait d'entendre le témoignage d'un partenaire philippin d'Entraide et Fraternité engagé dans le monde rural : Maria Neri Bantilan Pampilo, engagée dans les questions de réforme agraire et de développement rural au sein de l'organisation CONZARRD (regroupement d'ONG et d'organisations populaires) à Zamboanga Del Sur (Philippines).

Nombre de participants : 67 à la conférence – 70 au repas.

Petit Déjeuner solidaire du cinéma Plaza Art. Diffusion de Millenium + petit déjeuner équitable offert par Oxfam-Magasins du Monde.

Porteurs: Asbl Plaza Art, CIMB, Oxfam, Amnesty International.

Petit déjeuner solidaire offert à tous les participants par Oxfam Magasins du Monde

Diffusion "Il était une fois une île".

A la suite du ciné-club, les spectateurs ont également eu la possibilité de visiter la 11ème Triennale de l’Affiche politique et Shangai2010@mundaneum.Mons au Mundaneum

Nombre de participants : 62

Table ronde " A la rencontre des diasporas africaines de Mons "

Porteurs : Asbl IST-Sida Charleroi Mons, d'IRAGI (association burundaise), de l'asbl Sercom, en collaboration avec la Maison Internationale de Mons.

Echange autour des modalités de la solidarité internationale, animée par des membres des diasporas africaines installées à Mons.

La table ronde était suivie de diverses animations : démonstration de tambours du Burundi, exposition d’objets africains, dégustation de produits du terroir.

Une exposition d’affiches prévention sida était également présente afin d’aborder la problématique de la prévention Sida en Afrique.

Nombre de participants : +/- 25 personnes.

Perspectives 2012.

Coordination de la Semaine de la Solidarité 2012

Partenariat avec le CNCD 11.11.11 dans le cadre de leur campagne annuelle.

9. L’Egalité des Chances

Depuis 2007, le service Egalité des Chances et Citoyenneté organise une semaine consacrée à la lutte des préjugés et stéréotypes.

Organisation de la Semaine de l’Egalité des Chances – Du 12 mai au 23 mai 2011

Au programme :

- Animation par l’équipe de Tels Quels Jeunes : "Comment vit-on son homosexualité aujourd'hui?"
Nombre de participants : 30
- Table ronde : La violence dans les relations amoureuses
Nombre de participants : 30
- Plaza Art - Séance cinéma : "Black Swan " de Darren Aronofsky (2010)
Nombre de participants : 190

- Plaza Art - séance scolaire pour les enfants de 5ème et 6ème primaire "Rouge comme le ciel " de Cristiano Bortone (1h36 – 2006).
Cette séance est accompagnée d'un atelier de sensibilisation au handicap d'une demi-journée organisé par l'asbl Passe- Muraille (du lundi 9 mai au vendredi 20 mai) auprès de 6 classes de 5ème et 6ème primaire
Nombre de participants : 62
- Espace Gens&bien (FPS Mons) – Ateliers récup' interculturel – une seconde chance pour mes fringues !
Nombre de participants : 10
- Table ronde : bien-être et handicap
Nombre de participants : 30

10. Espace P

Pour rappel, l'Asbl Espace P (Asbl indépendante du CPAS de Mons) occupe des locaux sur le site du CPAS de Mons et constitue un partenaire régulier dans les actions menées par le service.

Au cours des 8 premiers mois de l'année 2011, Espace P... Mons a été en contact par 71 personnes différentes en lien avec la prostitution, soit :

- 48 personnes prostituées différentes ont été rencontrées sur le terrain ou à l'Asbl ;
- 13 personnes prostituées différentes ont été contactées par mail ou par téléphone sans que ces contacts n'aient encore débouché sur une action plus élaborée que la simple information de l'existence d'Espace P... ;
- Patron(ne)s de bars ou maisons privées ont été rencontré(e)s sur le terrain ;
- 3 personnes issues de l'entourage ont été rencontrées ;
- 3 clients ont fait l'objet d'une information.

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Nombre de contacts à Espace P...	4	6	5	7	9	4	2	1
Nombre de contacts sur le terrain	4	16	6	11	2	5	0	0
Nombre total de contacts comptabilisés	8	22	11	18	11	9	2	1

Hormis nos permanences d'accueil tenues dans nos locaux, nous nous rendons régulièrement sur les lieux de prostitution montois. Nous visitons aujourd'hui régulièrement 12 privés et 7 bars. Notons également une visite régulière de trois sites Internet sur lesquels un bon nombre de travailleurs du sexe montois postent leurs annonces de services sexuels.

11. La demande

Beaucoup des demandes à Espace P... sont liées à la santé :

- Demandes d'un dépistage/d'une vaccination ;
- Demandes d'informations sur le sida et les IST ;
- Demandes de matériel de prévention.

Parallèlement à la diffusion du matériel de prévention et d'informations « santé » autour du sida et des IST, Espace P... est appelé à accompagner les personnes en lien avec la prostitution dans leurs difficultés personnelles de vie.

Les demandes d'aide sociale individuelle sont par ordre décroissant de fréquence :

- Demandes de soutien psychologique/écoute ;
- Difficultés d'ordre financier ;
- Difficultés d'ordre familial ;
- Demandes d'informations juridiques ;
- Demandes d'informations sur le statut professionnel ;
- Difficultés dans le domaine du logement ;
- Difficultés concernant les assuétudes ;
- Problèmes de santé non traité ;
- Violences ;
- Demandes de soutien dans la recherche d'un travail ;
- Demandes de formation ;
- Exploitation.

Collaborations diverses

Espace P... est avant tout un service d'orientation de son public vers les services d'aide adéquats. A ce niveau, Espace P... collabore régulièrement avec l'ensemble du réseau social montois existant.

Dans le projet santé de dépistage sida et Ist, de vaccination gratuite contre l'hépatite B et de dépistage du cancer du col, Espace P... collabore chaque semaine avec un médecin partenaire. Toutefois, faute de médecin collaborant, ce projet est en suspend depuis début 2011. C'est d'ailleurs ce qui explique les chiffres si faibles de contacts de terrain.

Partenariats plus ponctuels

- Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons-Borinage en acceptant de participer à leur projection-débat organisé autour de la thématique de la prostitution lors de la journée mondiale de la femme 2011 ;
- Animation d'une classe d'éducateurs spécialisés de l'Ecole Européenne Supérieure en Travail Social de Maubeuge ;

- Animation à l'Athénée Jean d'Avesnes en vue de faire réfléchir les étudiants de 5^{ème} générale à la thématique de la prostitution en tant que réalité sociale ;
- Collaboration avec la Plateforme Prévention Sida et l'asbl Sida-Ist Charleroi-Mons dans la tenue d'un stand de prévention du sida et des Ist lors du Festival du Film d'Amour de Mons 2011 ;
- Collaboration avec l'asbl Sida-Ist Charleroi-Mons dans la tenue d'un stand de prévention du Sida et des Ist lors des Journées Santé organisées par le Plan de Cohésion Social de la ville de Mons ;
- Participation régulière Collectif Sida de Mons, réflexion et mise en place de projets ;
- Collaboration avec les organisateurs de l'Erotix Mons 2011 afin d'être présents sur leur événement et de diffuser du matériel et des informations de prévention du Sida et des Ist aux travailleurs du sexe montois et consommateurs.

12. Gestion des subsides aux associations - Ville de Mons

Le service Egalité des Chances et Citoyenneté (ex- Affaires Sociales de la Ville de Mons) continue à gérer les articles budgétaires de la Ville de Mons dédiés aux subventions des associations actives dans les domaines du handicap, de la santé, de la personne âgée et de la coopération internationale.

En 2011, des subventions ont été accordées par le Collège Communal après analyse de la demande aux associations suivantes :

- Asbl PAC Mons Borinage : 750 € ;
- Unicef : 450 € ;
- Asbl Territoires de Mémoires : 2277 € ;
- Plaza Art : 10.000 € ;
- Asbl M'Sourire : 450 € ;
- Asbl Silencieuse Royale Boraine : 1700 € ;
- Asbl Cancer 7000 : 400 € ;
- Asbl Parkinson : 540 € ;
- CNCD 11 11 11 : 600 € ;
- Asbl Mons Divertissement : 1120 €.

Département 5 : La gestion des ressources humaines

1. Les membres du personnel

Actuellement, le CPAS compte 823 agents en personnes physiques pour 660,31 ETP (hors article 60).

Au 30/09/2011, 1056 agents travaillent au CPAS de Mons.

Répartition de l'effectif selon le statut en personnes physiques et en ETP au 30/09/2011.

Statuts	2010		2011	
	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques
Statutaires/stagiaires	177,28	193	142,92	182
Statutaires/maribel	19,80	22	20,80	23
Maribel	42,52	50	51,1	64
Contractuels	221,24	268	258,39	317
APE	131	146	172,75	216
SINE	15	21	13,35	20
Activa	9,45	15	-	-
Convention 1 ^{er} emploi	1	1	1	1
Total	617,29	716	660,31	823
Article 60	199	210	225	225
Total général	816,29	926	885,31	1048

Depuis 9 ans, le CPAS a connu une augmentation de ses effectifs de 91 %. Cette augmentation s'explique entre autres par la reprise de la MRS d'Havré en 2005 et la reprise de la gestion des crèches depuis le 01/01/2011.

Nombre de membres du personnel (personnes physiques)

Statuts	2001	2008	2009	2011	Evolution 2001-2011
Statutaires/stagiaires	201	198	185	205	+ 1,99 %
Contractuels	90	246	255	317	+ 261 %
Total emplois ordinaires	291	444	440	522	+ 79,38 %
ACS/APE	86	154	167	216	+ 151,16 %
Maribel	-	58	60	64	-
Activa	5,94	7	15	-	-
SINE	-	23	21	20	-
Convention 1 ^{er} emploi	-	1	1	1	-
Total aide à l'emploi	86	243	264	301	+ 250 %
Total	377	687	704	823	+ 120,42 %

Nombre d'équivalents temps plein au 30/09/2011

Statuts	2005	2010	2011	Evolution 2005 - 2011
Statutaires/stagiaires	202,13	177,28	163,72	- 19 %
Contractuels	161,20	221,24	258,39	+ 60,29 %
Total emplois ordinaires	363,33	398,52	422,11	+ 16,18 %
ACS/APE	123,50	131	172,75	+ 39,88 %
Maribel	42,96	62,32	51,10	+ 18,95 %
Activa	16	9,45	-	-
SINE	1	15	13,35	+ 1235 %
Convention 1 ^{er} emploi	1	1	1	-
Total des aides à l'emploi	184,46	218,77	238,2	+ 40,41 %
Total	547,79	617,29	660,31	+ 29,13 %

Le tableau ci - dessus présente l'évolution des membres du personnel de 2005 à 2011.

Si le nombre d'ETP augmente c'est principalement le fait de l'augmentation du nombre d'emplois subventionnés.

Pourcentage d'occupation selon le statut

Le tableau présente le taux d'occupation selon le statut des agents occupés par le CPAS dans l'ensemble du pays et au CPAS de Mons.

	Définitif	Contractuels
Fédéral (CPAS)*	23,41 %	76,58 %
CPAS de Mons	24,90%	75,10%

* ONSS/APL

2. Les Recettes du personnel

La masse salariale est importante et constitue un élément important de notre budget. La recherche constante de subsides est donc essentielle.

3. Les Dépenses du personnel

Les dépenses nettes du personnel s'élèvent à 15.214.604,38

Les recettes liées au personnel augmentent de quelque 1.150.000 € par rapport à la dernière MB 2011.

En date du 1^{er} janvier 2011, la Ville de Mons comptait 92.362 habitants.

Le ratio entre le coût net des charges de personnel et le nombre d'habitants est de 164,7 € / habitant.

Taux d'absentéisme

Le CPAS lutte contre l'absentéisme du personnel. On remarque dans le tableau ci – dessous que la diminution de l'absentéisme est significative dans toutes les catégories de personnel.

Absentéisme	2009	2010
Agents définitifs	8,85 %	7,5 %
Agents contractuels	5,63 %	5,25 %
Article 60	5,30 %	5,03 %
Total	6,17 %	5,72 %

Taux d'absentéisme (hors article 60) = **5,65 %**

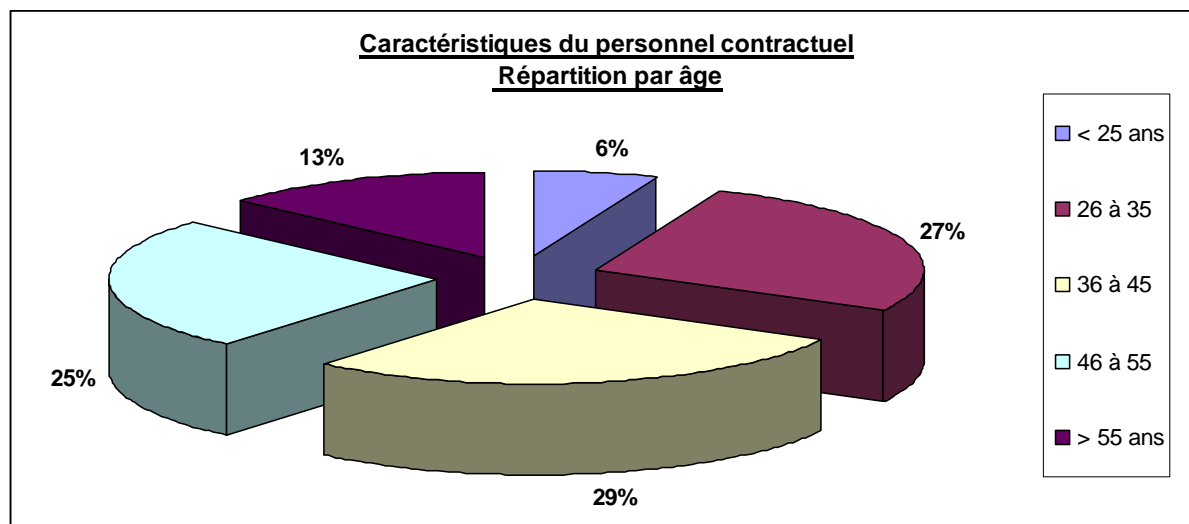
Hors art.60, le coût représente 44 % du budget du CPAS.

4. Les caractéristiques du personnel

Le nombre de personnes physiques s'élève à 823 (hors article 60) dont 73,95 % de femme et 26,05 % d'hommes.

L'âge moyen du personnel est de 42 ans.

Classe d'âge	Nbre d'agents 2010	%	Nbre d'agents 2011	%
< 25 ans	53	7,5	51	6,20
26 à 35	189	26,13	220	26,73
36 à 45	198	27,78	233	28,31
46 à 55	188	26,24	209	25,39
> 55 ans	88	12,35	110	13,37
Total	716	100%	831	100 %



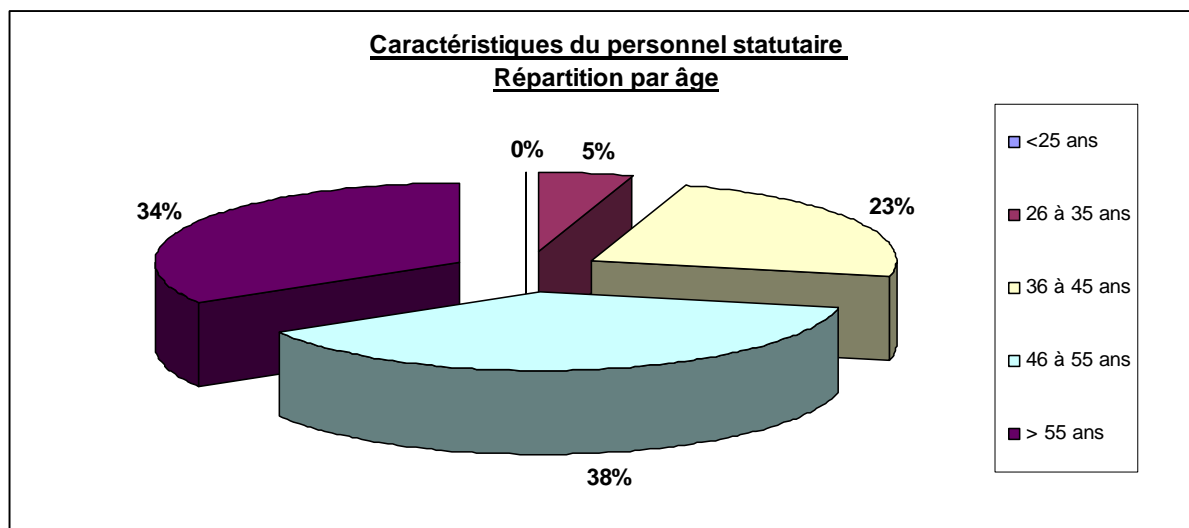
Si on observe plus particulièrement les 205 agents statutaires, les données chiffrées laissent apparaître une moyenne d'âge de 50 ans. A l'intérieur de cette même catégorie de personnel, les plus de 46 ans représentent 71,71 % de l'ensemble, dont 33,66 % d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans, comme l'indique le tableau ci – dessous.

Ces données laissent apparaître différents éléments :

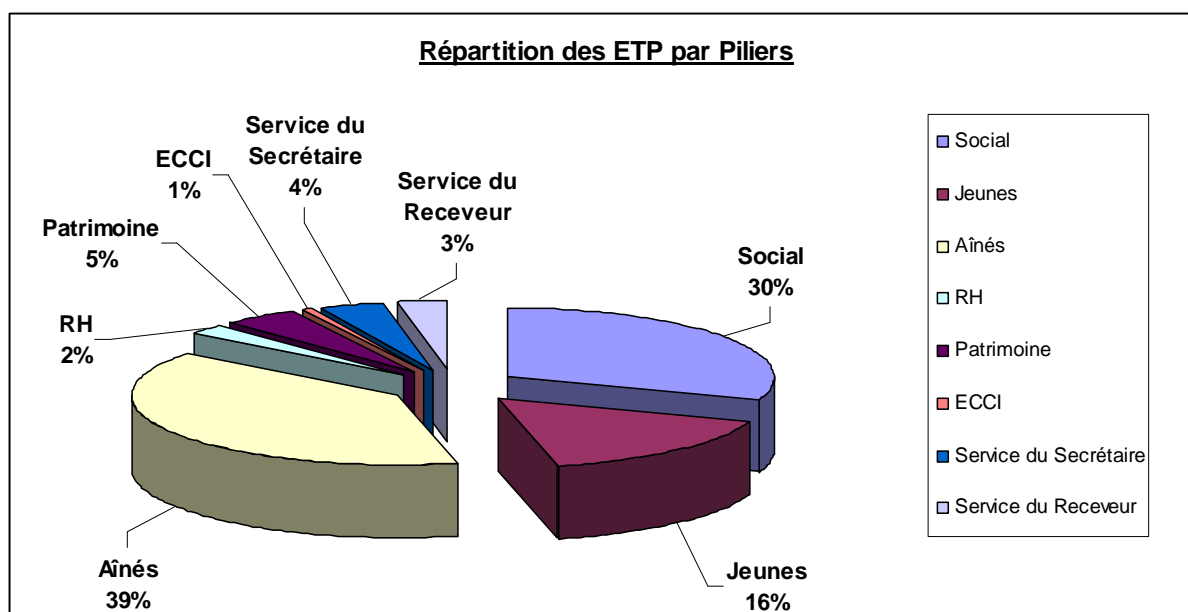
- Remplacement du personnel appartenant à cette tranche d'âge en raison du « know – how » que détiennent ces agents ;
- Une réflexion globale concernant le cadre du personnel doit être menée.

Classe d'âge	Nbre d'agents 2010	%	Nbre d'agents 2011	%
< 25 ans	0	0%	0	0 %
26 à 35	10	5%	10	4,88 %
36 à 45	56	26%	48	23,41 %
46 à 55	97	45%	78	38,05 %
> 55 ans	52	24%	69	33,66 %
Total	215	100%	205	100%

Par contre, l'âge moyen des agents contractuels s'élève à 38 ans et des agents sous statut APE à 37 ans.



Représentation graphique des ETP par département (art.60 exclus)



Le personnel travaillant pour les personnes âgées équivaut à 39 % de l'ensemble du personnel. Pour la petite enfance et les jeunes: 16 %.
Il y a donc 86 % du personnel au service des citoyens.

Tous les emplois, grades et fonctions qui sont recensés dans les administrations locales et les CPAS se répartissent sur 5 niveaux qui peuvent être présentés comme suit au niveau du CPAS de Mons

ECHELLE	STATUT FONCTION	NOMBRE D'EMPLOIS
A	APE	4
	CONTRACTUEL	14
	STATUTAIRE	22
	SOUS-TOTAL	40
B	APE	33
	CONTRACTUEL	108
	STATUTAIRE	67
	SOUS-TOTAL	208
C	APE	0
	CONTRACTUEL	0
	STATUTAIRE	13
	SOUS-TOTAL	13
D	APE	120
	CONTRACTUEL	219
	STATUTAIRE	91
	SOUS-TOTAL	430
E	APE	59
	CONTRACTUEL	61
	STATUTAIRE	12
	SOUS-TOTAL	132
TOTAL		823

On peut observer que les fonctions dirigeantes et d'encadrement relevant des échelles A et C sont majoritairement exercées par des agents statutaires.

5. La valorisation du personnel en MR/MRS

Mesures de dispense de prestations de travail et de fin de carrière

Bonne Maison de Bouzanton :

- 12 agents ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 5 agents ont bénéficié de la prime sur salaire.

Résidence du Bois d'Havré :

- 47 agents ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 2 agents ont bénéficié de la prime sur salaire.

Qui est concerné par ces mesures ?

- Les praticiens de l'art infirmier (y compris les assistants en soins hospitaliers) et le personnel soignant ;
- Les kinésithérapeutes, ergothérapeutes et logopèdes et diététiciens ;
- Les membres du personnel assimilés (voir remarque ci-dessous).

En quoi consiste ces mesures ?

Réduction du temps de travail

Les membres du personnel à temps plein qui ont atteint l'âge de 45, 50 ou 55 ans ont droit respectivement à une dispense de prestations de leur temps de travail de 2 heures, 4 heures ou 6 heures par semaine (soit 96 heures, 192 heures ou 288 heures payées par an). Cette dispense entre en vigueur à partir du premier jour du mois au cours duquel les âges susmentionnés sont atteints.

Prime sur salaire

Les praticiens de l'art infirmier peuvent également opter pour le maintien des prestations assorti d'une prime de respectivement 5,26%, 10,52% ou 15,78%, calculée sur leur salaire à temps plein. En cas de combinaison d'options à partir de l'âge de 50 ans, l'intervention est accordée sur la base d'une répartition en tranches complètes de 2 heures.

Remarques

Les membres du personnel assimilés sont les travailleurs à temps plein qui, pendant une période de référence de 24 mois précédant le mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 45, 50 ou 55 ans, ont travaillé au moins 200 heures chez le même employeur, dans une seule ou plusieurs fonctions, pour lesquelles ils ont perçu le supplément pour prestations irrégulières (dimanche, samedi, jour férié, service de nuit), ou ont bénéficié d'un repos compensatoire suite à ces prestations.

Les membres du personnel qui travaillent à temps partiel a droit à un nombre d'heures de dispense de prestations ou, le cas échéant, à une prime équivalente égale, à l'application proportionnelle de la dispense des prestations de travail ou de la prime.

6. Les aides à la promotion à l'emploi

En ce qui concerne les aides à la promotion à l'emploi (APE), sur base de critères objectifs (RIS, travailleurs sociaux, repas à domicile, prestations des aides familiales et seniors, lits de maisons de repos), le CPAS se voit attribuer des points pouvant être convertis en nombre d'agents APE. Le CPAS dispose de 893 points.

Fin septembre 2010, le nombre de points mis à la disposition du CPAS a permis la mise au travail de 146 personnes dont 131 équivalents temps plein.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes occupées dans le cadre des APE selon le nombre de points attribués.

APE (valeur du point en 2010 : 2.813,29 €)

Nombre de points	Nombre de personnes occupées
0*	13
1	31
1,6	5
2	50
2,5	3
3	3
3,5	8
4	5
4,5	1
4,8	2
5	10
5,6	4
6	13
6,4	3
7	36
8	25
9	1
10	3
Total	216

* Personnes en pause carrière complète ou en absence pour maladie

L'augmentation des emplois APE par rapport à l'année dernière (146) est due principalement à la reprise du personnel des crèches. Dans ces structures, +/- 75 % du personnel est APE.

Le nombre de points attribués peut ainsi varier de 1 à 12 points selon le niveau de formation (universitaire, gradué, enseignement secondaire ou inférieur, enseignement fondamental) et selon la durée de l'inactivité professionnelle ou du revenu d'intégration ou encore de la durée d'occupation en qualité d'article 60.

L'employeur bénéficie également d'une charge patronale de 5,73 % contre 28,86 %. Pour un agent contractuel, soit une réduction de 23,23 % sur les charges patronales.

Le CPAS a obtenu une modification du décret prévoyant l'assimilation de la durée du revenu d'intégration et du contrat en qualité d'article 60§7 à la qualité de chômeur indemnisé car le texte initial ne le permettait pas.

Le gouvernement wallon a décidé d'octroyer, en plus des 893 points, des points APE dans le cadre de la demande introduite par le CPAS en extension de moyens pour satisfaire des besoins spécifiques.

Ces points APE supplémentaires ont permis de pourvoir 26 emplois ETP pour des actions spécifiques :

- IDESS : 34 points = 5 personnes ;
- Naissances multiples= 30 points = 4 personnes ;
- Plan Marshall : 144 points = 21 personnes.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les points spécifiques pour la MCAE Cité P'tits sont intégrés au Plan Marshall 2.vert.

Comme on le voit plus haut, le CPAS utilise son quota de points au maximum.

7. Le Maribel Social

Le programme « Maribel Social » permet d'occuper du personnel dans le cadre du Maribel du fond sectoriel avec un plafond d'intervention de 7.122,39 € par trimestre ; soit 28.489,56 € pour un emploi contractuel ou 8.312,25 € par trimestre soit 33.249 € pour un emploi statutaire.

Cette mesure permet d'occuper 71,9 personnes équivalent temps plein dans le cadre de la législation du Maribel. Le CPAS est attentif à bénéficier dans toute la mesure du possible de ces moyens supplémentaires mis à sa disposition.

La répartition des emplois Maribel par service se présente comme suit :

Services	Maribel
Social	48
Jeunes	5
Aînés	18
ICCI	0
GRH	4
Patrimoine	5
Service du Secrétaire	4
Service du Receveur	3
Total	87

8. Les agents Sine

Les Titres services sont reconnus comme entreprises initiatives d'économie sociale. Dans ce cadre, tous les agents sont engagés en qualité de Sine. Le CPAS bénéficie d'une réduction des

charges patronales et d'une activation de chômage ou du revenu d'intégration. De plus, l'arrêté royal du 13/07/07 prévoit une intervention financière à l'égard des formations données aux travailleurs « titres-services ». Ces subsides prennent en charge le coût salarial du travailleur en formation, le coût du formateur ainsi que les frais d'encadrement. La formation doit être en lien avec la fonction ; les domaines visent l'ergonomie, l'attitude, la sécurité, l'hygiène, le savoir-faire avec les clients.

Le CPAS introduit une demande de reconnaissance de la formation dispensée en interne pour le personnel « titres services » et ce, afin de bénéficier des subsides prévus.

9. Les formations

Les formations du personnel (cf . plan de formation 2011) :

En plus des formations faisant partie intégrante du plan de formation 2011, vient s'ajouter les formations bureautiques organisées par la Ville de Mons / personne de contact : Madame DOCQ Katheline).

Remarque :

Certaines formations s'organisent en interne et donc n'engendrent pas le coût auprès d'opérateurs de formation.

Formation aux marchés publics

- Marchés publics/ fournitures et services / initiation :3
- Marchés Publics/ approfondissement :3

Formation en management et RH

- Gestion du stress :1

Formations spécifiques

- Formation sur le thème droit à l'intégration sociale : réglementation :3 ;
- Formation sur le thème droit à l'intégration : calcul – réglementation :5 ;
- Formation sur le thème droit à l'intégration social : jurisprudence :3 ;
- Formation sur le thème accompagnement en insertion socio - professionnelle :1 ;
- Formation en droit de la jeunesse : aide à la jeunesse :1 ;
- Formation sur le thème la grossesse à l'adolescence : quels choix et avec quels repères?;
- Formation et supervision en gestion de projet ;
- Formation sur le thème la motivation des usagers :1 ;
- Formation sur le thème le C.P.A.S et ...le sans-abri : ABC :2 ;
- Formation /personnes vulnérables : protection juridique :3 ;

- Formation sur le thème projets européens : recherche de financements :1 ;
- Formation sur le thème le sentiment d'impuissance dans la médiation de dettes :1 ;
- Formation sur le thème services pour aînés : les CPAS peuvent innover :2 ;
- Formation à l'entretien individuel ;
- Formations sur le thème hygiène dans les cuisines collectives ;
- Formation aux premiers secours à porter à des enfants de 1 à 8 ans :1 ;
- Formation à la manutention de sujets ;
- Session d'information sur les allocations aux personnes handicapées, mesures sociales et fiscales pour personnes handicapées :3 ;
- E-BP : rédaction des rapports au Bureau Permanent via la plateforme Alfresco ;
- Formation inter - universitaire en management des pouvoirs locaux :2 ;
- Formation management pour le personnel d'encadrement+ de 60 ;

Formations continuées (hors plan de formation 2011 / dossiers gérés par la GRH)

- Accompagner le bénéficiaire en difficultés psychiatriques ;
- Le poids des apparences prendre conscience de nos attirances ;
- Le stress et le travail au sein d'un CPAS ;
- Préparation au changement comment développer les relations ;
- Le stress et le travail au sein d'un CPAS ;
- L'entretien centré sur la solution un nouveau paradigme ;
- Rédaction de l'enquête sociale en CPAS ;
- Projets européens recherche de financements ;
- Formation INEMAP- 112H ;
- Soins palliatifs ;
- Programme pour les ILA ;
- L'incontinence ;
- Soins des plaies ;
- Le professionnel face à la maltraitance infantile détection prévention et activation d'un réseau ;
- Services aux aînés les CPAS peuvent innover ;
- Les changements intervenus dans la famille au cours des dernières décennies et leurs implications sociales ;
- Les enfants exposés aux violences conjugales ;
- Comcolors les couleurs de la communication ;
- De la plainte au jugement: le rôle de la justice dans la lutte contre les violences... ;
- Ma vie entre "parent-hèse" ;
- L'entretien centré sur la solution ;
- Intervention en situation de crise psychosociale "une approche systémique et stratégique" ;
- Changer remède poison au vaccin ;
- Mondes précaires: comment vivre et survivre dans une société de fous?;
- La visite à domicile ou quand l'intervenant pénètre dans l'intimité de l'utilisateur ;
- Administrateur provisoire de bien ;
- CPAS et l'étudiant ;
- Le couple: quelles conséquences en matière de sécurité sociale?;

- L'écrit professionnel ;
- L'évaluation mode d'emploi ;
- Session de sensibilisation en soins palliatifs ;
- Journée des personnes de confiance ;
- Les pleurs et colères des bébés et jeunes enfants ;
- Familles et milieux = rencontre et résonance ;
- Comment mieux communiquer avec les parents ;
- Douces violences ;
- Rythmes et comptines des moments enchantés ;
- Les nouvelles pratiques d'accueil ;
- La particularité du statut de l'indépendant ;
- Violence conjugale quelques questions juridiques ;
- Initiation à la langue des signes pour bébés et à la mimogestualité ;
- Education active des enfants de moins de 3 ans ;
- De la tétine à la fourchette ;
- Les bébés entre- eux ;
- Existe-t-il une alternative aux punitions ?;
- Renforçons notre communication avec les parents ;
- Et si on regardait l'agressivité entre enfants autrement ;
- Difficultés d'enfants...adultes en difficultés ou le développement de l'enfant...quand s'inquiéter ;
- Activité inactivité ludiques ;
- Rythmes et comptines des moments enchantés ;
- Le temps des repas ;
- La communication non violente: un outil pour le dialogue et la coopération ;
- De la plainte au jugement: le rôle de la justice dans la lutte contre les violences... ;
- Les enfants exposés aux violences conjugales ;
- 11ème colloque Alzheimer Belgique mes comportements vous dérangent?;
- Mieux communiquer face à la violence dans les permanences sociales ;
- colloque international dis-moi quel couple tu formes, je te dirai les violences que tu pourras vivre ;
- Travail social : les sceptiques du contrôle ;
- La réforme du droit au regroupement familial ;
- Maximisez votre influence ;
- Rester zen malgré le travail ;
- Revivre ;
- Maitrise des infections dans les maisons de repos ;
- Formation relative aux allocations pour personnes handicapées.

Formations RGB – Sciences administratives

5 personnes ont été inscrites aux cours de sciences administratives (année académique 2011-2012).

Formations professionnelle, scolaire et universitaire

14 personnes ont été inscrites (Année académique 2011-2012).

10. Les projets

Logiciel PERSée

La GRH utilise depuis début 2010 le nouveau logiciel appelé PERSée. Ce logiciel permet de centraliser toutes les informations quelles soient axées sur le salaire ou la gestion du dossier administratif des agents du Centre. Donc, les principales fonctionnalités du logiciel sont la gestion des rémunérations, des Conseils et Commissions, des ressources humaines, ...

Plus value du projet

L'utilisation du logiciel permet :

- La gestion des dossiers pour toutes les catégories de personnel ;
- La systématisation des tâches manuelles répétitives ;
- L'exploitation rapide des données statistiques ;
- La centralisation de toutes les informations ;
- L'accessibilité des informations.

Logiciel des emplois – compétences

La GRH travaille sur le logiciel emplois - compétences. Le service est dans une phase de paramétrage du système nécessaire à la construction de l'outil, à l'analyse des emplois et des compétences de chaque service (et ce, avec la collaboration des responsables d'activités).

Objectif du projet

Mettre en place un outil de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

Enjeux (plus value pour le Centre)

- Cartographier les emplois – types et compétences de l'Administration ;
- Gérer et objectiver les évaluations individuelles basées sur les compétences à détenir pour exercer la fonction ;
- Gérer les compétences des collaborateurs ;
- Constater les besoins en formation et objectiver les plans de formation ;
- Effectuer des analyses stratégiques – risque de perte de compétences, pyramides des âges, ...
- Connaître et gérer facilement les aires de mobilités.

A l'issue de cette phase, chaque collaborateur recevra une formation dudit logiciel et pourra consulter son passeport compétences, les formations qu'il a suivi, la carte de ses emplois passerelles, etc....

Département 6 : Le Patrimoine

Le Patrimoine constitue un département important dans notre CPAS.

Il reprend :

- Le Bureau d'études et la gestion de l'extraordinaire ;
- La gestion des énergies.
- L'économat et la gestion de la flotte ;
- Le parc immobilier.

1. La maintenance du patrimoine

Le regroupement partiel de la régie du CPAS avec celle de la Ville est opérationnel début 2011. Une partie du personnel a été transférée au service « Bâtiment » de la Ville de Mons et renforce les équipes « spécialisées » (électromécanique, chauffage, peinture,...). Une dizaine d'ouvriers reste néanmoins au CPAS et compose les équipes de maintenance dédiées aux différentes implantations.

Les interventions plus importantes sont soit effectuées par les agents CPAS / Ville soit réalisées par des firmes extérieures sur base de marchés publics.

La Région Wallonne a imposé à la Ville, par circulaire du 19 novembre 2009, l'adaptation d'un plan de gestion dans les 6 mois de manière à effectuer des économies dans les dépenses de l'Administration.

Cette situation a donc nécessité que le Collège Communal et le Conseil de l'Action Sociale travaillent sur un plan de redéploiement de leurs services.

Au niveau des services techniques, l'objectif final poursuivi fut d'intégrer le personnel, les machines et véhicules de la régie technique du CPAS au sein de la régie de la Ville afin de n'avoir qu'un service commun d'intervention sous l'autorité du responsable des services techniques de la Ville.

Une partie du personnel ouvrier y compris les 2 contremaîtres et 4 brigadiers ont été détachés au service bâtiment de la Ville de Mons. 10 ouvriers polyvalent ainsi que les ouvriers sous contrat article 60 ont été maintenus au sein du CPAS et mis à disposition dans certains bâtiments principaux sous l'autorité des chefs d'établissements en vue d'assurer les dépannages de première urgence et les entretiens.

L'objectif fut de garder au sein de la Régie du CPAS une équipe volante d'ouvriers d'entretien pour les bâtiments principaux de l'Administration qui resteront en gestion quotidienne au CPAS, à savoir :

Site de Bouzanton (1 rue de Bouzanton), comprenant :

- Le Home Bonne Maison de Bouzanton ;
- Les bâtiments « Glépin » ;
- Les bâtiments administratifs ;

- Le nouveau Pôle d'accueil ;
- Le SIP (13 rue LAMIR) ;
- Le 25, 27 et 29 rue LAMIR.

La Cité de l'Enfance, Chaussée de Beaumont – 7000 Mons

La Nouvelle MRS d'Havré, Chemin de la Cure d'Air – 7021 Havré

L'Hôtel Social, Digue des Peupliers 9, 11, 13, 15 et 17 + ses dépendances :

- 60 rue du Joncquois : bureaux pour « Femmes Victimes de Violences » ;
- 58 rue du Joncquois : Atelier Recherche Logements.

Les crèches et MCAE

L'EFT Avenue du Coq à Jemappes

Le Magasin social « le Grenier aux Trouvailles » (Ex-LIDL de Flénu)

Les habitations et logements sociaux, les logements de transit ou d'insertion, plusieurs projets d'habitation ainsi que les autres bâtiments administratifs dépendant du CPAS (les permanences sociales) sont quant à eux mis à charge des services techniques de la Ville. Cela représente donc plus ou moins 160 habitations et bâtiments qui reviennent en entretien et travaux de minime ampleur au service maintenance de la Ville.

2. Une priorité : miser sur le développement durable

2.1. Le tuteur énergie

Le tuteur d'énergie a pour principales tâches:

- D'informer et d'expliquer, lorsqu'ils sont disponibles, les résultats de l'audit énergétique ou des visites à domicile;
- D'aider à la réalisation d'un "cahier des charges" pour la réalisation des travaux;
- D'évaluer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux;
- D'aider à la recherche des prestataires de services et ainsi à la compréhension / l'analyse des devis, de négocier les meilleures conditions dans l'intérêt des personnes aidées;
- D'apporter une aide lors de l'introduction des demandes de primes, prêts ou allocations;
- De faire appel aux institutions existantes qui pourraient intervenir: IDESS, AIS, EFT, le personnel ouvrier du CPAS, entreprises, ...;

- D'aider à concevoir les petits travaux d'aménagement qui sont à la portée de l'occupant des lieux (remplacement d'un carreau d'une fenêtre, isolation des tuyaux de chauffage, pose de réflecteurs à l'arrière de radiateurs, ...);
- De sensibiliser et d'informer les occupants des habitations visitées sur les mécanismes de protection /d'indemnisation des ménages visés par les décrets gaz/électricité;
- D'informer les occupants sur les contrats de fourniture de gaz et d'électricité, de rechercher de meilleurs prix pour la fourniture énergétique de gaz ou d'électricité et, notamment, de vérifier que les occupants ne peuvent pas bénéficier du tarif social ;
- D'accompagner les ménages qui décident d'exécuter les travaux, pendant toute la durée de ceux-ci ;
- D'assister les locataires dans leurs démarches vis-à-vis des propriétaires pour l'amélioration du bâtiment lorsque ces locataires sont à l'initiative du projet de rénovation. Dans le cas où le locataire accepte de financer les travaux, des accords pourront être recherchés avec les propriétaires afin, par exemple, d'obtenir des compensations (financières ou autres) pour le locataire et/ou d'obtenir des garanties quant à l'occupation du logement par le locataire pendant une période déterminée, sans augmentation des loyers.

2.2. Contrôler nos coûts énergétiques

Pour y parvenir, notre Centre a mis en place des procédures de contrôles systématiques périodiques de toutes nos consommations, sur tous les sites du CPAS. Ces procédures prévoient le relevé périodique de tous les compteurs, l'analyse des consommations, la comparaison avec les trimestres et les exercices précédents, les conseils aux services pour favoriser la réduction des coûts, programmer les améliorations techniques... La responsabilisation de tous les services et établissements reste le moteur du programme mis en place, avec la centralisation des données au sein du service technique et chez le tuteur énergie.

2.3. Faire des choix stratégiques

- Fermeture des bâtiments les plus énergivores : chemin de Bavay, ancien Hôme Quiétude et ancienne MRS d'Havré ;
- Investir dans des bâtiments modernes et innovants en matière de réduction des dépenses énergétiques : la MRS du Bois d'Havré, le Nid Douillet ;
- Rénover le parc immobilier : travaux d'isolation des bâtiments « Glépin » sur le site de Bouzanton, programme pluriannuel de remplacement des châssis de la Cité de l'enfance, travaux d'investissement divers dans nos logements (isolation, châssis...) ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à tous les gestes (petits ou non) qui peuvent diminuer sensiblement les dépenses énergétiques des services. Rappeler régulièrement les conseils de base.

2.4. Programmer des audits énergétiques

Sur base des analyses réalisées régulièrement par le service technique et le tuteur énergie concernant les consommations de ses services et établissements, le CPAS envisage de programmer à chaque fois que nécessaire des audits énergétiques qui permettront d'objectiver les points forts et faibles de nos bâtiments énergivores et de planifier les travaux les plus pertinents à mettre en œuvre (isolation, chaudière, régulation...).

Les prochains établissements qui devraient bénéficier de cet audit en 2012 sont la BMB et la Cité de l'Enfance.

2.5. Adhérer au FRCE

Le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) est une S.A de droit public et une filiale de la Société fédérale de Participation et d'Investissement. Il a été créé le 10 mars 2006.

Son objet social concerne « l'étude et la réalisation des projets par l'intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies et l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations des personnes privées et servant de domicile principal ».

Le Fonds concrétise cet objectif par l'octroi d'emprunts bon marché, destinés à des mesures structurelles qui économisent l'énergie, aux personnes privées. Cela se réalise par des entités locales désignées par les Villes et les Communes en concertation avec le CPAS. Les personnes qui sont socialement les plus vulnérables constituent pour le Fonds un groupe cible particulier des personnes privées.

En 2010, le CPAS de Mons a décidé d'adhérer au FRCE. Par la création d'une antenne locale située rue de Bouzanton, directement en face du site du CPAS, des prêts 0% sont donc octroyés pour financer des travaux liés à la consommation énergétique des ménages dans le but de réduire le coût d'énergie et par conséquent les factures énergétiques. Ces prêts sont accessibles à toute la population montoise, sans distinction de revenus, sachant quand même que l'octroi au public cible plus précarisé (avec des accompagnements spécifiques) constitue une priorité absolue du Fonds.

2.6. Miser sur la guidance énergétique

➤ Le Projet PAPE (Plan d'Actions Préventives en matière Energie)

Il prévoit principalement : organisation de séances de sensibilisation pour le public précarisé, distribution de kits énergie, bilan énergétique individualisé, conseils, accompagnement, fourniture de petit matériel (réflecteur derrière radiateurs, gaines d'isolation des tuyaux d'eau chaude, ampoules économiques, multiprises, petites isolation de portes et fenêtres,...). Ces actions sont complétées par les interventions du tuteur énergie auprès des bénéficiaires.

➤ La collaboration FRCE, guidance énergie, guidance budgétaire

L'aspect préventif est primordial tant en matière de surendettement qu'en matière d'économie d'énergie. Le but est de donner aux personnes non seulement des conseils pour mieux consommer mais également des informations sur l'existence de toutes les aides et services relais existants.

Les synergies sont nombreuses et nécessaires pour intervenir dans les ménages le plus en amont possible et programmer avec eux les aménagements à prévoir tant sur le plan technique que sur celui des habitudes de consommation : suivi des ménages précarisés (PAPE) avec intervention du FRCE pour certains travaux, sensibilisation au FRCE (PAPE, médiation simple ou judiciaire et tuteur énergie), prévention du surendettement et de l'énergie par l'information de la population montoise l'éventail de services disponibles (aide sociale financière, maintien à domicile, guidance budgétaire, brico - dépannage, régie des travaux,...).

3. Les principaux investissements prévus et gérés par le bureau d'étude

Pour 2012, le budget extraordinaire est de 9.586.350 €

3.1 Les maisons de repos

- Nouvelle MRS d'Havré, plantations : 40.000 € ;
- Travaux de démolition et construction de 25 logements en résidence-service sur le site ; de la Cure d'Air du bois d'Havré : 5.575.000 € ;
- Poursuite de la mise en conformité de la Bonne Maison de Bouzanton : 155.000 € ;
- New BMB : Honoraires projet : 100.000 €.

3.2 Le site de Bouzanton

- Aménagement d'une conciergerie : 12.500 €

3.3 Le bâtiment Glépin

- Travaux d'amélioration efficacité thermique-parachèvements-peinture : 180.000 €

3.4. L'Administration Centrale

- Achat mobiliers de bureaux divers services : 120.000 €

3.5 Les crèches et MCAE

MCAE « Cité pt'its »

- Poursuite des travaux de mise en conformité ONE & AFSCA : 7.500 €

MCAE « Bébé lune »

- Remplacement de revêtements de sol intérieurs : 6.000 €

Crèches de Mons et Jemappes

- Travaux d'aménagements divers et fournitures de matériel adapté : 65.000 €

3.6 Les logements d'urgence

- Divers travaux de mise en conformité : 50.000 €

3.7. L'Aide Sociale

- Ancrage Communal 2012 – 2013 + honoraires : 825.000 €

- 1 logement 6 chambres (Regroupement des n° 17 et 19 de la rue de la Prévoyance)
- 1 logement 3 chambres (rue de la Prévoyance, n° 18)
- 1 logement 3 chambres (Rue de la Prévoyance, 23)
- 1 logement 2 chambres pour PMR (Rue de la Mutualité, 3)
- 1 logement 4 chambres (Regroupement des n° 32 et 34 de la rue du Jonquois)
- 1 logement 3 chambres (Rue Guillochain, 66)

3.8. Les ILA

- Rénovation de 5 maisons en ILA & honoraires : 400.000 €

3.9. Cité de l'Enfance

- Programme pluriannuel de remplacement de portes et fenêtres d'un pavillon : 95.000€

4. L'économat et la gestion de la flotte

Pas d'acquisition de nouveaux véhicules prévus.

Pour ce qui est de la gestion de la flotte, le CPAS gère actuellement près de 50 véhicules.

Le CPAS collabore avec le garage de la Ville pour les entretiens, réparation, passages au contrôle technique.

5. Le Parc immobilier

Achats de Terrains : 500.000€

Investissements Domaines :

Epioux

- Travaux boisement : 16.655 € ;
- Voirie : 71.000 €.

Stoumont

- Travaux boisement : 10.284,80 € ;
- Voirie : 23.277,56 €

Le Budget

Le budget est présenté en annexe.

Contexte :

Depuis plusieurs années, le CPAS de Mons se trouve confronté à de nombreux défis :

- L'accroissement des demandes d'aide dû à la crise économique, le manque de logements, le vieillissement de la population ;
- Le contexte budgétaire difficile pour la Ville et le CPAS pour les années à venir ;
- La pénurie de certains métiers.

Pour répondre à ces défis, en concertation avec la Ville de Mons, le CPAS a établi dès 2010 un plan de redéploiement.

1. Le Plan de redéploiement des services du CPAS

Ce plan s'est concrètement mis en place en 2011. Il s'inscrit dans la dynamique du plan de gestion au sein de la Ville et du CPAS.

Grâce à ce redéploiement, et à la réorganisation en départements qui lui apporte davantage de coordination interservices, le CPAS s'inscrit dans une démarche de contrôle strict de l'ensemble de ses dépenses et recettes, dans un projet d'utilisation maximale de ses ressources humaines et financières, afin de faire face aux défis socio - économiques qui s'annoncent et de maintenir (ou d'améliorer) de manière constante la qualité du service rendu au citoyen.

Les buts de ce plan de redéploiement :

- Plus de visibilité et de crédibilité à notre action ;
- Mobilisation de notre personnel autour d'objectifs clairs et de résultats visibles ;
- Modernisation des outils et des procédures ;
- Amélioration de la communication interne (ascendante et descendante), dans un premier temps au sein des départements et ensuite avec les principales autorités du Centre. L'objectif est d'être plus à l'écoute des services du Centre, et surtout de manière plus régulière ;
- Amélioration de la réactivité des services transversaux en les sensibilisant davantage aux besoins quotidiens rencontrés par les autres services.
- Amélioration des conditions de travail, qualité de travail ;
- Augmentation des synergies entre le CPAS et la Ville.
- Rationalisation des services.

La réussite de ce plan de redéploiement est conditionnée par :

- Une appropriation du projet au sein du CPAS ;
- Une attribution claire des responsabilités ;
- Une définition des priorités ;

- Un dispositif régulier d'évaluation des actions menées dans les départements. Ce dispositif doit s'appuyer la mise en place d'outils de gestion adaptés au sein du Comité de direction.

La réussite du plan de redéploiement dépendra des structures de Gouvernance suivantes qui ont été rendues opérationnelles cette année :

- Comité Stratégique
- Comité de Direction
- Conseil de Départements

Pour le CPAS, le redéploiement passe aussi par l'optimalisation du travail avec les partenaires extérieurs publics ou associatifs.

2. La structure de Pilotage

2.1. Le Comité stratégique

Composition :

Le Comité stratégique se compose du Président, du Secrétaire, du Receveur, du chef de Cabinet.

Périodicité :

Il se réunit une fois par semaine.

Objectif :

Il passe en revue les actualités et les principaux dossiers en cours afin de donner les directives, d'apporter les suivis requis et de fixer les échéances nécessaires à leurs bonnes exécutions.

Selon l'ordre du jour, des responsables de départements y sont invités pour apporter les explications demandées par le Comité stratégique.

Après chaque Comité, un tableau de bord est actualisé par les secrétariats du Président et du Secrétaire afin d'assurer le suivi des dossiers pour le Comité suivant.

2.2. Les Conseils de départements

Composition :

Les Conseils de département sont directement placés sous l'autorité du responsable de département qui en fixe l'ordre du jour, le convoque et organise les échanges.

Il est composé de tous les responsables des services et établissements qui composent le département.

Périodicité :

Les Conseils de département se réunissent une fois par trimestre.

Objectifs :

- Permettre aux responsables de département de collecter l'ensemble des données nécessaires en vue de leur participation au Comité de direction (informations ascendantes) ;
- Informer les services des directives et attentes du Comité de direction et des autorités du Centre (informations descendantes).

2.3. Le Comité de direction.

Composition :

Le Comité de Direction est directement placé sous l'autorité du Secrétaire du Centre qui en fixe l'ordre du jour, le convoque et organise les échanges. Outre le Secrétaire, le Comité est composé du responsable de chaque département, du Receveur et du Chef de Cabinet du Président.

Selon l'ordre du jour, et à la demande du Secrétaire, des intervenants internes ou externes sont invités au Comité pour y apporter leurs expertise.

Périodicité :

A la demande du Secrétaire, dans la foulée des Conseils de départements, le Comité de direction réunit une fois par an les responsables de départements.

Objectifs :

Le Comité de Direction vise prioritairement :

- **La gestion financière** : il s'agit de veiller à la maîtrise régulière des dépenses et recettes de chaque service et de chaque département : pour ce faire, le comité doit mettre en place les tableaux de bord lui permettant d'objectiver au minimum trimestriellement l'activité de chaque département, service par service. Ces tableaux de bord doivent notamment permettre l'appréhension régulière des dépenses (personnel, fonctionnement et services) et des recettes (prestations, subsides...). Sur base de ces objectivations, les priorités et les stratégies à mettre en œuvre pourront être dégagées ou actualisées.
- **Le développement des synergies** : le bon fonctionnement de l'administration suppose une coordination régulière entre les départements du Centre, et particulièrement entre les 4 départements en charge de l'action sociale et les départements ou services transversaux. De par sa composition, le Comité offre la possibilité à chaque responsable de département d'informer ses collègues des actualités de ses services et de ses projets à court ou moyen termes.
Ce faisant, les modalités pratiques peuvent être discutées et programmées avec les services transversaux (finances, GRH, technique, informatique...).

L'anticipation des besoins et la réactivité sont clairement visés, tout en permettant aux services de support d'organiser leurs interventions dans les meilleures conditions et selon un planning mieux maîtrisé.

- **La communication interne** : la communication interne (ascendante et descendante) est essentielle dans une administration moderne. Il faut veiller à assurer une bonne articulation entre les orientations et décisions du BP et du CAS et les services. Les agents doivent pouvoir s'exprimer régulièrement sur l'évolution de leur travail, sur l'évolution et les attentes du public, sur leurs contraintes et leurs besoins.
- **L'esprit d'entreprise** : l'évolution positive de l'administration repose sur l'appropriation (par chaque agent, chaque chef de service, chaque responsable de département) des objectifs poursuivis par l'institution, de ses contraintes ou ses obligations, de ses ressources et points forts. Pour le dire autrement, chacun doit prendre conscience des enjeux, des freins inévitables et des leviers disponibles pour pouvoir mener à bien ensemble les missions qui lui sont confiées. Ce sentiment d'appartenance est essentiel pour la mobilisation autour d'objectifs communs et donc pour l'émergence de l'esprit d'entreprise qui permettra à tous de « tirer la corde dans le même sens ».
- **Organiser les synergies entre Ville et CPAS** : elle est un des moteurs du plan communal de redéploiement et constitue donc un enjeu prioritaire.

Modalités :

Pour chacun des quatre objectifs énoncés, il est nécessaire de mettre en place une organisation favorisant la circulation des informations utiles. Cette circulation d'information sur l'évolution financière, les synergies, la communication et l'esprit d'entreprise doit se faire prioritairement :

- 1) **Au sein des services** : les chefs de service doivent veiller à organiser régulièrement des réunions de staffs permettant faire le point :
 - Sur l'activité du service en regard des objectifs fixés ;
 - Sur sa situation financière ;
 - Sur le vécu et les besoins des agents, ce qui permettra de coller au plus près à la réalité de terrain ;

Ces réunions de service permettent également de répercuter vers les agents les réponses aux questions, les recommandations et les directives résultant des discussions en Conseil de département.

- 2) **Au sein des Conseils de département** : les responsables de département doivent veiller à organiser trimestriellement une réunion de département avec l'ensemble des chefs de service.

Ceux-ci ont la possibilité d'y faire le point :

- Sur les demandes et besoins exprimés par leurs équipes ;
- Sur l'activité des services au regard des objectifs fixés ;
- Sur la situation financière des services et du département ;

L'objectif est d'être plus à l'écoute des services du Centre, et surtout de manière plus régulière.

De même, ces réunions de département permettent également de répercuter vers les services les réponses aux questions, les recommandations et les directives résultant des discussions en Comité de direction.

- 3) **Au sein du Comité de direction** : il doit se réunir trimestriellement dans la foulée des Conseils de département avec les responsables de départements.
Ceux-ci ont la possibilité d'y faire le point :
- Sur les demandes et besoins exprimés par leurs services ;
 - Sur l'activité des services et des départements au regard des objectifs fixés ;
 - Sur la situation financière des services, des départements et du CPAS dans son ensemble.

De même, ces réunions de direction permettent également au Secrétaire de répercuter vers les départements (et le plus souvent de rappeler) les réponses aux questions, les recommandations et les directives émanant des instances décisionnelles du Centre (CAS, BP).

Chaque réunion de service, de département ou de direction doit faire l'objet de PV permettant de faire circuler les analyses, recommandations et décisions entre tous les intervenants.

3. Le rassemblement des services en départements :

Le but est de regrouper l'ensemble des services qui ont un intérêt commun à être ensemble.

Les services techniques et bâtiments

Une recentralisation géographique sur une même implantation, notamment pour les équipes de proximité permettrait de faire des économies tant au point de vue fonctionnel que structurel. Le regroupement partiel de la régie du CPAS avec celle de la Ville est opérationnel début 2011. Une partie du personnel a été transférée au service « Bâtiment » de la Ville de Mons et renforce les équipes « spécialisées (électromécanique, chauffage, peinture,...). Une dizaine d'ouvriers reste au CPAS et constitue les équipes de maintenance dédiées aux différentes implantations.

Le bâtiment occupé par le service technique au chemin de Bavay étant particulièrement énergivore, il doit être fermé et sera normalement prochainement vendu. Le service technique et les équipes d'intervention seront réunis sur le site de Bouzanton, à proximité du service Patrimoine, ce qui favorisera le travail en commun de tous les intervenants.

Les services de la Petite Enfance

Le CPAS de Mons a repris au 01/01/2011 au sein de son département « jeunes » la gestion de toute la politique de la petite enfance, à savoir :

- Les crèches : Mons, Jemappes et Mons-Hyon ;
- Les maisons d'accueil de l'enfance : Fort Mahon, Cité P'tit et Bébé lune ;
- Les accueillantes et co - accueillantes conventionnées.

Le nombre de places en milieu d'accueil passe donc de 36 (Cité P'tits + Bébé Lune jusque fin 2010) à 286 places avec les structures de la petite enfance communes depuis 2011.

Les objectifs sont notamment de fluidifier les entrées, d'apporter les bonnes solutions à la demande des parents, de globaliser les analyses et les solutions de gestion financière et humaines, d'élaborer des stratégies de développement pour enrichir encore la qualité et la diversité de l'offre disponible.

Les Affaires Sociales

Les thématiques sont telles que le transfert des actions et des agents déjà présents sur le site de Bouzanton est logique. Y est également transféré le service de pensions et allocations pour les handicapés. Le service intègre le département de l'Egalité des chances et de la citoyenneté.

4. Le renforcement des synergies Ville - CPAS

Assurances

Les services de la Ville et du CPAS se sont regroupés depuis le 1^{er} février 2010 au sein d'une même cellule. Pour ce faire, il y a eu le transfert d'un agent du CPAS vers la cellule commune. Les agents sont sous l'autorité des deux Receveurs et peuvent ainsi traiter aussi bien des marchés et les dossiers d'assurance des deux institutions.

GRH

Rapprochement des deux services de paies par l'utilisation de logiciels identiques (PERSée, Emploi-Compétences) ;

Les formations sont données dans le maximum des cas en collaboration avec la Ville. Des études communes sont réalisées, le vade-mecum commun des bonnes pratiques a été élaboré grâce à un travail commun.

Environ 90 art.60 sont mis gratuitement à disposition de la Ville de Mons.

Sécurité et de protection du travail (SIPP)

Là aussi comme ailleurs, l'objectif est d'avoir à terme une cellule commune SIPP pour la Ville et le CPAS. Les agents de ces deux services seront regroupés au sein d'un lieu géographique et ils seront amenés à travailler progressivement de manière concertée sur les thématiques qui sont propres à leurs missions légales respectives.

Communication

Les deux administrations se sont accordées pour travailler ensemble leur communication vers l'extérieur. Ainsi, il n'y a plus qu'une cellule de communication qui traitera les dossiers d'information provenant de la Ville ou du CPAS.

Il est clair que cette nouvelle organisation de la cellule communication permettra de poursuivre notre action dans différents domaines :

Communication externe

- Rédaction d'une note de politique simplifiée ;
- Présentation d'un budget adapté en fonction des publics cibles ;
- Rédaction des plans de communication liés à l'actualité des différents services ;
- Développement « Extranet » spécifique pour les agents du CPAS dès Janvier 2012 ;
- La gestion et coordination d'évènements ;

Communication Interne

Afin de favoriser et d'optimiser la circulation de l'information au sein même de l'administration, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'utilisation d'une adresse mail « Cellule Communication » ;
- La rencontre annuelle des différents services du CPAS avec le Président et le Secrétaire ;
- L'avant - projet d'une structure extranet ;
- Le relevé des folders et documents de présentation existants ainsi que la réalisation de documents complémentaires.

Ces mesures s'ajoutent déjà aux synergies existantes : cellule informatique, garage, Management & Organisation,...

Perspectives

- Au niveau interne, le développement et l'alimentation de la plateforme extranet sera l'un des principaux défis ;
- L'un des enjeux principaux sera de développer une communication positive et proactive autour du redéploiement des services communaux.

Cellule Patrimoine

La Cellule Patrimoine du CPAS continue à collaborer avec celle de la Ville. Parallèlement, la Cellule a signé une convention avec l'AIS

Bureau d'Etude

Le service collabore concernant les entretiens des véhicules du CPAS et différents travaux (nettoyage de site, prêt de matériel,...)

5. D'autres collaborations existent au sein de notre CPAS avec d'autres opérateurs

- Les mairies de quartier ;
- Qualicité ;
- Le Relais Social ;
- L'ONE ;
- La Croix – Rouge ;
- L'UVCW – la Fédération des CPAS

Le CPAS et ses partenaires du Relais social

Le CPAS de Mons est un élément moteur dans la mise sur pied du Relais social.

Le Relais social urbain de Mons - Borinage est un réseau de nombreux services public et privés unis en association Chapitre XII.

Le but du Relais social est d'amener aux personnes en grande précarité vers l'insertion et donc :

- Rompre l'isolement social ;
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de vie ;
- Favoriser l'autonomie.

Le réseau de services du Relais social urbain de Mons - Borinage

La Région wallonne – le CPAS de Mons – la Ville de Mons – le CHU Ambroise Paré Mons – l'hôpital psychiatrique le Chêne aux haies Mons - le Centre Hospitalier Régional Saint-Joseph Mons Warquignies – le CRES Mon Toit ASBL – la Maison d'Accueil le Kangourou Baudour – la Maison d'Accueil l'Espoir Cuesmes – la Maison Médicale Le Car d'Or Mons – la Maison d'Accueil Saint-Paul (et Résurrection) Mons – Picardie Laïque ASBL – Le Resto du Cœur de Mons ASBL – Assuétudes Mons-Borinage – Réseau Assuétudes Mons-Borinage (RAMBo) – la Maison d'Accueil socio-sanitaire Parenthèse Mons – Coordination Femmes en marche Mons – l'Entraide Ghlin – le SEFAS Jemappes – Toit & Moi – ESOP Cuesmes – Msourire Mons – 10 CPAS (sauf Jurbise) de l'arrondissement administratif – FEES Hornu – le Service d'Aide aux Familles Colfontaine.

Les actions 2011 du Relais social

- Organisation de l'aide alimentaire ;
- Organisation de la prise en charge des personnes sans domicile ayant des problèmes psychiatriques annexés à leur précarité ;
- Organisation de l'accueil de nuit / des soirées ;
- Organisation du Travail de rue / accueil de jour ;
- Organisation de l'accompagnement à domicile ;

Le Relais santé

Créé il y a 3 ans, le Relais répond aux soins des personnes en grande précarité.

Des consultations à l'Escale sont organisées au sein des maisons maternelles « l'Espoir » et « le Kangourou » sont organisées 1 fois par semaine.

Une pharmacie a été constituée au sein de la maison Saint-Paul.

L'infirmière est appelable au sein de l'abri de nuit de 20h à 22h.

L'extension et l'adaptation des activités aux réalités de 10 communes de l'arrondissement administratif de Mons

- Réalisation d'actions de concertation et ce, sur des questions de logement ;
- Réflexion sur les critères de délivrance de l'attestation sans abri ;
- Réflexion sur les modes de collaboration avec les structures d'accueil existantes et notamment l'abri de nuit ;
- Intégration des communes au plan « grand froid » et au « plan canicule ».

Les perspectives

Après 6 ans de fonctionnement du Relais social urbain de Mons-Borinage, on constate que les objectifs sont globalement tous atteints. Il s'agit donc à présent de renforcer les synergies et les bonnes pratiques entre tous les membres pour que les bénéficiaires aillent encore plus nombreux et plus vite de l'urgence à l'insertion.

Dans la continuité et en plus de ce qui est fait aujourd'hui, le Relais recherche des outils d'insertion, en créer d'autres pour en faire bénéficier les services et par contre coup les usagers.

Les outils visant à améliorer leur qualité de vie, cherchant ainsi un créneau pour les faire rebondir sont toujours renforcés.

EVOLUTION DU FONDS DE RESERVE

	Compte 2008	Compte 2009	Budget initial 2011	MB 2011	Compte 2010	Budget 2012
Résultat budgétaire	4.286.581,60	4.493.252,62	-4.880.513,46	-207.836,31	3.094.488,82	-3.143.085,74
FR (*)	4.286.581,60	4.493.252,62	-4.880.513,46	-207.836,31	3.094.488,82	-3.143.085,74
Evolution FR	6.869.549,67	5.136.946,69	256.433,23	48.596,92	3.143.085,74	0,00

Conclusion



Notre CPAS a finalisé son redéploiement.

Il gère au plus juste ses dépenses, maximalise ses recettes et reste attentif à toutes les nouvelles pistes de financement qui se révéleraient disponibles.

Mais les défis qui nous attendent sont nombreux !

Crise financière, déficit de la croissance, sanctions chômage, candidats réfugiés sont, parmi d'autres, des paramètres que nous ne contrôlons pas mais qui influencent lourdement les flux « entrants », et donc les dépenses dans tous les CPAS.

De plus, la « nouvelle Belgique » se définira avec de nombreux transferts de compétences vers les régions et les pouvoirs locaux.

Habituellement, ces transferts se font sans l'intégralité des moyens financiers correspondants.

Nous serons donc encore probablement condamnés à faire plus avec moins.

Pour faire face à ces évolutions socio-économico-politiques qui semblent inéluctables, nos départements devront s'organiser autrement.

Ils devront encore développer une gestion intégrée de leurs différentes entités, avec plan stratégique, contrôle des recettes et des dépenses, responsabilité dans la gestion des ressources humaines et des frais de fonctionnement... Bref, une responsabilisation globale visant une optimisation de nos ressources humaines et financières.

Le comité stratégique, les conseils de département et le comité de direction y prendront toute leur importance.

Le CPAS a mis tout en œuvre pour être « en ordre de marche » à l'entame de cette année 2012 et pour répondre le plus efficacement possible aux importants défis qui se présentent à lui.

« Des actions et du cœur » face à ses nouveaux défis.

Marc BARVAIS
Président du CPAS